



ETUDE BILAN

Phases 3 et 4



E.P.T.B  établissement public
territorial du bassin
saône & doubs



**ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE
RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs**

Table des matières

PHASE 3 : ETUDE ET FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE.....	4
I) PRESENTATION DE L'ETUDE.....	4
11) Le contexte.....	4
12) Les objectifs de l'étude.....	5
II) MODE DE FONCTIONNEMENT.....	6
11) Présentation.....	6
1.1.1 Objectifs de cette partie de l'étude :.....	6
1.1.2 Méthodologie :.....	7
12) Analyse et résultats.....	8
1.2.1 Concertation, échanges d'information, pilotage opérationnel :... 8	
-a- Concertation et échanges d'information	8
-b- Pilotage opérationnel	10
-c- Bilan.....	11
1.2.2 Etude des mécanismes de prise de décision et règles du mode de fonctionnement :.....	12
-a- Mode de fonctionnement au niveau de l'EPTB.....	12
-b- Mode de fonctionnement sur le territoire	13
1.2.3 Moyens mobilisés pour la mise en œuvre du contrat :.....	15
-a- Moyens humains mis à disposition par l'EPTB.....	15
-b- Les autres acteurs.....	16
-c- Les documents de suivi.....	18
II. NIVEAU D'APPROPRIATION ET D'ADHESION A LA DEMARCHE	18
.....	18
2.1. Présentation de l'enquête.....	18
2.1.1 Les personnes enquêtées :.....	18
2.1.2 L'enquête :.....	19
2.2. Les résultats.....	20
2.2.1 Partie 1 : connaissance du contrat de rivière	20
2.2.2 Partie 2 : connaissance des cours d'eau.....	23
2.2.3 Partie 3 : le milieu.....	28
III. MISE EN OEUVRE DU CONTRAT.....	33
3.1. Présentation	33
3.2. Les tables rondes.....	34
3.2.1 La méthodologie :.....	34
3.2.2 Application de la méthodologie au territoire :.....	35
3.2.3 Les résultats :.....	35
3.3. Les entretiens.....	38
3.3.1 La méthodologie :.....	38

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

3.3.2 Les résultats :	40
3.4. Conclusion.....	60
PHASE 4 : EVALUATION DU CONTRAT.....	61
I) METHODOLOGIE.....	61
11) Les questions évaluatives.....	61
12) Le tri des informations.....	61
13) Elaboration de l'argumentaire.....	63
II) REALISATION DE L'EVALUATION.....	64
21) Les questions évaluatives.....	64
22) Les résultats de l'évaluation.....	65
2.2.1 Le contrat de rivière a-t-il permis de mettre en œuvre une gestion concertée des milieux aquatiques avec une solidarité amont-aval et une perception des cours d'eau, comme milieu, par l'ensemble des acteurs :.....	65
2.2.2 La qualité des eaux et des milieux aquatiques du territoire a-t-elle été améliorée grâce aux actions du contrat de rivière ?.....	66
2.2.3 Les résultats obtenus sur le territoire sont-ils en adéquation avec les budgets consacrés aux actions correspondantes ?.....	67
2.2.4 L'évolution des milieux aquatiques et des zones naturelles remarquables a-t-elle été positive et la dynamique enclenchée sur le territoire semble-t-elle pérenne ?.....	68
23) Conclusion de l'évaluation.....	69

PHASE 3 : ETUDE ET FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE

I) PRESENTATION DE L'ETUDE

11) Le contexte

Le Contrat de Rivière Dheune porte sur un vaste territoire géographique, à cheval sur les départements de la Côte d'Or et de la Saône et Loire. Il concerne 124 communes. Signé le 19 décembre 2007, le programme d'actions comprenait 177 actions pour 54 millions d'euros HT. Le porteur du contrat de rivière est l'EPTB Saône et Doubs (Etablissement Public Territorial de bassin). Le bassin versant de la Dheune a une superficie de 1 039 km². La rivière s'écoule sur 76 km et se jette dans la Saône au niveau de Bragny-sur-Saône. Le canal du Centre longe la partie amont de la rivière. La rivière et ses affluents principaux représentent un linéaire total d'environ 400 km.

Le territoire comprend 20 masses d'eau et 4 syndicats de rivière sont présents :

- le syndicat mixte d'aménagement du Meuzin et de ses affluents
- le syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaise, de la Lauve et du Rhoin,
- le syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune
- le syndicat mixte d'aménagement de la Dheune.

	Nombre de rivières principales	Linéaire en km	Communes		
			Côte d'Or	Saône et Loire	Total
Syndicat mixte de la Bouzaise, de la Lauve et du Rhoin	4	85	18	1	19
Syndicat mixte des affluents rive gauche de la Dheune	6	100	29	7	36
Syndicat mixte d'aménagement de la Dheune	1	100	17	6	23
Syndicat mixte d'aménagement du Meuzin et de ses affluents	1	80	30	1	31

Tableau 1: Caractéristiques générales du territoire couvert par les syndicats

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

Toutefois, ces 4 syndicats ne recouvrent pas la totalité du bassin versant de la Dheune.

Les activités viticoles occupent une place prépondérante sur le territoire, avec des vignobles bourguignons renommés (Meursault, Volnay, Nuits Saint Georges, Beaune,...).

12) Les objectifs de l'étude

La présente étude a pour objet la réalisation du bilan et de l'évaluation du Contrat de Rivière Dheune. Elle doit également permettre la définition de propositions d'actions pour poursuivre la mise en œuvre d'une gestion cohérente du bassin versant, en répondant aux enjeux de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) et du Grenelle de l'environnement.

Il s'agit d'évaluer les 5 années d'intervention sur les rivières du territoire et de répondre aux objectifs suivants :

- décrire le niveau de réalisation atteint pour les actions programmées
- déterminer si les objectifs ont été atteints par les actions mises en œuvre
- analyser les coûts réels par rapport aux coûts prévisionnels, par bassin
- analyser si les actions étaient adaptées ou non aux milieux concernés et aux objectifs fixés
- mettre en évidence les nouveaux enjeux qui sont apparus en cours de contrat
- indiquer les actions à poursuivre,
- envisager les modalités de travail nécessaires pour prolonger les acquis du Contrat de Rivière.

Le Contrat de Rivière était composé de 5 volets et de 177 actions.

Les phases 1 et 2 de l'étude bilan du Contrat de Rivière ne font pas partie de la présente étude, car elles sont réalisées en interne, par l'EPTB Saône et Doubs. Elles constituent la partie 1 « Bilan » de l'étude. Cette partie comprend :

- la comparaison de l'état des lieux initial et final
- le bilan technico-financier (moyens et résultats liés aux investissements).

Ainsi, la présente étude s'attache à la réalisation de la partie 2 qui se découpe en 3 phases :

- phase 3 : étude du fonctionnement de la procédure
- phase 4 : évaluation du contrat
- phase 5 : conclusions, recommandations et perspectives

Une tranche conditionnelle constitue la phase 6 : définition d'un programme

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

d'actions « milieux aquatiques ».

La **présente étude ne concerne que la partie 2 de l'étude bilan du contrat de rivière** et comprend 3 phases : étude du fonctionnement de la procédure, évaluation du contrat et conclusions, recommandations et perspectives.

II) MODE DE FONCTIONNEMENT

11) Présentation

1.1.1 Objectifs de cette partie de l'étude :

Il s'agit de préciser le mode de fonctionnement du contrat de rivière, à savoir :

- ✗ l'organisation de la concertation, les échanges d'informations et de données, le pilotage opérationnel
- ✗ l'étude des mécanismes de prise de décision et des règles de fonctionnement
- ✗ les moyens mobilisés pour la mise en oeuvre du contrat

Pour chacun de ces points, il a été réalisé un diagnostic reprenant les éléments de mise en oeuvre et les acteurs concernés, afin de mettre en évidence les évolutions des pratiques dans le temps.

Pour ce faire, il était prévu :

- d'étudier les divers procès verbaux des réunions, les comptes rendus des comités de rivière, les organigrammes internes,
- de recenser les différents circuits d'informations et de données, ainsi que les supports utilisés. Les modes d'échanges privilégiés devaient également être analysés : écrits, oraux, liaison Internet, ...
- les divers éléments mis en oeuvre pour assurer le suivi du contrat de rivière devaient être examinés : tableaux de bord, procès verbaux de réception de chantier, indicateurs ou fiches d'évaluation de l'état d'avancement du contrat, des opérations réalisées, ...

En effet, en général, lorsqu'un contrat de rivière est mis en oeuvre, un suivi annuel des actions est prévu. Il s'agit le plus souvent d'un suivi technique. Le suivi global à la fin des 5 ans, qui doit être technique et financier, fait l'objet, en partie, de la présente étude. Pour réaliser les suivis annuels, un certain nombre d'indicateurs sont prévus et élaborés lors de l'étude préalable. L'analyse de ces indicateurs devait être réalisée selon la méthodologie suivante :

- récapituler les indicateurs prévus

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

- recenser les valeurs des indicateurs pour chaque année : comparer les indicateurs prévus et ceux réellement renseignés, analyser les raisons du non renseignement d'un indicateur
- analyser les résultats des indicateurs renseignés
- effectuer une synthèse des indicateurs ainsi étudiés et faire un bilan de ce suivi au niveau technique.

Remarque : l'analyse financière est réalisée par l'EPTB Saône et Doubs, en interne.

De même, une étude des relations et échanges entre les principaux acteurs du contrat de rivière a été menée : EPTB, partenaires institutionnels et les autres partenaires.

1.1.2 Méthodologie :

Une partie de ces éléments ont été abordés lors des entretiens avec les acteurs locaux (cf. paragraphes correspondants). De plus, un audit de l'équipe technique de l'EPTB, dédiée au contrat de rivière, a été réalisé, au sein de la structure. L'enquête s'est déroulée en vis-à-vis, lors de la réalisation des entretiens. La durée de l'enquête n'a pas dépassé 1 heure. Elle s'appuyait sur un questionnaire type (cf. Annexe 1 : guide entretien). Les questions étaient de 2 types : réponse à choix multiples ou réponse libre.

Il a été réalisé 2 enquêtes de ce type. Ont été interviewés : le chargé de mission du contrat et la technicienne rivière.

Le Président du contrat de rivière a été également rencontré lors d'un entretien, mais il n'était pas seul. Il a été entendu avec deux représentants de communes.

Un descriptif des divers moyens affectés à la mise en oeuvre du contrat de rivière a été effectué, ainsi que le nombre de personnes effectivement attachées à son fonctionnement et les tâches effectuées.

Remarque : de très nombreuses informations ont été transmises oralement, au niveau de l'équipe du contrat de rivière. Très peu de documents ont été communiqués, ce qui entraîne des difficultés d'évaluation et d'analyse, faute d'éléments factuels sur lesquels s'appuyer.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

12) Analyse et résultats

1.2.1 Concertation, échanges d'information, pilotage opérationnel :

-a- Concertation et échanges d'information

- Pour la réalisation des travaux rivière :

Le niveau de concertation et les échanges d'information semblent suivre un schéma général. Il s'agit du déroulement suivant, par exemple, pour les travaux à réaliser :

- préparation des actions ou de l'avancement du programme par la technicienne rivière
- information du syndicat de rivière, si ce type de structure est présente sur le territoire concerné
- réunion publique pour informer les propriétaires. Ces derniers sont ciblés et convoqués sur proposition de la technicienne, qui s'adresse à la mairie concernée. Une réunion par tranche de travaux est organisée, soit environ 1 à 2 réunions par an, car il y a eu environ une à 2 tranches de travaux par an pour chaque syndicat.
- réunion de préparation de chantier, sur place, où l'élu est présent. Le propriétaire riverain n'est pas contacté ou rencontré directement, sauf pour la réalisation de gros travaux.
- réunions de chantier et de réception du chantier par la technicienne de rivière.

- Pour l'information du « grand public » :

Aucun plan de communication annuel n'est réellement établi, de façon prévisionnelle. Toutefois, sur certains chantiers plus emblématiques, une réunion publique a pu être organisée, où les élus des autres parties du territoire étaient invités ainsi que les médias. Ce fut le cas, par exemple, lors de la « ré-ouverture » de la petite Dheune, ou de la suppression d'ouvrages (déversoir du



Illustration 1: Exemple d'invitation à la fin de travaux (création de la zone humide)

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

Moulin Clerc).

Les médias sont systématiquement informés lorsqu'un chantier est achevé afin de réaliser une communication pour le grand public, via un article dans la presse.

De plus, l'ensemble des « gros travaux » a fait l'objet d'invitations à une inauguration, aux élus et membres du comité de rivière, soit entre 60 et 100 personnes. Ont été concernés les travaux suivants : ré-ouverture de la petite Dheune, inauguration de la zone humide en 2012 et en 2013, les travaux de restauration écologique sur la Cauzanne (cf. annexe 2 : quelques articles de presse).

Environ une dizaine d'articles de presse sont ainsi publiés tous les ans.

10 SAÔNE-ET-LOIRE / ACTUALITÉ LE JOURNAL DE SAÔNE-ET-LOIRE Mercredi 14 novembre 2012

RIVIERES. La restauration de la continuité biologique enfin enclenchée en Saône-et-Loire

La Cosanne sans entraves

La Cosanne (de Nolay à Chelly) est sur le point de devenir la première rivière aux obstacles effacés en Saône-et-Loire.

Les truites de la Cosanne sont enfin libres de circuler ! Ou du moins presque, puisque sur les 5 ouvrages que le Syndicat des affluents rive gauche de la Dheune s'était promis d'effacer afin de restaurer la « continuité biologique et sédimentaire » de la Cosanne (15 km de parcours), quatre le sont déjà : l'ancien vannage du moulin Clerc à Cormot-le-Grand (le cours d'eau prend source en Côte-d'Or), la tête de l'ancien bief du moulin Bachet à Paris-l'Hôpital, le seuil en tête du bief du moulin Choiseul et le seuil communal de Chelly-lès-Maranges, juste avant la confluence avec la Dheune. Il en a coûté 10 000 € TTC. Pour le seuil d'alimentation du bief du moulin Martin à Paris-l'Hôpital, effacement ou contournement, ce sera fait en 2013. Toutes ces actions font partie du contrat de rivière Dheune.

« Les obstacles génèrent un excès de dépôts sédimentaires, le réchauffement de l'eau, des inondations... »

Boris Michalak, animateur contrat de rivière Dheune

du - le contrat de rivière Grosse a été signé la semaine dernière avec des actions similaires prometteuses. Le contrat de Saône est aussi en route ainsi que ceux du Sud Morvan et celui du Serein très avancé en la matière. Tous sont financés à 80 % par l'Agence de l'Eau et le conseil régional.

Toutes ces actions s'inscrivent dans le plan national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau lancé par le gouvernement fin 2009. Ainsi traduisait-il une directive-cadre européenne qui assigne à la France d'atteindre un « bon état écologique » pour

1. La Cosanne jeudi dernier à Chelly-lès-Maranges : le seuil qui empêchait la remontée du poisson a été effacé.

2. La Cosanne avant travaux. En Saône-et-Loire, de nombreux seuils, vannages, petits barrages nuisent à la qualité biologique de l'eau.

Petite Dheune remise en eau - joli signal pour tant d'autres muselées par les obstacles.

Illustration 2: Extrait d'un article de presse sur les travaux réalisés dans le cadre du Contrat de rivière

Des actions de communication à destination spécifiquement des riverains ou du grand public ont également été réalisées :

- création d'un sentier pédagogique
- création du bulletin de « liaison » : les chroniques de la Dheune. Il est envoyé dans chaque mairie du territoire, avec une périodicité de 2 à 3 par an (exemple d'un exemplaire d'une chronique de la Dheune, en annexe 2)
- création d'une plaquette d'information. Une plaquette sur la rivière, pour

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

informer sur les rôles et l'intérêt d'une gestion coordonnée a été prévue en 2000 exemplaires. Sa distribution sera réalisée en direct auprès des membres de la commission rivière et elle sera envoyée à l'ensemble des mairies, en 4 ou 5 exemplaires par mairie. Il est également prévu de la distribuer à chaque réunion publique (cf. annexe 3 plaquette rivière).

- Actions de sensibilisation auprès des scolaires

Un important programme de communication avec une animatrice spécifique a été mis en place : une quinzaine d'écoles, avec 20 à 30 enfants par école, étaient concernées, dont des classes du lycée viticole de Beaune. L'animatrice intervenait 5 demi-journées/an dans une classe pour travailler sur la qualité, sur les milieux remarquables,... Les interventions étaient organisées autour de projet par thématique : projet à dominante naturaliste/environnementale, projet à dominante eaux domestiques, projet à dominante qualité des eaux, ... Les classes concernées étaient des classes de CE1, CE2, CM1, CM2, classes de seconde et de baccalauréat professionnel du lycée viticole.

Au mois de juin, était organisée « la journée de la Dheune » où des activités à destination des enfants étaient proposées (cf. annexe 4 fête de la Dheune). L'Agence de l'Eau ayant arrêté les financements, cette action s'est arrêtée en septembre 2013. Ce type d'animation a été faite pendant 5 ans. Un bilan annuel de l'animation était établi.

N'ayant eu connaissance que du bilan de l'année 2011, il n'a pas été possible de réaliser un bilan global relatif à ces 5 ans d'intervention.

- Pour les autres actions :

Les échanges d'information ont été réalisés par les maîtres d'ouvrage. Ceux-ci peuvent avoir « omis » d'indiquer que les actions étaient réalisées dans le cadre du contrat de rivière.

Ainsi, les actions liées à l'assainissement et sous maîtrise d'ouvrage des communes et EPCI concernés n'ont pas fait l'objet d'échanges d'information avec les syndicats de rivière, par exemple. De nombreux acteurs du territoire (principalement les élus des communes et des syndicats de rivière) ne connaissent pas le fonctionnement du contrat de rivière, dans le cas de la mise en œuvre et le financement de ses actions.

-b- Pilotage opérationnel

- Les instances présentes :

La mise en œuvre, le suivi et l'animation du Contrat de Rivière Dheune sont réalisés par l'EPTB Saône et Doubs. L'évaluation mi-parcours ainsi que l'évaluation technique et financière est également du ressort de cette structure.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

Ces instances permettent de déterminer les objectifs de l'année, les stratégies et les prises de décisions relatives à la mise en oeuvre du contrat de rivière. Elles s'appuient sur l'ensemble des documents présentés, dont au moins ceux relatifs aux suivis qualitatifs des cours d'eau et aux suivis des actions. Il est également réalisé l'étude des données techniques et financières du programme et des actions (réalisées, en cours et à venir).

✓ Le comité de rivière

Concernant l'animation du contrat, le comité de rivière Dheune se réunit une fois par an et le comité de pilotage, 3 fois.

Il est composé de 67 membres répartis entre 3 collèges :

- le collège des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : 31 membres
- le collège des usagers : 20 membres
- le collège des administrations et des établissements publics : 16 membres.

La présidence, au cours du contrat de rivière, a été assurée par le Président du Syndicat Mixte du bassin des affluents rive gauche de la Dheune, monsieur Vignat.

Le Comité de rivière Dheune est l'organe de pilotage stratégique du contrat de rivière : il fait le bilan des actions de l'année écoulée et élabore le programme de l'année à venir.

✓ Le comité de pilotage

Cette instance permet d'avoir un suivi technique et financier des actions. Elle assure le pilotage opérationnel du contrat de rivière. Elle est composée des partenaires financiers et administratifs du contrat de rivière, ainsi que de la cellule technique du contrat de rivière, représentée par l'EPTB Saône-et-Doubs. La constitution du comité de pilotage est la suivante : Président du Comité de rivière, les 3 autres présidents des syndicats de rivière, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de Côte d'Or, le Conseil Général de Saône-et-Loire, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, la Dreal Bourgogne, les DDT de Côte d'Or et de Saône-et-Loire, les Fédérations de Pêche de Côte d'Or et de Saône-et-Loire et l'EPTB Saône-et-Doubs.

-c- Bilan

Du fait de ces modalités d'échanges et d'informations, les partenaires techniques et financiers sont informés de l'ensemble des éléments. Les autres partenaires sont informés au cours des comités de pilotage ou des comités rivière (cf. paragraphe correspondant). Ainsi, l'ensemble de ces acteurs est au courant des dossiers, du fait de leur accès à l'information, soit par le biais des comités

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

de pilotage, soit par le biais des comités techniques et des comités de pilotage.

L'information aux autres élus et acteurs, non présents dans les diverses instances citées ci-dessus, devrait se faire via les représentants présents. Or, il s'avère que cette transmission est parcellaire et dépend des personnes. Ainsi, certaines communes, pour lesquelles le représentant n'est pas toujours présents aux diverses réunions, semblent avoir quelques difficultés pour obtenir les informations : tous les éléments ne sont pas sur le site Internet de l'EPTB et ils ne font pas forcément la démarche de s'adresser à l'animateur ou à la technicienne. Ainsi, certains élus regrettent un manque de communication et d'information sur les actions réalisées. De même, des réponses apportées au cours des entretiens montrent que la connaissance des actions du Contrat de Rivière par les élus communaux ou des syndicats de rivière, est très parcellaire et centrée sur les actions devant être réalisées sur leur commune ou à proximité. Ainsi, par exemple, lors des entretiens (cf paragraphes correspondants), il est apparu que des élus et/ou membres de syndicats de rivière ne connaissaient pas les actions réalisées sur l'assainissement dans le cadre du contrat de rivière, ou sur la gestion des sédiments.

La **communication et le transfert de l'information se font de façon efficace au sein des divers comités** mis en place au cours du contrat de rivière. Hors de ces comités, les échanges d'information semblent plus difficiles, malgré l'ensemble des actions réalisées (articles de presse, plaquettes d'information, invitation à des inaugurations...).

1.2.2 Etude des mécanismes de prise de décision et règles du mode de fonctionnement :

Il s'agit de cerner le rôle et la légitimité des différentes structures mettant en oeuvre le contrat de rivière ainsi que les règles de fonctionnement. Pour ce faire, il doit être étudié les comptes rendus des comités de rivière, les organigrammes internes, afin de déterminer les règles réelles de fonctionnement, par rapport aux règles initialement formalisées. De plus, il convient d'étudier si ces règles se sont élaborées de façon formelle ou bien informelle, au cours de l'avancement du contrat de rivière.

Le contrat de rivière se met en oeuvre, à partir de divers éléments :

- les dossiers,
- les réunions techniques, via les comités techniques
- les réunions décisionnelles : comités de pilotages

-a- Mode de fonctionnement au niveau de l'EPTB

Deux personnes sont mises à disposition du Contrat de rivière, par l'EPTB : un

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

animateur et une technicienne rivière.

La répartition actuelle du travail est assez définie :

- l'animateur a en charge les aspects financiers, l'animation et la communication du contrat. Il réalise également une partie des dossiers administratifs, en fonction des besoins (étude d'impact) et des actions.
- la technicienne rivière est chargée des aspects techniques du contrat de rivière et de l'ensemble des travaux. Elle assure la maîtrise d'oeuvre des travaux rivières, la réalisation des dossiers administratifs ainsi que certaines actions de communication.

Les relations entre les chargés de mission délégués par l'EPTB et le Président du contrat de rivière sont cordiaux, mais ne paraissent pas être basés sur des rencontres régulières (aucun rythme de rencontres n'a été indiqué, aussi bien par le technicien et l'animatrice, que par le Président, lors des entretiens).

L'animateur et la technicienne de rivière semblent fonctionner de façon assez « distante » avec les divers syndicats, ainsi qu'avec les autres acteurs.

Ils présentent ainsi leur mission :

- mettre en place les actions prévues dans le contrat de rivière
- réaliser les travaux
- faire le suivi des chantiers
- préparer les réunions du comité rivière et du comité de pilotage.

Les syndicats de rivière sont informés des travaux entrepris sur leur territoire.

Cette méthode de travail, semblant impliquer assez peu les acteurs locaux, prend peut être sa source dans la constitution du contrat de rivière et l'élaboration de son programme d'actions.

-b- Mode de fonctionnement sur le territoire

Le Contrat de rivière a été élaboré via des réunions de commission et de groupe de travail. Ces commissions (5 en tout) axées sur des thématiques particulières du territoire regroupaient les membres du Comité de rivière et des experts. Les commissions étaient les suivantes :

- qualité des eaux
- restauration et entretien des milieux aquatiques
- gestion de la ressource en eau
- protection contre les inondations/ruissellement dans le vignoble
- mise en valeur du patrimoine paysager et tourisme.

Chaque commission avait également à traiter le volet communication.

Les groupes de travail étaient composés par les acteurs institutionnels : Agence

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

de l'Eau, Départements et Région, services de l'Etat et Chambres d'Agriculture. L'approche territoriale n'a été réalisée que via des réunions locales, pour échanger avec les élus sur les objectifs du contrat et sur le programme d'actions.

De nombreuses actions prévues déjà sur certains territoires, ou portées par divers maîtres d'ouvrages, ont été intégrées dans le programme d'actions, sans modifications importantes. De ce fait, aucune information particulière n'a été apportée, les maîtres d'ouvrages ont continué leurs actions : cas de l'assainissement collectif, ou des programmes portés par les Chambres d'agricultures vis-à-vis des effluents viticoles, par exemple.

Les syndicats de rivière ne semblent pas avoir été impliqués de façon importante (soit volontairement, soit involontairement) dans la réalisation du programme d'actions du contrat de rivière. De ce fait, les modes de fonctionnement ne sont pas clairement établis et obligatoirement compris par l'ensemble des acteurs. Ceci dépend souvent pour eux, de leur connaissance du contrat de rivière, de leur présence au sein des instances décisionnelles, de leur implication « historique » dans les syndicats, ...

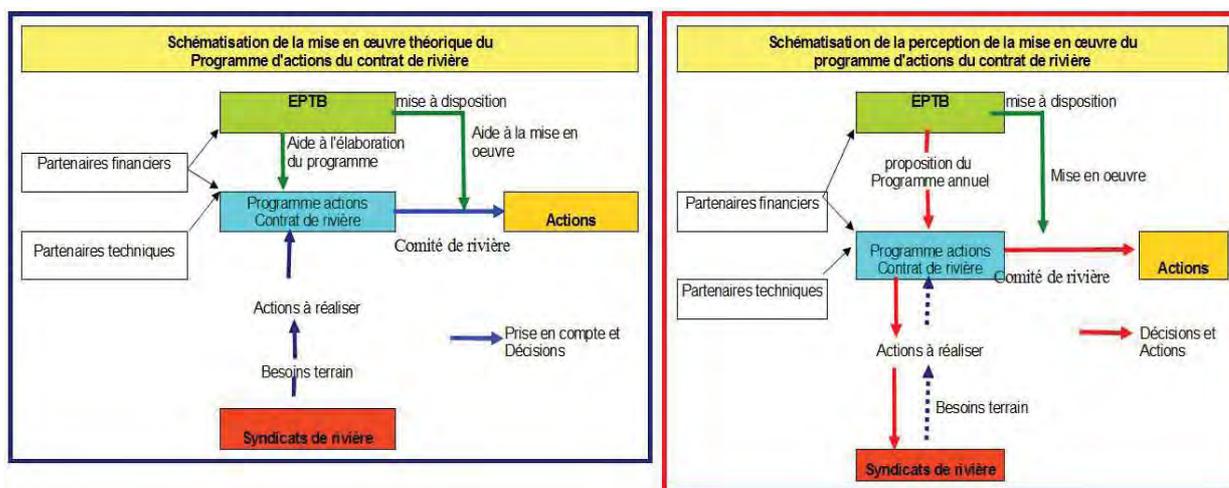


Illustration 3: comparaison entre le fonctionnement théorique et celui perçu par les acteurs

Il est ainsi souvent dit au cours des entretiens : « pour les travaux sur la rivière, c'est la technicienne qui décide, nous, on ne peut plus rien faire » de la part des représentants des communes ou des syndicats. Ces personnes semblent peu informées des travaux à réaliser ou prévus, y compris sur leur territoire de compétences. Lors des entretiens, ceci se traduit par des expressions de type : « on a eu droit à tel type de travaux... » ou bien « on a découvert que tels

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

travaux allaient se faire ... ».

Toutefois, ils sont nombreux à indiquer que la technicienne est disponible et répond à leur demande en venant facilement sur le terrain, lorsqu'ils font appel à elle.

Si les modalités de fonctionnement et de prises de décisions paraissent parfaitement établies et connues pour l'animateur du contrat et la technicienne rivière, il n'en est pas de même sur le territoire, où de **nombreux acteurs semblent avoir quelques difficultés à comprendre ces modalités, faute peut être, d'avoir été clairement établies et formalisées.**

1.2.3 Moyens mobilisés pour la mise en œuvre du contrat :

-a- Moyens humains mis à disposition par l'EPTB

Au niveau du personnel, l'équipe chargée de l'animation et de la mise en œuvre du contrat de rivière est composée de :

- Boris Michalak, animateur, chargé de mission du contrat de rivière Dheune
- Laetitia Chabanel, technicienne rivière
- Ces deux personnes sont salariées de l'EPTB Saône et Doubs. Ils constituent la cellule d'animation du contrat de rivière Dheune. Ils travaillent avec les 4 syndicats présents sur le territoire, et leurs Présidents :
- Denis Vignat, Président du Syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune
- Régis Junon, Président du Syndicat mixte d'aménagement du Meuzin et de ses affluents
- Jean Marey, Président du Syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaise, de la Lauve et du Rhoin
- André Courtin, Président du Syndicat mixte d'aménagement de la Dheune.

Ce listing a été établi lors de la réalisation de la phase 3 et 4 de l'étude, soit en février 2014.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

	Fonction générale	Fonctions spécifiques	Participent aux réunions	Relations avec (en interne)	Relations avec (en externe)
Boris Michalak	animateur	aspects budgétaires	comité de pilotage	Laetitia Chabanel	Elus
		aspects financiers	comité de rivière	Le Président	Présidents syndicats
		communication	réunions animations	Personnel de l'EPTB	Partenaires financiers
		animation			Partenaires techniques
		assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux rivière			Médias
Laetitia Chabanel	technicienne	dossier Loi sur l'Eau	Réunions techniques	Boris Michalak	Elus
		assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux rivière		Le Président	Présidents syndicats
		maitrise œuvre travaux		Personnel de l'EPTB	Partenaires financiers
		communication			Partenaires techniques

Tableau 2: Principales activités et relations de l'équipe en charge du contrat de rivière

Une personne en charge de la sensibilisation auprès des scolaires a également oeuvré pendant les 5 ans du contrat de rivière, auprès des écoles. Son contrat a pris fin en septembre 2013 (cf paragraphe correspondant).

-b- Les autres acteurs

Le territoire est couvert, pour partie, par 4 syndicats mixtes d'aménagement, ayant la compétence hydraulique. Ces syndicats concernent essentiellement les affluents rive gauche de la Dheune.

Les syndicats avaient leurs propres actions avant la mise en place du contrat de rivière, et pour certains, un secrétariat est également assuré. Auparavant, les actions réalisées par les syndicats concernaient essentiellement le curage et l'entretien des cours d'eau. Actuellement les syndicats réalisent les travaux programmés dans le cadre du contrat de rivière, axés sur les cours d'eau : entretien/restauration de la ripisylve, mais également actions en faveur de la biodiversité (restauration/création de zones humides, par exemple), ou de restauration de la continuité écologique.

La mise en œuvre de ces actions, ainsi que leur programmation pour l'année est proposée (décidée ?) par la technicienne rivière. Puis celle-ci les met en œuvre et informe, au fur et à mesure de leur avancement, les syndicats concernés. Ceux-ci semblent peu impliqués dans la prise de décision et la programmation, au vu de l'expression de leur ressenti (cf. analyse des entretiens).

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

Concernant la compétence eau, pour l'assainissement collectif et individuel, ainsi que pour l'eau potable, 9 collectivités couvrent la totalité du territoire.

COMPÉTENCES	COLLECTIVITÉS
assainissement collectif	Communauté urbaine Creusot Montceau, Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud, Communauté de communes du Pays de nuits, Communauté de communes de Gevrey Chambertin, Communauté de communes Seurre, SIVOM des eaux de Brandon
assainissement individuel	Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud, Communauté de communes du Pays de nuits, Communauté de communes de Gevrey Chambertin, Communauté de communes Seurre, SIVOM des eaux de Brandon
eau potable	Communauté Urbaine Creusot Montceau Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud, Communauté de communes de Gevrey Chambertin, SIVOM des eaux de Brandon Syndicat des eaux de la Vallée de la Dheune Syndicat des eaux de la Basse Dheune Syndicat des eaux de la Plaine de Nuits

Tableau 3: Collectivités ayant la compétence assainissement ou eau potable (source : bilan 2008-2012 - mai 2014 du contrat de rivière Dheune)

Les collectivités concernées par la compétence « assainissement » et/ou « eau potable » mettent en œuvre les actions prévues dans le contrat de rivière et relatives à leur territoire.

D'autres acteurs ont poursuivi des actions qui étaient déjà en cours, en les incluant dans le programme d'actions du contrat de rivière. C'est le cas des 2 Chambres d'Agriculture, par exemple. Ainsi, la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire avait mis en place un accord cadre sur les effluents vinicoles et celui-ci, d'une durée de 10 ans, finissait en décembre 2010. Cet accord visait à mettre aux normes chaque exploitation agricole, en réalisant un diagnostic, des préconisations et des travaux. L'objectif était d'avoir des exploitations répondant aux normes pour le stockage et l'épandage des effluents : 12 aires de station de lavage collectif ont ainsi été réalisées. Du fait de la mise en place du contrat de rivière, l'accord cadre a été inscrit dans le contrat de rivière. C'est également ce qui va se passer pour l'accord cadre « phyto » : il est déjà inscrit dans le contrat de rivière du maçonnais et le maître d'ouvrage reste la Chambre d'Agriculture. Cet accord fonctionne par bassin versant et associe toujours les animateurs et techniciens du contrat de rivière. Celui-ci est ressenti comme complémentaire des actions de la Chambre d'Agriculture : il permet d'avoir un suivi plus important sur les cours d'eau et de connaître les impacts sur le milieu. Il permet également d'avoir des financements pour continuer les actions.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

-c- Les documents de suivi

Il convient de noter qu'aucun compte rendu ou procès verbal de réunions du Comité de pilotage ou de rivière n'ont été fournis, ni document de réception de chantier, pas plus que de procès verbaux ou de comptes rendus de réunions techniques.

De nombreux tableaux de bords et documents existent cependant pour suivre l'avancement et la réalisation des actions et travaux. Les 3 documents suivants ont été transmis :

- tableau récapitulatif des travaux rivière de la Dheune
- bilan des actions de sensibilisation dans les classes, pour l'année 2011
- tableau de la programmation du contrat de rivière Dheune

Ce manque général de données écrites communiquées est lié soit :

- au nombre important de documents écrits : procès verbal de réception des chantiers, comptes rendus de réunions, de comité de pilotage, ...
- à un manque de temps pour rechercher la totalité des documents
- à un manque de pertinence de fournir l'ensemble des documents, liée à un manque de temps pour trier les documents les plus représentatifs.

Compte tenu du **manque d'éléments factuels, il n'est pas possible de réaliser une évaluation complète du suivi de la mise en oeuvre opérationnelle du contrat de rivière.** Cette mise en oeuvre présente de nombreuses actions étant une continuité des actions réalisées par des maîtres d'ouvrage déjà présents sur le territoire : actions agricoles, assainissement, ...

II. NIVEAU D'APPROPRIATION ET D'ADHESION A LA DEMARCHE

2.1. Présentation de l'enquête

2.1.1 Les personnes enquêtées :

Il s'agissait de préciser le niveau d'appropriation et d'adhésion des divers acteurs, à la démarche du contrat de rivière.

Deux types d'acteurs ont été différenciés afin d'adapter la démarche :

- les acteurs locaux engagés dans le contrat de rivière : élus, financeurs, agents de l'administration, ...

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

– le grand public ou les acteurs peu impliqués dans le contrat de rivière. Les premiers ont été vus en entretien individuel (cf. paragraphe correspondant). Au cours de ces entretiens, il a été abordé leur niveau d'appropriation.

Concernant le grand public ou les acteurs locaux moins impliqués dans la démarche, il s'agissait de pouvoir mesurer factuellement et de façon qualitative leur perception du contrat de rivière. A cette fin, il a été réalisé une enquête par Internet. Un mail a été adressé à un certain nombre d'acteurs afin de leur demander de bien vouloir répondre à l'enquête. Celle-ci a également été mise en ligne sur le site du contrat de rivière.

Le texte de l'enquête est présenté en annexe 5.

L'enquête a été réalisée au mois de février et mars 2014. Elle a été adressée par mail, à 238 personnes. Il y a eu 37 réponses, soit un taux de réponse de 15,5 %, ce qui est un très bon taux pour ce type d'enquête. Ce bon taux de réponse est à relier au fait que l'information sur la mise en ligne de l'enquête a été envoyée par mail ciblé. Les personnes susceptibles d'y répondre étaient donc des acteurs connus par les animateurs et techniciens du contrat de rivière, et non, le « grand public ». Ceci a également été pris en compte au cours de l'analyse des réponses. Ces

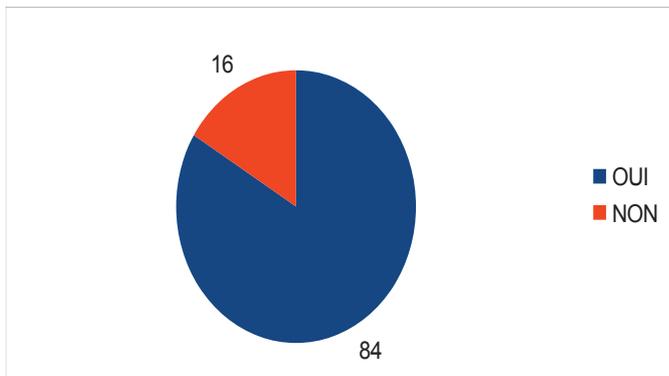


Illustration 4: % de personnes connaissant le contrat de rivière

dernières ne peuvent, de fait, émaner que de personnes ayant connaissance, d'une façon ou d'une autre, du contrat de rivière et/ou de l'EPTB.

Ceci est confirmé par la réponse à la première question :

- « connaissez vous l'EPTB ? » : 84 % des personnes ayant répondu à l'enquête sont dans ce cas (soit 31 personnes sur 37).

2.1.2 L'enquête :

L'enquête était découpée en plusieurs parties :

- Une première partie permettant de connaître le niveau de connaissance sur le contrat de rivière et ses actions
- Une deuxième partie sur leur connaissance des cours d'eau et rivières
- Une troisième partie sur la perception des travaux réalisés et leurs effets sur le milieu

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

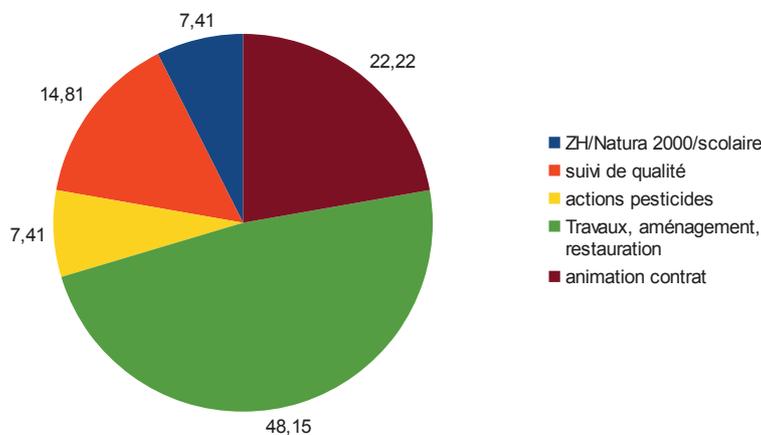
- Une dernière partie sur les attentes des acteurs et leurs souhaits

L'enquête était anonyme et permettait ainsi à chaque personne de pouvoir répondre, en toute sérénité, aux questions posées.

2.2. Les résultats

2.2.1 Partie 1 : connaissance du contrat de rivière

-a- Connaissances de l'EPTB et de ses actions :



84 % des personnes ayant répondu connaissent l'EPTB. Elles précisent, pour 26 d'entre elles, certaines des actions qu'elles connaissent. Parmi celles-ci, les principales citées et les % de personnes les ayant indiquées sont reprises dans le graphique ci-contre.

Les actions les plus citées sont celles relatives aux travaux en cours d'eau, suivi par les actions d'animation du contrat.

Illustration 5: % de réponses indiquant une action connue de l'EPTB

Parmi les personnes ayant répondu, 94 % connaissent la rivière Dheune et les affluents ainsi que le territoire concerné par le contrat de rivière.

-b- Type d'acteurs enquêtés :

Le contexte ayant permis de connaître la rivière et ses affluents permet d'avoir une idée du type d'acteurs ayant répondu à l'enquête. Cette question illustre également le « biais » des personnes contactées, puisque plus de la majorité d'entre elles ne sont ni des riverains, ni des pêcheurs, ... mais s'inscrivent dans la catégorie « autres », c'est à dire qu'il s'agit d'acteurs pouvant être des représentants de structures, d'organismes, des élus, ...

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

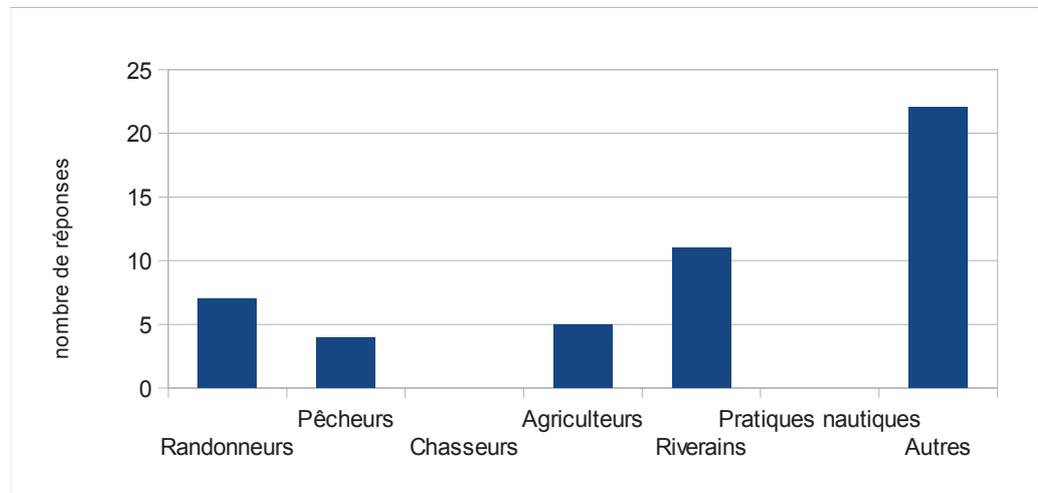


Illustration 6: Type d'acteurs ayant répondu à l'enquête

Une personne pouvait donner plusieurs réponses. Le total est donc supérieur au nombre de personnes ayant répondu. Toutefois, en dehors de la rubrique « autres » les riverains sont les plus représentés.

-c- Connaissance du contrat de rivière :

Les acteurs devaient indiquer s'ils connaissaient le contrat de rivière. 27 % répondent favorablement (cf. graphique ci-dessous).

La connaissance du contrat de rivière paraît globalement importante pour les acteurs ayant répondu à l'enquête (cf. graphique ci-dessous).

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

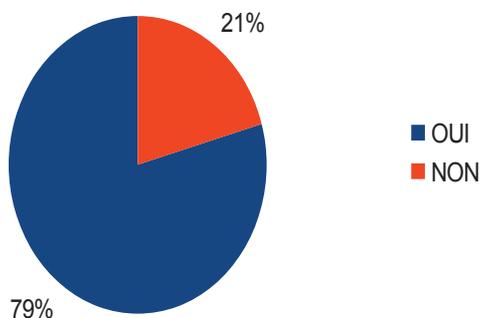


Illustration 8: % d'acteurs connaissant le contrat de rivière

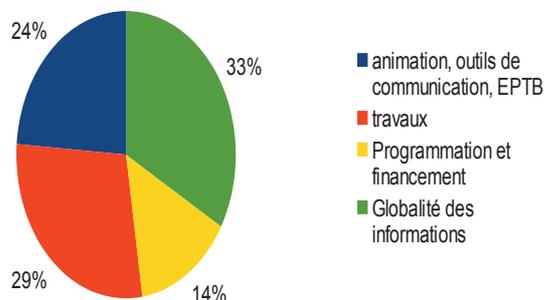


Illustration 7: Informations reçues sur le contrat de rivière

L'analyse de ces réponses montre qu'environ 50 % des personnes ayant répondu indiquent avoir la totalité des informations (33 %) ou connaissent la programmation et le financement du contrat de rivière (14 %). Certains précisent qu'ils possèdent ces informations de part leur fonction : partenaires financiers, élus délégués dans un syndicat, connaissance de l'EPTB...

Les travaux et les actions de communications sont les 2 éléments cités comme ayant permis de connaître le contrat de rivière.

-d- Connaissance des travaux réalisés dans le cadre du contrat de rivière :

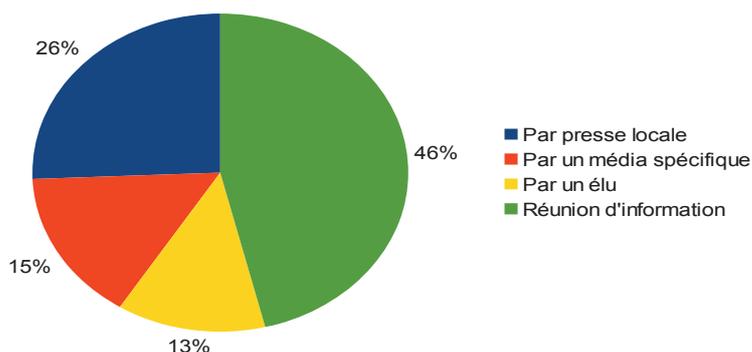


Illustration 9: Moyens ayant permis d'obtenir l'information

85 % des personnes ayant répondu connaissent les travaux réalisés dans le cadre du contrat de rivière. Cette connaissance se fait essentiellement via des réunions d'informations, pour 46 % des acteurs ayant répondu et par la presse locale (26 %).

Les élus et les médias spécifiques semblent être des « relais » moins bien reconnus pour la transmission des informations.

-e- L'apport du contrat de rivière par rapport à la préservation des milieux :

La question posée était « Pensez-vous que cela contribuera à la conservation du milieu et à l'amélioration de la qualité des eaux ? ». La réponse est unanimement « oui », à une exception (32 réponses positives pour 1 réponse

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

négative).

De la même façon, une importante majorité considère que les travaux ont répondu aux attentes exprimées lors de la mise en place du contrat en 2007 : 23 (77 %) réponses positives, contre 7 (23 %) négatives.

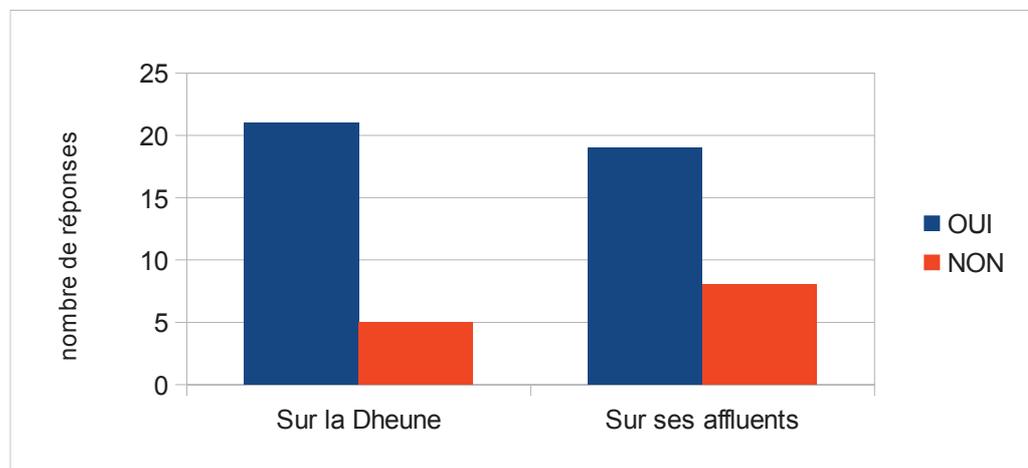
Les personnes enquêtées sont des acteurs ayant des relations, soit avec l'EPTB, soit avec les syndicats de rivière, pour une majorité d'entre elles.

Cela se reflète dans les réponses reçues. Ainsi, l'EPTB et ses actions (travaux, aménagements et restauration) sont majoritairement connus. Il en est de même pour le contrat de rivière. Les acteurs ayant répondu estiment avoir une bonne connaissance du contrat et de ses actions, ayant été informés principalement par des réunions d'information. Pour eux, **le contrat de rivière permet une préservation des milieux et répond aux attentes exprimées lors de sa mise en place.**

2.2.2 Partie 2 : connaissance des cours d'eau

-a- Observations de modifications dans la gestion des abords des cours d'eau :

Les réponses sont plus partagées quant aux modifications sur la gestion des bords des cours d'eau. En effet, 70 % des réponses indiquent des modifications visibles soit sur la Dheune, soit sur ses affluents. 30 % ont répondu n'avoir vu aucune modification dans la gestion des abords des cours d'eau.



Aucun type de parcelle, plus qu'un autre, ne semble avoir été perçu comme particulièrement ciblé pour les modifications de la gestion des berges.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

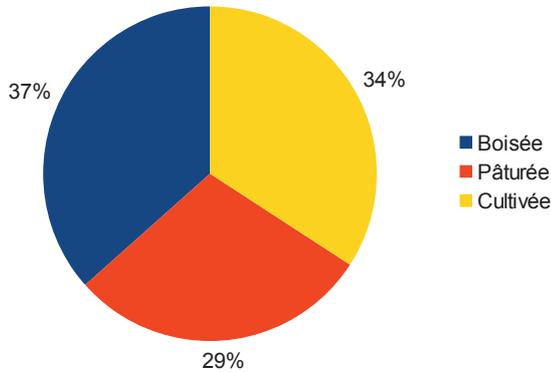


Illustration 10: Type de parcelles où des modifications de gestion des abords des cours d'eau ont été perçues

Trois types de parcelles étaient proposées dans l'enquête. Plusieurs réponses pouvaient être apportées. Celles-ci montrent bien l'homogénéité de la perception des modifications sur la gestion des berges : elle n'est pas liée à un type de parcelle.

Lorsque les personnes indiquaient avoir perçu des modifications dans la gestion des berges de la Dheune ou de ses affluents, elles étaient invitées à donner le nom du ou des cours d'eau pour lesquels elles avaient eu cette perception.

Les noms de cours d'eau cités sont assez peu nombreux (9), au vu du territoire et du bassin versant. La Dheune et la petite Dheune sont cités une fois chacune. La Cozanne est le cours d'eau le plus indiqué (5 fois). Les autres affluents cités ne le sont que par une seule personne (1 réponse à chaque fois), sauf pour la Bouzaise, citée 2 fois. Il s'agit des cours d'eau suivants : le Meuzin, le ruisseau des Cloux, le ruisseau des Bruyères et le Rantin.

Par contre, il est étonnant de noter que 2 personnes indiquent des modifications de gestion des abords sur tous les cours d'eau du territoire (Dheune et ses affluents) alors que le contrat de rivière n'a pas pu intervenir sur l'ensemble des linéaires.

-b- nature des modifications observées au cours du contrat de rivière :

Les 24 réponses reçues portent essentiellement sur les travaux réalisés au cours du contrat de rivière. Une seule réponse évoque la communication réalisée sur les « bonnes pratiques » et les aspects réglementaires. Une seule réponse a été faite pour chacun des travaux suivants : reméandrage, travaux sur les habitats piscicoles, travaux sur la Dheune, remise en eau et dégagement d'atterrissement en amont des ponts.

La restauration de la végétation est l'action la plus fréquemment citée, suivie par la protection des berges (mise en défens avec des clôtures), la restauration des berges, les travaux sur le lit du cours d'eau et la morphologie. Les autres travaux sont moins souvent évoqués : effacement d'ouvrages, aménagement d'abreuvoir ou encore plantations.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

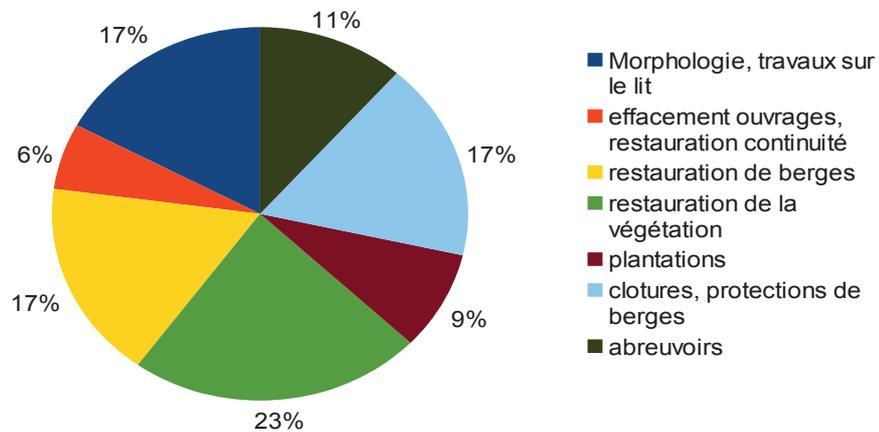


Illustration 11: actions observées au cours du contrat de rivière

Remarque : Une personne indique n'avoir pas pu aller sur le terrain pour pouvoir observer les travaux réalisés.

-c- efficacité des travaux réalisés :

86 % des 29 personnes ayant répondu à cette question indiquent que les travaux réalisés seront efficaces. Les autres (14 %) expriment une réponse négative à cette question.

Lorsqu'il est demandé les raisons de cette efficacité, les réponses sont très diversifiées.

Sont évoquées des raisons liées à l'état des cours d'eau :

- un état initial très dégradé ne pouvant être qu'amélioré ou encore, une absence de gestion
- une amélioration du milieu (habitat, morphologie), et une protection d'espèces patrimoniales, de la biodiversité
- une amélioration des écoulements

Certaines réponses évoquent plus les aspects financiers et sociaux :

- le coût des travaux (« très onéreux, donc obligatoirement efficaces »)
- prise de conscience pour la protection de l'eau
- relations milieu/hommes
- amélioration de la perception de la qualité des cours d'eau

Pour les personnes indiquant l'inefficacité des travaux, quelques raisons sont également indiquées et sont plus ou moins précises :

- les travaux ne peuvent être efficaces que s'ils concernent des linéaires

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

- importants avec des travaux suffisamment importants
- la dégradation des cours d'eau est telle que les travaux réalisés ne sont pas suffisants
- les travaux sur le lit des cours d'eau sont inefficaces.

Ainsi, la majorité des personnes ayant répondu est globalement satisfaite par les travaux et leurs effets sur les rivières.

-d- connaissances de problèmes ou de points négatifs sur les rivières :

85 % des 28 réponses apportées indiquent la connaissance de problèmes ou de points négatifs sur les cours d'eau.

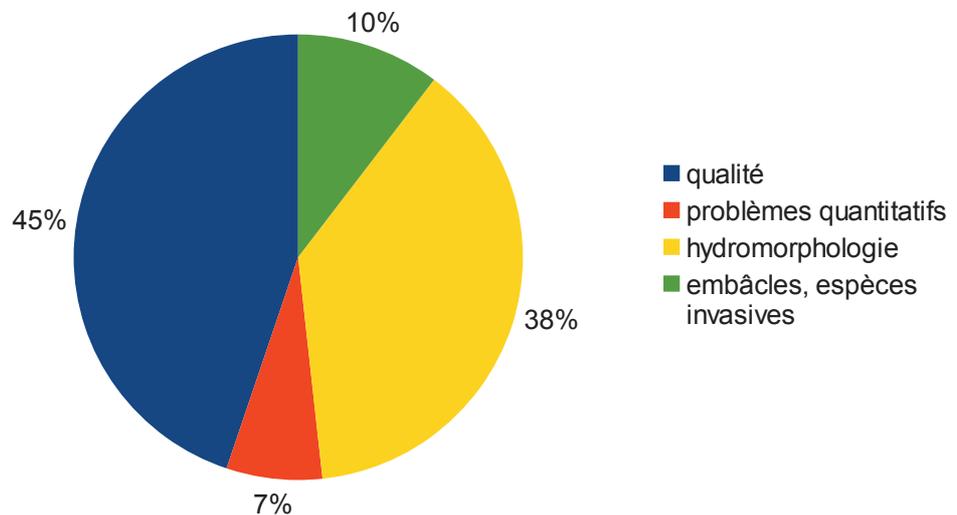


Illustration 12: problèmes connus sur les cours d'eau

Plusieurs réponses étaient possibles, puisque les personnes avaient la possibilité de s'exprimer librement. De ce fait, nombreux sont ceux qui ont donné plusieurs types de points noirs ou difficultés connues.

Deux grands thèmes sont évoqués lorsqu'il est demandé quels sont les difficultés ou points noirs connus sur les cours d'eau du territoire : les problèmes d'hydromorphologie et ceux liés à la qualité.

Concernant l'hydromorphologie, il est évoqué : le recalibrage, le curage, les difficultés liées à la morphologie du lit mineur, à l'absence de continuité, l'érosion, l'importance des sédiments et leur accumulation.

Les problèmes évoqués, liés à la qualité de l'eau sont moins diversifiés : ils se concentrent autour de 3 thématiques. Ainsi, sont cités : la pollution liée aux effluents viticoles et aux produits phytosanitaires, les rejets en eaux usées et enfin la chronicité des pollutions diffuses.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

16 personnes indiquent avoir signalé les points noirs et/ou des difficultés. Les organismes ou personnes contactés sont multiples : EPTB et/ou animateur et/ou technicien du Contrat rivière, la préfecture, l'ONEMA, les syndicats, ...

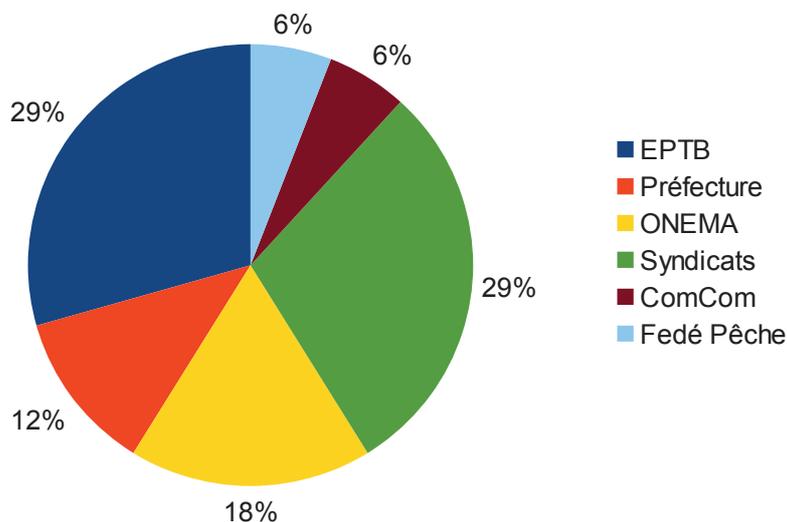


Illustration 13: structure contactée pour signaler un problème sur les cours d'eau

Deux types d'organismes sont contactés majoritairement pour signaler un dysfonctionnement du cours d'eau : les syndicats et l'EPTB. L'ONEMA est également souvent informé.

Sur les 6 personnes ayant indiqué ne pas signaler les problèmes qu'elles ont observé, les raisons sont les suivantes : problème déjà connu (2 personnes), manque de financement, les limites réglementaires (vis-à-vis des pollutions diffuses). Il a également été indiqué qu'il n'y avait pas de problème connu.

Les personnes enquêtées sont globalement satisfaites des travaux réalisés (qu'elles connaissent) au cours du contrat de rivière. Elles les jugent efficaces. Toutefois, de nombreux points noirs sont encore présents. Ils concernent essentiellement la qualité (pollutions diffuses et rejets) et l'hydromorphologie (érosion, accumulation de sédiments). Bien que **la majorité des personnes interrogées signalent les dysfonctionnements observés** (principalement à l'EPTB ou aux syndicats), certains ne le font pas, estimant que les problèmes sont déjà connus ou bien que les moyens financiers ne sont pas suffisants, ou qu'il faut du temps pour pouvoir les solutionner.

2.2.3 Partie 3 : le milieu

-a- Avis sur la qualité de l'eau :

L'enquête demandait de préciser, par cours d'eau, si le contrat de rivière avait permis ou pas, d'améliorer la qualité des milieux.

Les réponses pouvaient être multiples en fonction du nombre de cours d'eau indiqué.

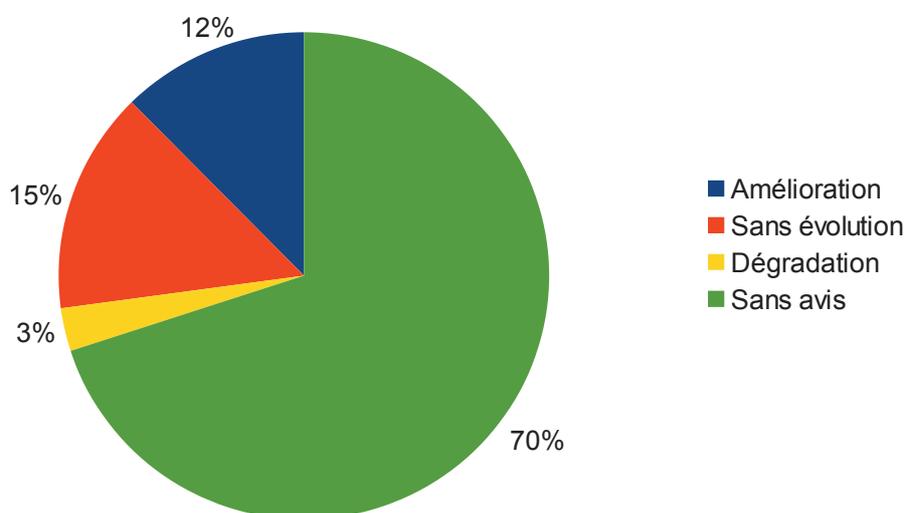


Illustration 14: Perception de l'évolution de la qualité des milieux par les personnes enquêtées

L'évolution de la qualité des milieux est peu perçue par les acteurs : 70 % ne s'expriment pas et 15 % indiquent une absence d'évolution. Par contre, pour les autres personnes, 12 % estiment qu'une amélioration de la qualité a été obtenue, contre 3 % qui indiquent une détérioration.

Aucun cours d'eau n'était proposé dans le cadre de l'enquête : 20 ont été cités dans les réponses, montrant une bonne connaissance du territoire.

Certains cours d'eau sont plus cités (plus connus) : La Cosanne, la Dheune, le ruisseau de Meursault...

Toutefois, quel que soit le cours d'eau, la réponse « sans avis » est largement majoritaire, montrant la difficulté pour les acteurs de pouvoir s'exprimer sur l'évolution qualitative des cours d'eau.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

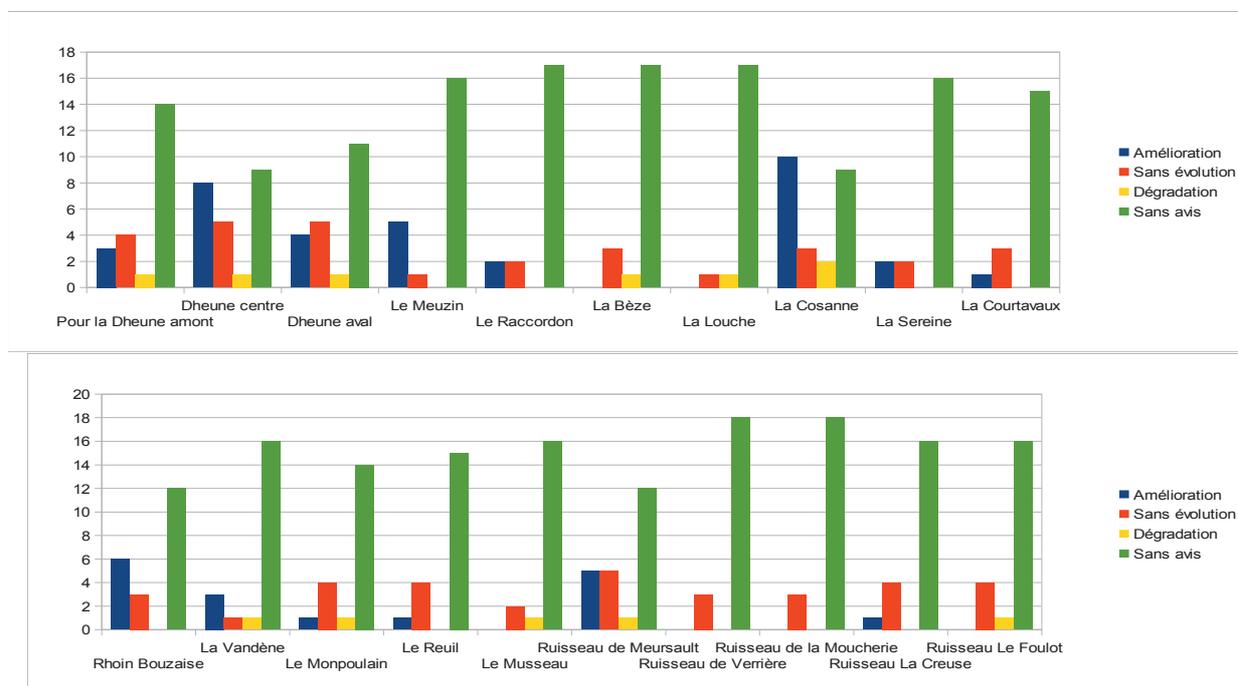


Illustration 15: Nombre d'avis sur l'évolution de la qualité des cours d'eau

La difficulté pour les acteurs de se prononcer sur l'amélioration ou non de la qualité des milieux peut également être mise en relation avec le délai nécessaire pour que les effets des actions entreprises soient effectivement perceptibles, ainsi que la connaissance du « point zéro ».

-b- Connaissances d'espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques :

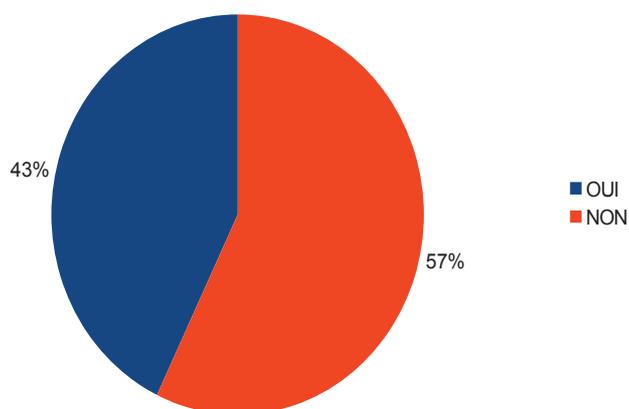


Illustration 16: Personne connaissant des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques

Concernant la connaissance d'espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques, beaucoup de réponses ont été obtenues. Ceci dénote l'importance du sujet pour les personnes ayant répondu.

Les espèces citées sont essentiellement les écrevisses. Elles sont suivies par les truites, puis autres espèces patrimoniales moins connues (Agrion de mercure, par exemple) car

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

relevant d'autres catégories d'animaux (insectes, batraciens...) moins emblématiques pour « tout un chacun ».

Il est également intéressant de noter que seules des espèces animales sont citées.

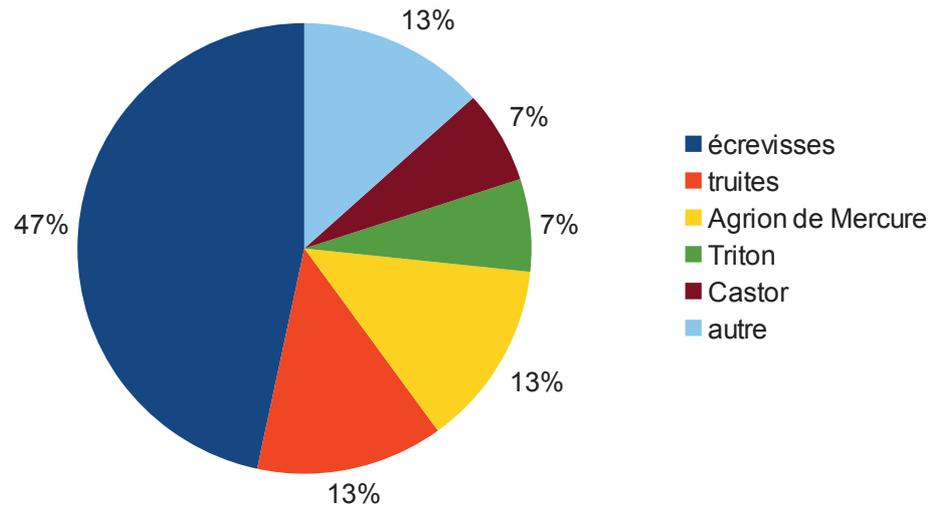


Illustration 17: % d'acteurs indiquant une espèce patrimoniale inféodée aux milieux aquatiques

La grande majorité des acteurs ayant répondu considère que les actions entreprises ont permis de préserver les espèces citées. Ils sont 87,5 % dans ce cas, contre 12,5 % qui indiquent que les actions réalisées ne permettront pas de préserver les espèces patrimoniales présentes.

-c- avis et état de satisfaction vis-à-vis des actions réalisées dans le cadre du contrat de rivière :

Le questionnaire demandait d'indiquer sa satisfaction ou non, vis-à-vis des actions réalisées par rapport aux activités agricoles, à l'assainissement, aux travaux effectués sur les cours d'eau, à la communication.

Globalement, lorsqu'il est demandé l'état de satisfaction par type d'actions, 25 % des personnes ayant répondu ne sont pas satisfaites des actions réalisées, contre 53 % qui le sont et 22 % qui ne se prononcent pas. Ainsi, seulement une petite majorité des acteurs expriment un satisfécit. L'incertitude, peut être liée à la difficulté d'avoir un avis « tranché » : un acteur peut être satisfait pour certaines actions, mais pas pour d'autres.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

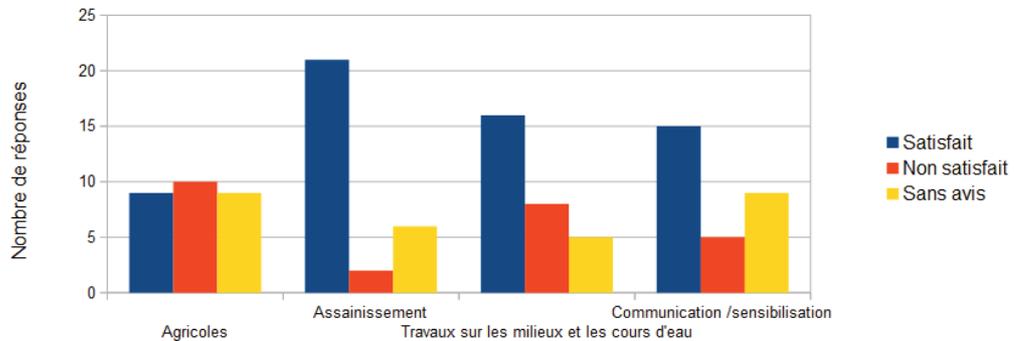


Illustration 18: Nombre de personnes satisfaites ou non, des actions, par catégorie

Les actions vis-à-vis de l'assainissement ont satisfait un plus grand nombre d'acteurs que celles réalisées sur les milieux et les cours d'eau, ou encore que les actions de communication et de sensibilisation.

Par contre, les actions liées au monde agricole rencontrent le moins de satisfaction et les acteurs non satisfaits sont majoritaires.

-d- Propositions d'actions pour un futur contrat :

25 personnes ont répondu à cette question et 13 ont indiqué avoir des propositions (soit 52 %), pour un futur contrat.

Les 15 propositions d'actions indiquées se répartissent en 4 catégories principales :

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

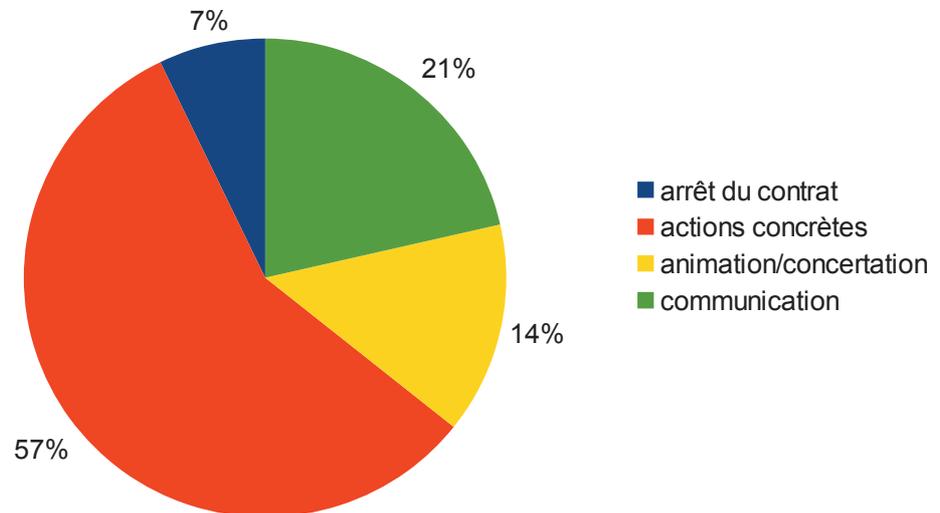


Illustration 19: Propositions d'actions

Une seule personne demande l'arrêt du contrat. Par contre, la plupart des propositions concerne des actions concrètes : il est ainsi possible de noter, à titre d'exemple :

- avoir une meilleure prise en compte des ouvrages (vannages etc...)
- réduire les inondations
- surveiller les pollutions agricoles et domestiques
- réintroduire la souche locale de truites
- préserver, entretenir et restaurer les zones humides

Chacune de ces propositions n'a été réalisée qu'une seule fois.

Dans la catégorie animation/concertation, les propositions sont les suivantes :

- avoir moins de « soupoudrage » d'actions
- avoir plus de concertation entre les syndicats et la communauté d'agglomération
- pourquoi pas un seul syndicat de rivière ?

Pour la communication, il est demandé plus de réalisation et d'actions, de sensibiliser davantage et plus largement.

Certaines de ces propositions contredisent un peu les réponses apportées aux questions précédentes de l'enquête. Ainsi, il a été indiqué dans 85 % des réponses que les travaux effectués dans le cadre du contrat de rivière étaient connus, grâce à des réunions ou des documents. Ceci semblait donc indiquer

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

que la communication était suffisante. Or, cela ne semble pas être encore le cas, au vu des propositions faites.

Même si les personnes ayant répondu à l'enquête semblent avoir une bonne connaissance du territoire, **elles ne sont pas en mesure de se prononcer sur l'évolution du milieu, suite aux actions réalisées**. Par contre, elles indiquent que **les actions réalisées permettent de préserver les espèces animales patrimoniales** présentes dans les cours d'eau. L'écrevisse est l'animal le plus souvent évoqué.

Le niveau de satisfaction vis-à-vis des actions est plus hétérogène. **53 % des réponses montrent une satisfaction globale** : celle-ci semblant être essentiellement vis-à-vis des actions ayant trait à l'assainissement. Puis 25 % des réponses indiquent une non satisfaction et 22 % ne se prononcent pas.

Il est proposé d'avoir des **actions concrètes, avec une stratégie globale et une communication plus importante**.

III. MISE EN OEUVRE DU CONTRAT

3.1. Présentation

Il s'agissait de déterminer la perception des différents partenaires et acteurs sur le contrat de rivière et de cerner leur appréciation. Il fallait estimer la satisfaction des acteurs et partenaires vis-à-vis :

- du fonctionnement de la procédure
- des objectifs identifiés et des résultats obtenus
- de la procédure elle-même.

Il convenait de mettre également en exergue l'écart, s'il existait, entre les attentes initiales et l'état de satisfaction à la fin de la procédure.

Pour ce faire, la méthodologie proposée était la suivante :

- intégrer cette partie de l'étude dans les entretiens réalisés avec les acteurs locaux et les tables rondes mises en place (cf. paragraphe correspondant)
- intégrer cette partie de l'étude dans le questionnaire mis en ligne (cf. paragraphe correspondant ci-dessus)

3.2. Les tables rondes

3.2.1 La méthodologie :

Il s'agissait d'organiser la tenue de deux « tables rondes » de consultation, programmées par type de problématique afin de pouvoir avoir l'approche de différents acteurs par rapport au contrat de rivière. Les sujets de ces réunions devaient concerner l'ensemble du bassin versant. Au cours de ces tables rondes doivent être abordées les thématiques liées aux états des lieux et à la perception des actions du contrat de rivière, au vu des enjeux et objectifs. Ainsi la table ronde se sont déroulées en 3 parties :

- partie liée à la présentation de contexte et des objectifs des tables rondes
- partie liée à la perception des acteurs sur la mise en œuvre du contrat de rivière par rapport aux thématiques évoquées
- partie de synthèse reprenant les échanges réalisés, afin d'établir un bilan de la table ronde partagé.

Les participants aux tables rondes ont été conviés à partir d'un listing établi en concertation avec le maître d'ouvrage. Il s'agissait de représentants des structures contactées pour les entretiens et/ou de représentants des structures connues par le maître d'ouvrage. Les tables rondes ont été organisées autour de 2 grandes thématiques, définies avec le maître d'ouvrage : la gestion des rivières et la qualité des eaux.

Ces « tables rondes » devaient permettre de caractériser :

- ✓ La perception de l'état des lieux actuels par les divers acteurs,
- ✓ L'organisation des acteurs
- ✓ Leur implication dans la gestion du milieu
- ✓ Leurs exigences et souhaits vis-à-vis du milieu, pour l'avenir
- ✓ Leurs perceptions des actions entreprises et des résultats obtenus en regard des enjeux et objectifs initiaux
- ✓ Leurs attentes pour le futur (dont les nouveaux enjeux)
- ✓ Les causes évoquées (réelles ou supposées) pour justifier de la non réalisation d'actions ou de la non atteinte des objectifs fixés
- ✓ Leur perception globale sur le contrat de rivière et son efficacité
- ✓ ...

Elles ont servi également à affiner les enjeux et objectifs du futur programme d'actions.

Les tables rondes se sont déroulées sur une durée de 2 heures. Elles ont été animées par les ingénieurs du bureau d'études, habitués à ce type de réunion. En général, pour être efficaces et pertinentes, les tables rondes sont réalisées avec une vingtaine de personnes maximum. Un système de « pré inscription »

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

est souvent nécessaire afin de déterminer s'il est utile de proposer la tenue d'une deuxième table ronde sur un sujet déjà évoqué.

Les sujets des tables rondes pouvant être liés, les 2 ingénieurs sont systématiquement présents, à l'ensemble des tables rondes, pour assurer la cohérence et la cohésion entre les diverses tables rondes. Le bilan réalisé en commun à la fin de chaque réunion est utilisé dans l'étude : il a été validé par l'ensemble des personnes présentes et constitue donc un résultat issu d'une concertation.

Bien qu'invité, le représentant du maître d'ouvrage n'a assisté à aucune des 2 tables rondes.

3.2.2 Application de la méthodologie au territoire :

Les tables rondes se sont déroulées sur deux journées, les 19 et 20 février 2014, dans un même lieu (mairie de Vignolles) afin de permettre de proposer des horaires différents de participation.

Dates	Horaires	Thématiques
Mercredi 19 février	18 h 30 – 20 h 30	Table ronde n°1 : gestion des rivières
Jeudi 20 février	10 h 00 – 12 h 00	Table ronde n°2 : qualité des eaux

La possibilité de participer aux diverses tables rondes a été communiquée par des invitations personnalisées. Un système de pré-inscription auprès de l'EPTB a été mis en place.

Les tables rondes furent suivies par 22 participants. Ces participations ont permis de connaître la perception du contrat de rivière par les acteurs, l'implication de ces acteurs dans la démarche, ainsi que leur perception des actions réalisées et leurs attentes pour le futur. Ces divers éléments ont complété ceux recueillis au cours des entretiens.

3.2.3 Les résultats :

Les PV de ces tables rondes ainsi que les personnes présentes sont en annexe 6.

-a- Table ronde « gestion des rivières » :

Cette table ronde met en évidence une méconnaissance de la réglementation et

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

du cadre d'intervention de la technicienne de l'EPTB. Il ressort de cette table ronde une impression générale d'impossibilité d'intervention sur le cours d'eau, sans l'aval de la technicienne, celle-ci indiquant la possibilité ou non de réaliser l'action.

Un manque de coordination des actions est également relevé, notamment au niveau de la gestion des ouvrages, où il est regretté que la seule solution proposée soit l'effacement.

Les personnes présentes ont également évoqué des problèmes anciens sur le territoire, qui ne leur semblent pas suffisamment pris en compte, via le contrat de rivière : les inondations.

Il est également regretté un manque de politique et de gestion globale du territoire, qui devrait être, pourtant, l'objet du contrat de rivière.

Certaines actions ont été ressenties comme imposées (création de zones humides), peut être du fait d'attentes différentes (frayères) et d'un manque d'explication et de communication.

Ainsi, sur la gestion des cours d'eau, il ressort de la table ronde, une difficulté de compréhension des actions entreprises (pouvant être liée à un manque de communication) et un ressenti, de travaux pas toujours souhaités, mais imposés. A l'inverse, d'autres sont toujours attendues, mais où une impossibilité financière et réglementaire est opposée. Il est relevé un manque de vision globale pour la gestion de l'eau et des milieux.

Plusieurs attentes sont également exprimées, parmi lesquelles :

- plus de souplesse et de réactivité
- une simplification des démarches et du formalisme administratif
- une meilleure connaissance des besoins du terrain
- une coordination des actions
- des financements pour mettre en place une vraie gestion coordonnée de bassin versant, avec une vision globale

Ainsi, sur la gestion des cours d'eau, il ressort de la table ronde, une **difficulté de compréhension des actions entreprises** (pouvant être liée à un manque de communication) ainsi qu'un **ressenti de travaux pas toujours souhaités, mais imposés**. A l'inverse, d'autres sont toujours attendues. Les **acteurs se sentent « dépossédés » de leur possibilité d'intervention**. Enfin, il était relevé un **manque de vision globale pour la gestion des milieux et les actions réalisées**.

-b- Table ronde « qualité de l'eau » :

Les aspects qualitatifs sont reliés à l'assainissement (où de nombreux travaux ont été réalisés, entre autre, par la communauté d'agglomération de Beaune), et

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

aux pollutions agricoles. Pour ces dernières, les efforts réalisés par la profession sont cités.

Il ressort des échanges que vis-à-vis de certaines pressions, et notamment celles liées aux activités agricoles, il est important que les acteurs habituels de la profession puissent s'impliquer. Le contrat de rivière ne paraît pas l'outil le plus adapté pour faire progresser ces professionnels, pour les personnes présentes à la table ronde.

Il est regretté un manque de coordination, aussi bien pour les actions que pour les calendriers, entre les divers acteurs intervenant sur le terrain, même si des progrès ont été fait.

De plus, le programme du contrat de rivière est ressenti comme la juxtaposition des programmes d'actions des 4 syndicats, ce qui peut expliquer le manque d'harmonisation et de vision globale évoqué sur le terrain. Cela pose également la question de la pérennité et de l'intérêt de conserver les 4 syndicats présents actuellement.

Les « blocages » qu'engendrent les aspects réglementaires et financiers, évoqués dans la première table ronde, sont également relevés au cours des échanges de cette réunion.

La communication est qualifiée d'insuffisante et les « chroniques de la Dheune » sont méconnues (inconnues).

Plusieurs attentes sont également exprimées, parmi lesquelles :

- ne plus avoir de territoire « orphelin » (pour les travaux)
- une harmonisation des programmes et une cohérence des actions et des calendriers d'intervention entre les divers acteurs intervenant sur le territoire
- avoir un vrai projet de territoire avec une cohérence des interventions, où le contrat de rivière pourrait être « moteur »
- une communication pertinente, globale et efficace, apportant des éléments simples et concrets, pouvant être directement relayés par les services municipaux

Les travaux réalisés au niveau de l'assainissement ont permis **la prise en compte de l'enjeu qualité sur le territoire**. Les actions à destination des professionnels agricoles, si certaines ont été réalisées, pourraient l'être encore davantage. Il est toutefois considéré que le contrat de rivière n'est pas le bon « outil » pour cela. Il est souhaité que plus aucun territoire ne soit « orphelin » sur le bassin versant. Enfin, le **manque de vision globale** pour la gestion des milieux et les actions réalisées, perçues au cours de la première table ronde, est également évoqué, ainsi que la **nécessité d'avoir un vrai projet de territoire**. Celui-ci permettrait d'harmoniser les programmes et d'avoir une cohérence également au niveau des calendriers d'intervention. La **communication est également ressentie comme insuffisamment pertinente** au niveau de sa forme (support, rythme, modalité de diffusion, clarté des messages diffusés...)

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

3.3. Les entretiens

3.3.1 La méthodologie :

-a- Présentations des personnes rencontrées :

Afin de réaliser l'analyse du fonctionnement de la procédure du contrat de rivière, divers éléments doivent être étudiés : le mode de fonctionnement, le niveau d'appropriation et d'adhésion à la démarche et la mise en œuvre du contrat. Pour connaître le mode de fonctionnement du contrat de rivière, ainsi que sa mise en œuvre, il a été réalisé des entretiens en vis-à-vis avec une cinquantaine d'acteurs. Ils se sont déroulés du 28 janvier 2014 au 13 février 2014. Au cours de cette période, 46 personnes ont été rencontrées. Puis 5 entretiens téléphoniques ont été réalisés, du fait que les agendas respectifs n'avaient pas permis une rencontre en vis-à-vis, soit un total de 51 entretiens réalisés.

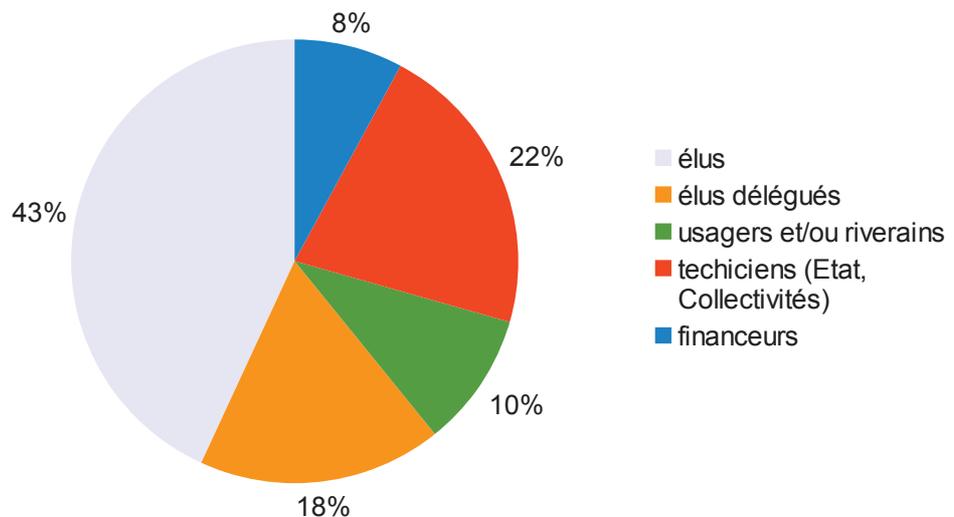


Illustration 20: Répartition typologique des acteurs rencontrés en entretien

Très souvent, plusieurs acteurs locaux étaient présents afin de participer à l'entretien, permettant d'augmenter les informations transmises. Ainsi, il a été rencontré en face à face, 31 élus dont 9 sont présidents ou délégués à un syndicat, 11 techniciens ou chargés de missions de l'Etat et des collectivités ont été également rencontrés, ainsi que 5 représentants d'usagers et/ou riverains et 4 financeurs (cf. tableau des personnes rencontrées en entretien, annexe 7).

Concernant les entretiens téléphoniques, les personnes contactées représentent les usagers (professionnels de l'agriculture), l'Etat et les

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

collectivités territoriales.

-b- Déroulement des entretiens :

Les questions étaient posées sans ordre précis, en fonction de la discussion. Toutefois, un guide d'entretien avait été réalisé préalablement, afin de permettre une homogénéité des questions posées, quelle que soit la personne réalisant l'entretien.

Les entretiens en vis-à-vis se sont déroulés sur une durée d'une heure à deux heures, sur site. Tous les acteurs rencontrés ont montré de l'intérêt pour l'étude et ont participé très chaleureusement. Ils ont permis des échanges diversifiés et très constructifs quant à leurs perceptions du mode de fonctionnement et de la mise en œuvre du contrat, ainsi que de leurs attentes, vis-à-vis de la gestion de l'eau sur le territoire. Aucune différence n'a été perçue entre les acteurs d'une collectivité ou d'une autre, d'un bassin versant ou d'un autre, par rapport à l'intérêt porté à la gestion de l'eau sur le territoire.

-c- Les objectifs des entretiens

Ces entretiens permettent de mieux connaître le territoire (historique, fonctionnement, conflits, difficultés de gestion, ...) mais également de pouvoir aborder les sujets relatifs aux articulations et complémentarités entre les divers partenaires ainsi que les projets. De plus, ces entretiens sont indispensables pour intégrer le contexte local, la perception des divers acteurs sur le contrat de rivière, sur les actions et leur pertinence, les difficultés rencontrées, les éléments du territoire qui leur paraissent avoir évolué, soit favorablement, soit de façon négative, de connaître les causes qu'ils évoquent pour expliquer des difficultés d'actions ou un manque de résultats,...

Ainsi, les objectifs de ces entretiens étaient de pouvoir cerner les éléments suivants :

- avis des acteurs sur l'atteinte ou non, totale ou partielle des objectifs initiaux
- avis sur les moyens utilisés, sur la qualité des interventions
- avis sur l'information et la communication réalisée au cours du contrat de rivière (qualitatif et quantitatif)

-d- Les thématiques abordées au cours des entretiens :

Plusieurs thématiques ont été abordées : la vision globale des milieux aquatiques et du territoire, les ouvrages, les usages, les pressions exercées sur le

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

milieu, mais également les projets et attentes des personnes rencontrées, vis-à-vis du milieu aquatique.

Le territoire de l'étude montre sa diversité au travers des réponses et informations apportées au cours des entretiens. Les préoccupations sont souvent différentes d'un sous bassin versant à un autre, entre les territoires viticoles situés à l'amont et la plaine, à l'aval. Le territoire recouvre 2 départements : la Côte d'Or et la Saône et Loire. Il a été étudié, selon les thématiques, si des différences d'approche étaient perceptibles entre les deux départements, au niveau des techniciens des collectivités et/ou de l'Etat.

Cependant certaines caractéristiques sont retrouvées globalement sur l'ensemble du territoire.

Les réponses et informations apportées au cours des entretiens ont été analysées et regroupées afin de déterminer les différentes visions du contrat de rivière, les connaissances du programme d'actions, les problèmes les plus souvent évoqués par les acteurs locaux, ainsi que leurs attentes.

Lorsqu'un sujet est évoqué, quel que soit le nombre de personnes présentes et participant à l'entretien, il n'est comptabilisé qu'une seule fois.

-e- Analyse des entretiens :

Chacun des entretiens constitue une base complémentaire d'information, par rapport aux éléments recueillis lors de la recherche documentaire, de l'analyse de l'enquête ou de la réalisation des tables rondes. Les informations recueillies en entretien sont recoupées avec les autres données afin d'augmenter leur fiabilité et d'assurer leurs cohérences. Ceci a permis d'homogénéiser le niveau de connaissance sur l'ensemble du territoire.

L'audit réalisé avec la cellule technique rivière est intégrée à l'analyse des autres entretiens. L'ensemble de cette analyse permet, avec les autres éléments, de réaliser l'évaluation du contrat de rivière (cf. paragraphe correspondant).

3.3.2 Les résultats :

Les différents propos échangés au cours de l'ensemble des entretiens ont été regroupés en thématiques. Certains thèmes sont peu abordés par l'ensemble des acteurs et à l'inverse d'autres sont évoqués pratiquement dans tous les entretiens.

La répartition entre les diverses thématiques évoquées au cours des entretiens est indiquée dans le schéma ci-dessous.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

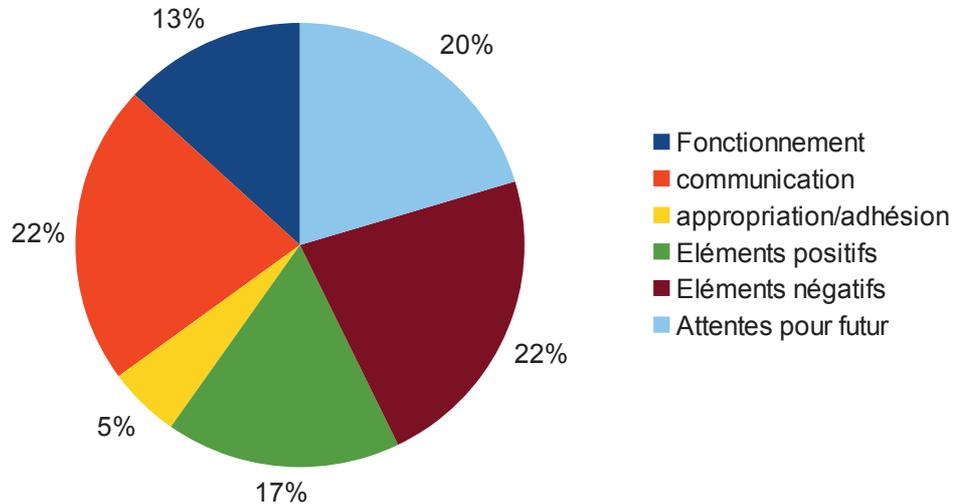
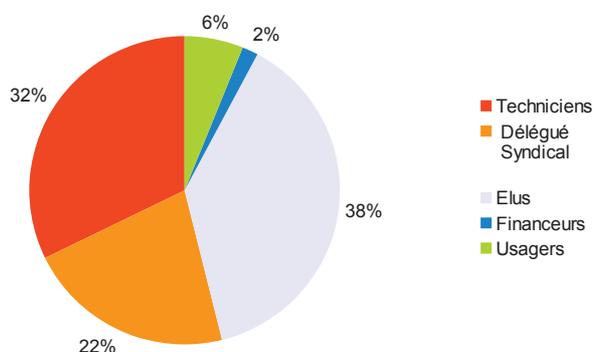


Illustration 21: Répartition des thématiques abordées au cours des entretiens

Les thématiques ont été abordées de façon assez homogène, si ce n'est pour l'appropriation/adhésion au contrat de rivière. Peu d'informations ont été directement apportées sur ce thème. Mais les données apportées pour les points positifs ou négatifs du contrat, donnent une information indirecte sur ce sujet. Il est possible de considérer que les réponses apportant des points positifs permettent d'avoir une adhésion à la démarche, à l'inverse de celles apportant des points négatifs. Or, les points positifs ont été moins cités que les éléments négatifs : 17 % contre 22 % des réponses. Il semble donc que l'adhésion au contrat de rivière, ne soit pas encore totalement acquise pour les acteurs du territoire.

Ces diverses thématiques sont étudiées de façon plus détaillée ci-dessous, à l'exception des attentes pour le futur, qui seront analysées dans la phase suivante de l'étude.

-a- Perception du fonctionnement du contrat de rivière :



La perception du fonctionnement du contrat de rivière par les divers acteurs rencontrés en entretien est traduite à travers divers items. Certains sont relatifs aux difficultés rencontrées, d'autres aux constats réalisés par

Illustration 22: Répartition des acteurs s'étant exprimés sur le fonctionnement du contrat de rivière

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

rapport aux modalités de fonctionnement ou aux ressentis des acteurs vis-à-vis de ce fonctionnement.

• Les modalités de fonctionnement :

Les acteurs s'étant le plus exprimés sur les modalités de fonctionnement du contrat de rivière, sont les élus, puis les techniciens des collectivités ou représentant un organisme d'Etat, et enfin les élus délégués à un syndicat. Les usagers et les financeurs se sont assez peu exprimés sur ce sujet. Aucune différence n'est notée entre les approches des techniciens des 2 départements.

Les constats exprimés, relatifs aux modalités de fonctionnement du contrat de rivière, sont peu nombreux. Ils font surtout état de la répartition des rôles entre chaque acteur :

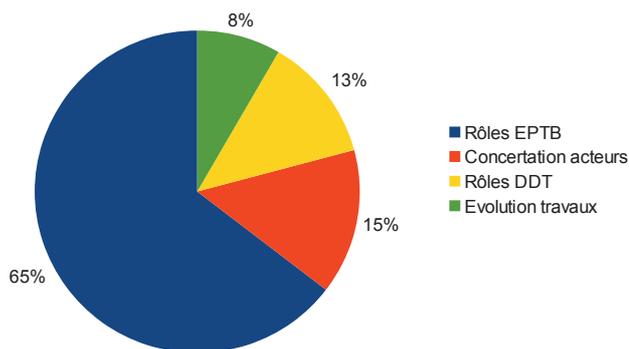


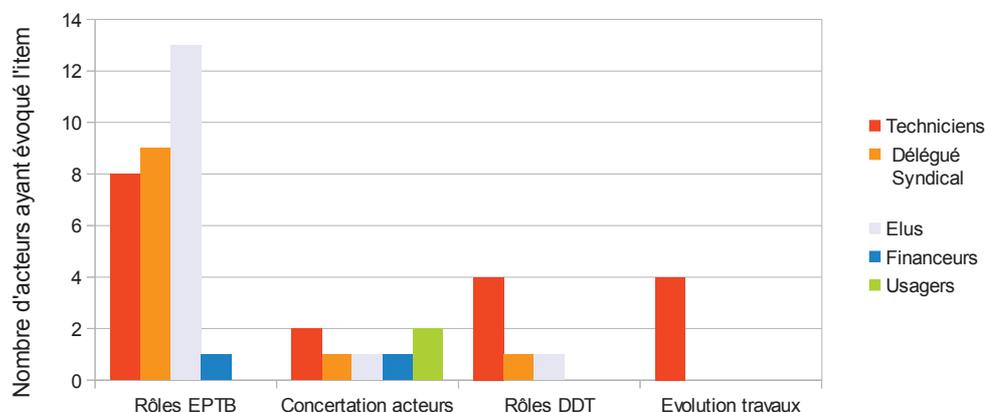
Illustration 23: Répartition des réponses pour le fonctionnement du contrat, selon les items

- l'EPTB constituant la cellule technique, réalise le suivi des dossiers et passe les marchés de travaux
- la DDT donne les informations réglementaires, puis l'EPTB apporte de l'aide pour la mise en œuvre
- les actions réalisées en concertation entre les différents acteurs : EPTB, syndicats, communauté d'agglomérations de Beaune, élus, propriétaires
- l'évolution dans la nature des travaux réalisés, au cours des 5

ans : augmentation des travaux sur la restauration de la continuité écologique en fin de contrat et diminution des autres interventions sur les cours d'eau.

L'analyse de chaque item, en fonction des acteurs montrent que tous ne perçoivent pas les mêmes éléments dans le fonctionnement du contrat rivière.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs



Ainsi, seuls les techniciens indiquent l'ensemble des items. Les usagers n'ont, à l'inverse, évoqué que la concertation. Les élus, délégués aux syndicats ou non, sont nombreux à évoquer un ou plusieurs rôles de l'EPTB, mais ils évoquent beaucoup moins celui de la DDT.

Peu d'acteurs indiquent la concertation, lorsqu'ils évoquent le fonctionnement du contrat de rivière. Ainsi, très peu d'élus indiquent ces éléments.

- **Les difficultés rencontrées :**

De nombreuses difficultés sont indiquées pour la mise en œuvre du contrat de rivière. Parmi ces freins évoqués, il est possible de citer :

- le blocage administratif des dossiers entraînant l'augmentation des dysfonctionnements constatés sur le terrain (du fait de l'obligation de ne pas intervenir, en attendant l'évolution du dossier)
 - des partenariats à des vitesses différentes selon les structures, sans concertation ni animation efficace pour mener à bien des projets communs à de multiples acteurs
 - l'absence ou le peu d'écoute des demandes des acteurs de terrain, par les autres partenaires
 - les positions de principe de certains interlocuteurs, (dont la technicienne de rivière)

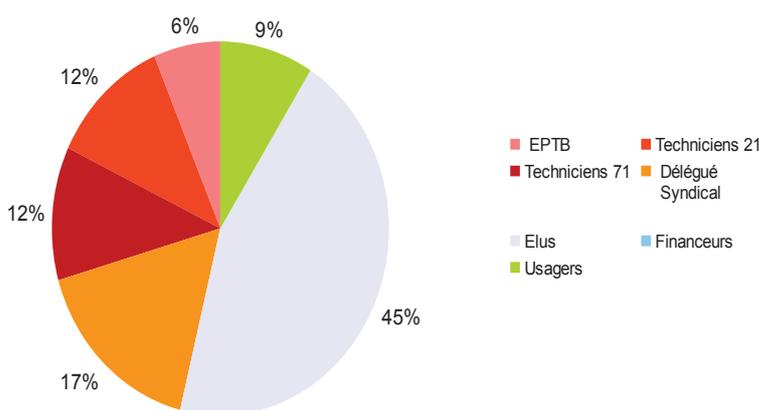
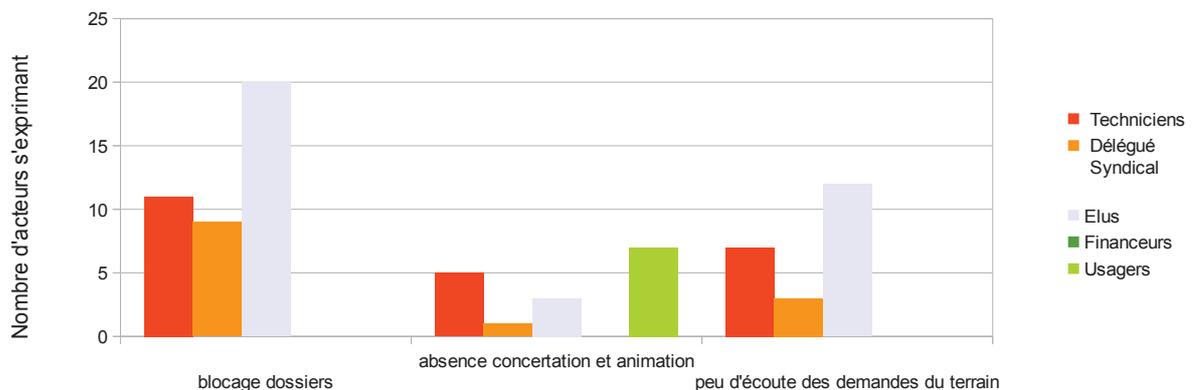


Illustration 24: Acteurs exprimant des difficultés dans le fonctionnement du contrat de rivière

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

Les acteurs n'évoquent pas tous des difficultés. Ainsi, les financeurs ne se prononcent pas sur cet item. Par contre, les élus (délégués ou non aux syndicats) sont les plus nombreux à le faire : ils représentent plus de la moitié des acteurs à s'exprimer sur ce sujet (62 %). Les usagers semblent moins ressentir ces difficultés. Aucune différence n'apparaît entre les techniciens des 2 départements, qui s'expriment en nombre égal, sur les freins relatifs au fonctionnement. La cellule technique du contrat de rivière s'exprime assez peu sur cet item.



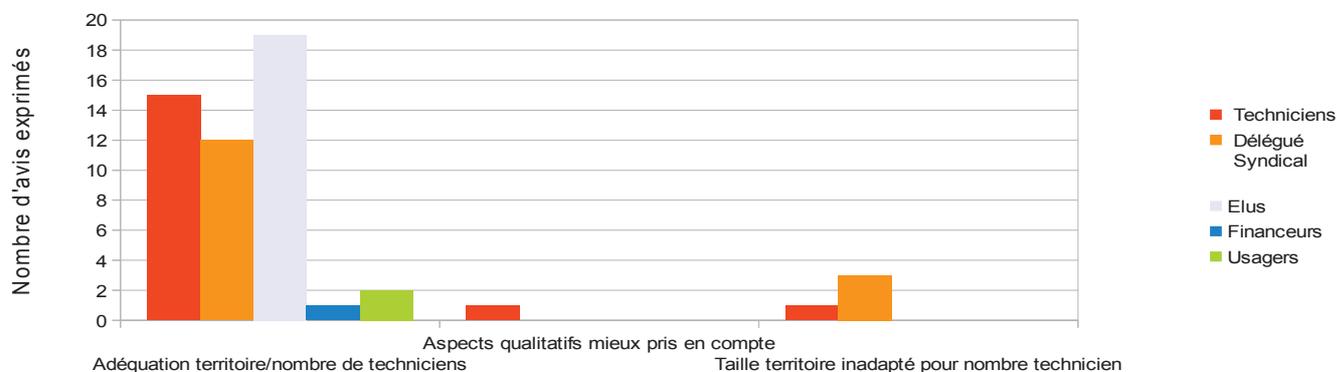
Les élus indiquent principalement le blocage administratif et le manque d'écoute des demandes du terrain comme freins au fonctionnement du contrat de rivière. Les usagers, quant à eux, indiquent essentiellement le manque d'animation.

- **Le ressenti par rapport au fonctionnement du contrat de rivière**

Ce ressenti montre des contradictions selon les acteurs rencontrés. En effet, il est soit indiqué que le territoire est adapté au vu du nombre de techniciens, mais d'autres acteurs expriment le ressenti inverse : l'importance du territoire et la présence de territoire « orphelin » entraîne un manque de disponibilité et une baisse de l'efficacité. Toutefois cette deuxième perception est minoritaire parmi les acteurs rencontrés.

Lorsqu'il est indiqué que la taille du territoire et le nombre de technicien concordent bien, il est souvent précisé que les techniciens et animateurs sont très disponibles et compétents.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs



La majorité des acteurs reconnaissent une bonne adéquation entre le nombre de technicien et animateur, et la taille du territoire. Les élus, délégués ou non aux syndicats sont, avec les techniciens, les acteurs s'exprimant le plus sur ce sujet.

Les **rôles de l'EPTB sont connus par l'ensemble des acteurs** à l'inverse de ceux de la DDT. Lorsque le fonctionnement du contrat de rivière est abordé, très peu d'acteurs évoquent des modalités de concertation. Ceci est confirmé à travers les difficultés indiquées pour le fonctionnement du contrat de rivière car **la demande locale ne semble pas toujours en accord avec les objectifs des financeurs**.

La compétence et la disponibilité de la cellule technique sont souvent mis en relation avec la bonne adéquation entre la taille du territoire et le nombre de technicien et d'animateur.

-b- La communication :

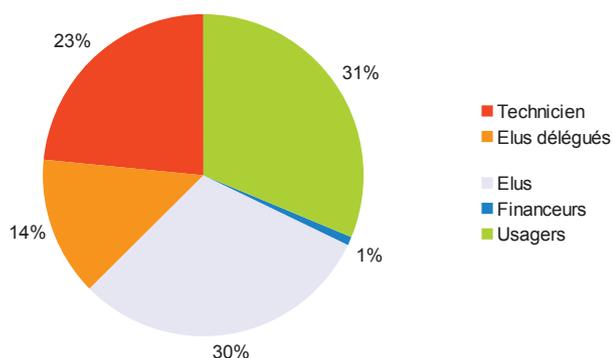


Illustration 25: Répartition des réponses sur la communication, en fonction du type d'acteurs

La communication sur les actions et sur le contrat de rivière n'est pas un sujet évoqué par les financeurs. Ils répondent souvent qu'ils ne connaissent pas assez le territoire et les actions de communication réalisées pour se prononcer sur cette thématique.

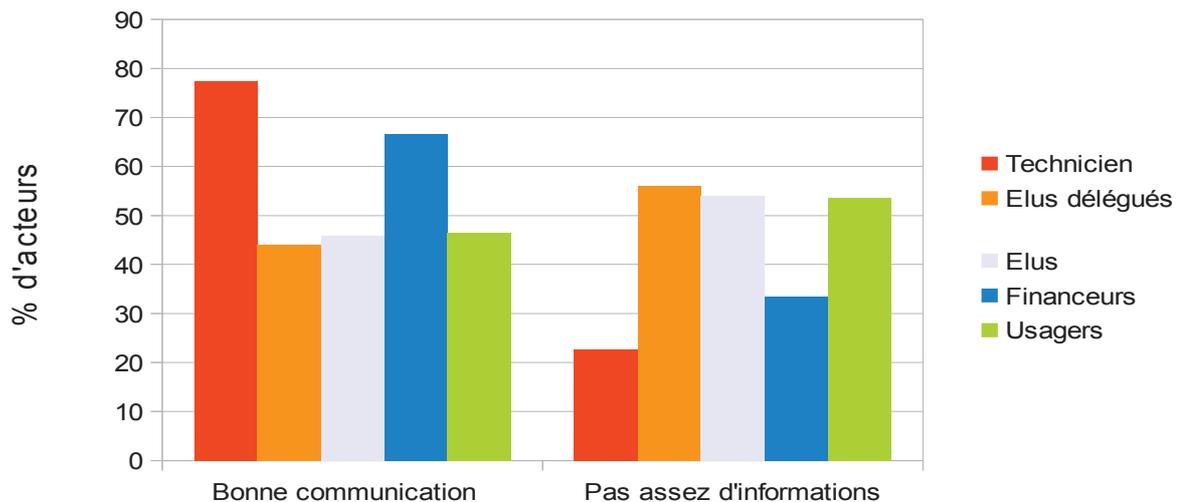
La communication est un sujet qui tient à cœur aux usagers, suivi par les élus (délégués ou non aux syndicats). Les élus qui ne sont pas délégués aux syndicats sont toutefois plus nombreux à

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

s'exprimer sur cette thématique que leurs homologues qui participent aux diverses réunions.

L'analyse des réponses apportées montre des avis opposés sur ce thème.

En effet, 53 % des personnes perçoivent de façon positive la communication réalisée au cours du contrat de rivière, contre 47 % qui expriment l'inverse. Les opinions sont donc très partagées.



Les acteurs évoquant une bonne communication indiquent souvent les éléments suivants :

- communication entre services et structures organisées avec des réunions
- diffusion de l'information grâce à divers supports : Internet, les chroniques de la Dheune, des manifestations
- communication réalisée de façon adaptée par rapport aux actions

Les techniciens et les financeurs qui se prononcent sur la communication du contrat de rivière sont plutôt satisfaits, car ils indiquent un avis positif.

A l'inverse, les acteurs exprimant l'avis contraire, évoquent :

- l'absence d'informations générales sur les actions du contrat de rivière qui sont, de ce fait, méconnues
- le manque d'explications sur les actions réalisées
- le manque d'informations sur les rôles de chacun, sur l'ensemble des actions (assainissement, aires de lavage, ...)
- l'absence de plan de communication globale

Les acteurs évoquant ces items sont essentiellement les élus, délégués ou non, ainsi que les usagers.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

Il peut être intéressant de relever qu'aucun acteur rencontré n'avait eu connaissance des animations réalisées dans certaines classes du territoire.

Les **avis sur les actions de communication divisent les acteurs rencontrés en entretien**. Si les techniciens sont globalement satisfaits (et connaissent les actions réalisées), ce n'est pas le cas de la plupart des élus et des usagers. Cette différence indique que bien que des actions de communication soient effectivement réalisées, elles n'ont pas encore atteint leurs objectifs : faire connaître aux acteurs de terrain, le contrat de rivière et ses réalisations.

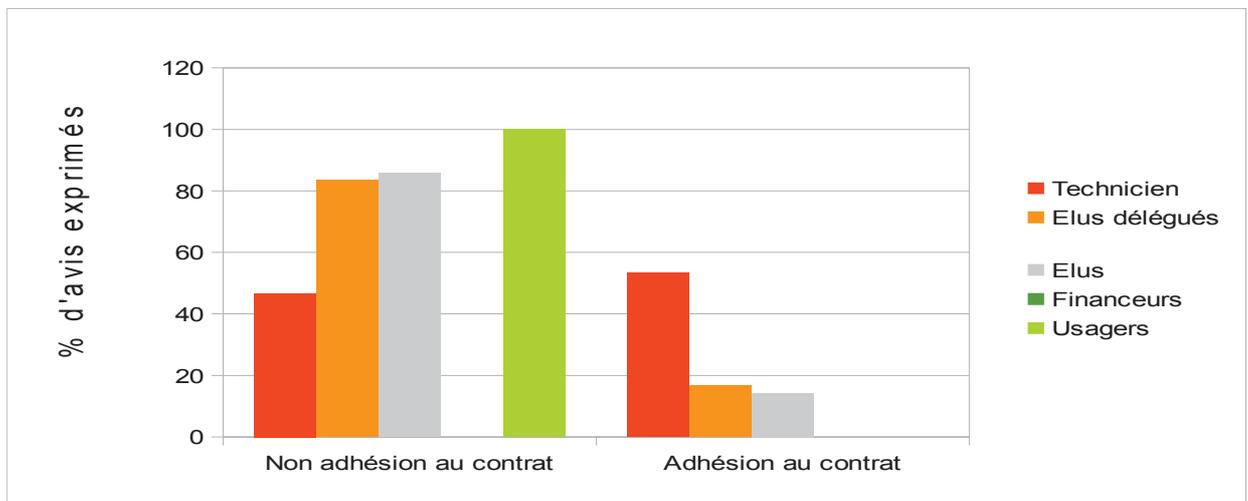
-c- Adhésion et appropriation :

Cette thématique est peu explicitée lors des entretiens. Toutefois, certains acteurs expriment des items correspondant à cette problématique. Ainsi, sont évoqués les éléments suivants, pour les 67 % d'acteurs indiquant ne pas être convaincus par le contrat de rivière et son intérêt :

- le contrat de rivière et ses actions ont été imposés au territoire
- certaines actions ne sont pas acceptées (comprises) par les acteurs, sur le terrain
- aucun ou peu d'intérêt pour les actions réalisées dans le cadre du contrat
- les riverains ne connaissent pas le contrat de rivière : ils continuent d'avertir les services municipaux lorsqu'ils constatent des problèmes sur les cours d'eau.

Comme pour la communication, des items contraires sont également exprimés, indiquant soit une bonne adhésion au contrat de rivière et à son programme, soit l'inverse. Cependant, un seul item montre l'adhésion aux actions réalisées dans le cadre du contrat de rivière.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs



La répartition des acteurs selon qu'ils expriment adhérer ou pas au contrat de rivière est très révélatrice de la situation ressentie sur le territoire. En effet, si les financeurs ne s'expriment pas, d'autres acteurs sont très « tranchés » dans les avis exprimés. Il s'agit des usagers dont aucun n'a exprimé une adhésion au contrat. Les élus sont plus partagés, mais une majorité d'entre eux (plus de 80 %), y compris lorsqu'ils sont délégués aux syndicats, semblent ne pas adhérer au contrat et à ses actions.

Même au sein des techniciens, certains expriment une difficulté par rapport à l'adhésion au contrat de rivière et à son programme.

La divergence dans les avis exprimés est à rapprocher des réponses recueillies vis-à-vis de la communication. **Le contrat et l'intérêt de ses actions n'étant pas suffisamment expliqués, ils ne sont pas bien compris par les acteurs du territoire** et ceux-ci ont alors beaucoup de difficultés pour adhérer au programme proposé.

-d- Points positifs du contrat de rivière

Deux questions étaient toujours posées en fin d'entretien : elles avaient pour objectif de connaître les points positifs et ceux négatifs du contrat de rivière, pour les personnes présentes. Malgré les critiques exposées, parfois, au cours de l'entretien, tous les acteurs ont exprimé des éléments positifs sur le contrat de rivière ou les actions réalisées.

Toutefois les avis positifs ont été moins nombreux (17 %) que les avis négatifs (22 %) (cf. répartition des réponses selon les thématiques).

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

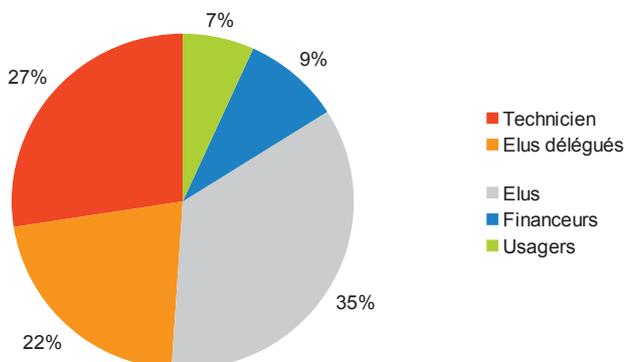


Illustration 26: % d'avis positif selon les acteurs

Chaque acteur ayant exprimé au moins un élément positif, les % d'avis reflètent assez bien la typologie des acteurs vus en entretien.

Toutefois les élus représentant 43 % des acteurs rencontrés (pour ceux qui ne sont pas délégués aux syndicats) ne sont pas aussi nombreux à exprimer un avis positif sur le contrat de rivière. En effet, les élus non délégués, représentent seulement 35 % des avis positifs. Par contre, ceux ayant une délégation dans un syndicat, bien que

ne représentant que 18 % des acteurs rencontrés, correspondent à 22 % des avis positifs exprimés. Ainsi, il semble que la connaissance du contrat de rivière et de ses actions, permette d'avoir un avis plus positif sur cet outil de gestion des milieux aquatiques que lorsque les informations ne sont pas complètement connues. Le même type de constat est relevé avec les usagers.

A l'inverse, les techniciens et les financeurs ont donné des avis positifs sur le contrat, avec une importance supérieure à leur représentativité dans l'échantillon des personnes rencontrées. Ceci paraît confirmer que la connaissance du contrat permet d'avoir une vision plus positive de celui-ci.

Au niveau des techniciens, sans prendre en compte la cellule rivière, 6 d'entre eux ont été vus en Côte d'Or, pour 3 en Saône-et-Loire. La même proportion d'avis positif est relevée : les techniciens connaissent bien le contrat de rivière et leur avis sont positifs, en fonction de leur représentativité, sans différence notable entre les 2 départements.

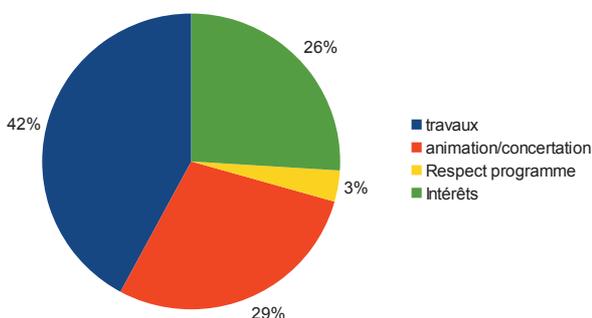


Illustration 27: Répartition des thématiques des points positifs évoqués

Les avis positifs sont relatifs à plusieurs groupes thématiques :

- les travaux, leur réalisation et/ou leurs effets,
- l'animation et/ou la concertation
- le respect du programme et/ou des actions prévues
- l'intérêts du contrat

Deux autres items sont abordés par un seul acteur (technicien) :

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

- la bonne connaissance du terrain par la technicienne rivière exprimée par un acteur (un technicien)
- le manque de précaution lors de la réalisation des travaux : un technicien

• les travaux et leur réalisation

Les avis positifs relatifs aux travaux portent sur divers aspects : leur réalisation (nombre de travaux réalisés, leur qualité, par exemple), mais également sur leurs effets (assurer la continuité, aménager des habitats, ...) ou leurs intérêts (travaux permettant de faire une « vitrine » pour mobiliser les autres acteurs).

L'étude de la répartition des avis positifs montre que les acteurs s'expriment plus sur les travaux eux-mêmes, plutôt que sur leur effets, et encore moins sur leurs intérêts.

Ceci confirme que l'intérêt des travaux n'est soit pas bien compris, soit pas perçu.

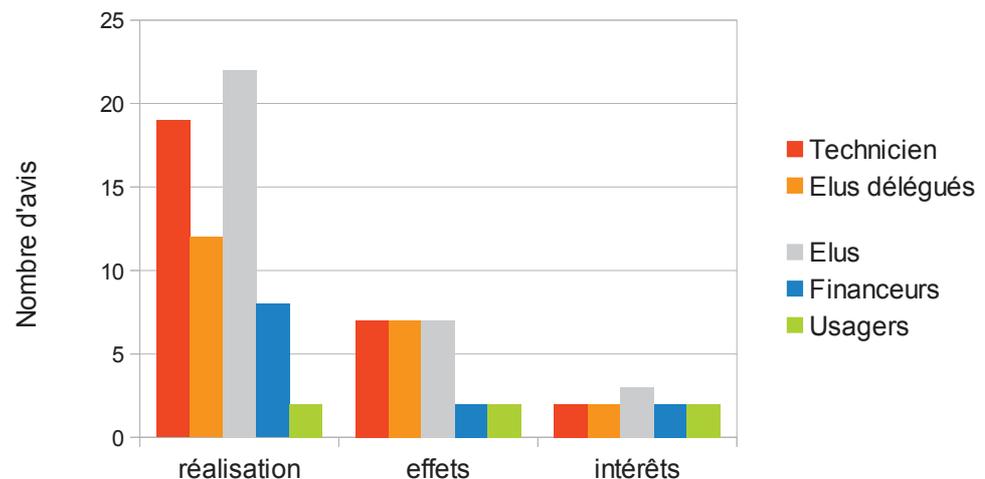


Illustration 28: Nombre d'avis positifs exprimés sur les travaux

Les élus, plus particulièrement ceux qui ne sont pas délégués aux syndicats, et les techniciens, sont les acteurs qui se prononcent le plus sur les travaux et leur réalisation.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

• La coordination, l'animation et la communication

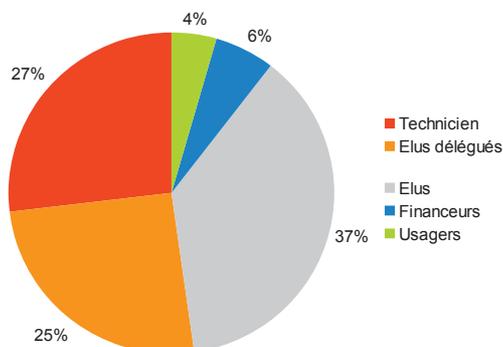


Illustration 29: % d'acteurs exprimant un avis positif sur la coordination, la communication et l'animation

Ces thèmes sont moins souvent évoqués de façon positive que les travaux. Parmi les items cités, un seul évoque la coordination entre les syndicats et le contrat de rivière. Par contre, il est indiqué que des relations ont pu soit se développer (entre les différents organismes : Conseil Général, Régional, Chambre d'Agriculture, Communauté d'Agglomération, ...), soit permettre, grâce à leur qualité, des échanges d'informations pertinents.

Touffefois, en fonction des acteurs, certains éléments sont plus évoqués que d'autres. Ainsi, les élus mettent en avant les bonnes relations entre les syndicats et l'EPTB et la coordination entre ces deux entités.

Les techniciens indiquent davantage la qualité des relations entre la cellule rivière et les autres acteurs (plus particulièrement les services administratifs ou de l'Etat), ainsi que l'importance de ces bons contacts pour permettre de faire progresser les dossiers.

Les financeurs sont plus sensibles à la communication réalisée autour des actions du programme du contrat de rivière. Les invitations pour visiter les travaux réalisés sont appréciés aussi bien par les financeurs que par les usagers.

• Respect de la programmation et des actions

Seuls deux items indiquent ce respect de la programmation et des actions. Ils sont essentiellement évoqués par les élus : 75 % des avis positifs sur cette thématique.

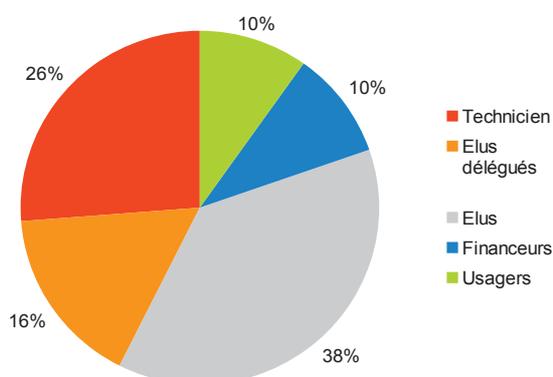


Illustration 30: % d'acteurs évoquant des éléments positifs sur l'intérêt du contrat de rivière

Les financeurs ne se positionnent pas (pas d'avis positif exprimé). Seul un technicien et un usager donnent un avis positif sur le respect de la programmation et/ou des actions.

• Intérêts du contrat ou des actions

Plusieurs éléments sont indiqués par les personnes rencontrées pour illustrer l'intérêt du contrat ou des actions. Ainsi, il est indiqué :

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

- un effet positif sur la dynamique territoriale (a permis de faire aboutir des projets, effet bénéfique pour les travaux, n'a pas entravé les travaux des syndicats, ...)
- une complémentarité avec les autres programmes et actions en cours sur le territoire (actions des Chambres d'Agriculture, par exemple)

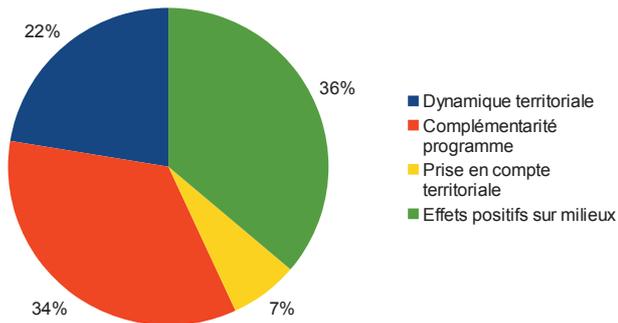


Illustration 31: Répartition des items cités pour montrer l'intérêt du contrat

- une prise en compte de la totalité du territoire, hors des frontières administratives, avec une homogénéisation des clés de répartition des cotisations des 4 syndicats
- une amélioration des milieux ou de la qualité (effets positifs du programme). Ce dernier item est un peu en contradiction avec le peu d'éléments positifs cités sur l'intérêt des travaux (cf. paragraphe correspondant).

Enfin, 3 acteurs (2 élus et 1 financeur) ne perçoivent que des éléments positifs dans le contrat de rivière.

Parmi les items cités, certains le sont de façon plus fréquente. Ainsi, les effets sur le milieu sont, avec la complémentarité des divers programmes d'actions sur le territoire, les 2 sujets le plus évoqués positivement par les acteurs rencontrés. L'impact du contrat de rivière sur la dynamique territoriale est également évoqué.

La bonne connaissance du contrat de rivière et des objectifs des actions mises en place favorise une perception positive de l'outil et de son programme d'intervention. Les travaux (nombre et réalisation) sont assez bien perçus d'une façon générale, par les élus. Par contre, leurs effets ou intérêts sont moins souvent indiqués comme des éléments positifs, ce qui s'explique peut être par un manque de compréhension et/ou d'informations.

Les élus sont également nombreux à reconnaître les bonnes relations entre les syndicats et l'EPTB. Les financeurs et les usagers sont plus sensibles aux visites d'inauguration (communication). Les techniciens mettent plus l'accent sur les relations entre services. Enfin, les effets des actions sur le milieu et la complémentarité du contrat de rivière avec les autres programmes territoriaux sont des éléments positifs pour les acteurs rencontrés.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

-e- Remarques sur le contrat de rivière

De nombreuses remarques sont également évoquées, par rapport au contrat de rivière, au cours des entretiens.

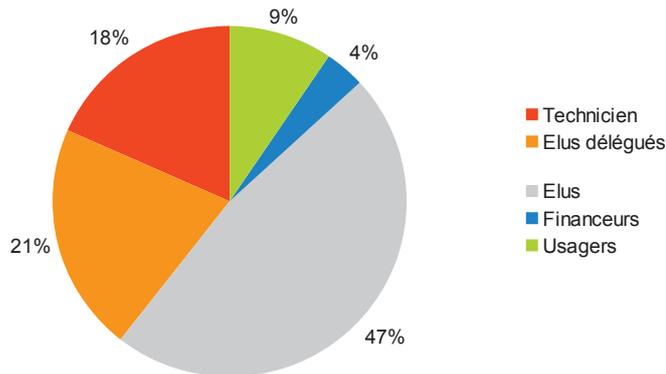


Illustration 32: Répartition des remarques exprimées selon les acteurs

Un acteur explique une vision « négative » par les modifications engendrées par le contrat de rivière, par rapport aux habitudes historiques de gestion. Alors qu'auparavant, il était systématiquement recherché un écoulement plus rapide, les actions du contrat de rivière, tendent à l'effet inverse : « retenir » l'eau.

Les élus (élus délégués aux syndicats ou non) représentent 70 % des acteurs exprimant des avis négatifs sur le contrat de rivière ou ses actions. Les élus non délégués, seuls, sont 47 %. Ces

avis négatifs sont à rapprocher d'une mauvaise compréhension ou connaissance des objectifs du contrat.

Les remarques et avis « négatifs » s'expriment autour de plusieurs thématiques :

- les travaux non réalisés, soient par ce qu'ils n'étaient pas prévus, soient parce qu'ils étaient prévus, mais non pas été effectués
- le fonctionnement du contrat de rivière et la mise en œuvre des actions
- la communication
- l'efficacité du contrat, certains acteurs s'interrogeant sur les effets obtenus au vu des sommes dépensées
- les problèmes non résolus par le contrat de rivière ou restant encore bien présents sur le territoire
- l'animation et la coordination.

• Les travaux non réalisés

Les principaux acteurs s'exprimant sur les travaux non réalisés sont les élus et plus particulièrement ceux n'étant pas délégués aux syndicats.

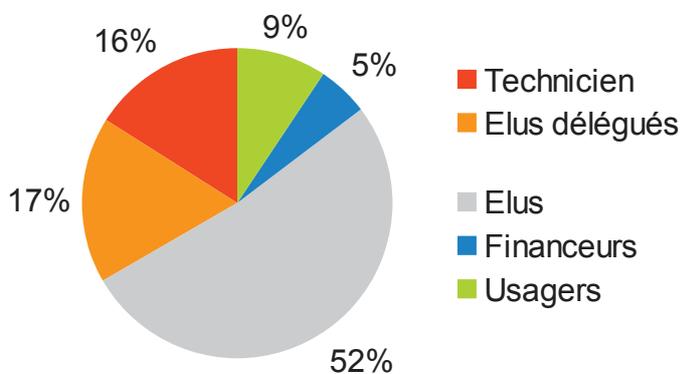


Illustration 33: Répartition des remarques exprimées sur les travaux, par type d'acteurs

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

Les usagers s'expriment également sur ce sujet.

Parmi les éléments reprochés ou indiqués comme négatifs, il est possible de citer ceux qui sont le plus souvent évoqués, par ordre d'importance :

- les actions non prioritaires (ou jugées non importantes pour les acteurs interrogés) sont faites au détriment des actions prioritaires. Cette remarque est indiquée dans 20 % des cas. Des exemples sont donnés : actions sur les arbres et la végétation et non, sur le lit mineur.
- Les retraits de vannage ou d'effacement d'ouvrages ont des impacts négatifs en augmentant les étiages et l'érosion des berges. Cette impression est évoquée dans 12 % des cas où des éléments négatifs sont cités.
- Le curage n'est pas fait ou moins qu'auparavant : ceci est évoqué dans 11 % des cas.

Deux items sont ensuite indiqués à part égale (9,3 % chacun) :

- Les syndicats ne font que de l'entretien des berges.
- Les actions pour lutter contre les inondations ont été moins nombreuses que prévues (pas de bassin de rétention).
- Les actions en faveur de l'écologie et de la végétation sont trop nombreuses (7 % des cas)

Les autres éléments évoqués vis-à-vis des travaux, le sont par beaucoup moins d'acteurs, avec 4 % des avis exprimés ou moins, pour chacun d'entre eux.

Il est intéressant de noter que certains items se contredisent, car par exemple, si certains reprochent les trop nombreuses actions en faveur de la végétation, d'autres acteurs indiquent l'inverse : pas assez d'actions en faveur de la biodiversité ou de la diversité des habitats.

Toutefois, les positions opposées sont liées aux acteurs qui les expriment. Ainsi, si les techniciens et les financeurs estiment que les travaux ne favorisent pas assez les habitats et la biodiversité, les élus (délégués ou non) expriment la position inverse. Les usagers sont partagés car ils indiquent à part égale, l'un ou l'autre avis. Ces ressentis montrent encore une fois, le décalage d'avis entre les acteurs connaissant bien le contrat de rivière, ses objectifs et ses actions, et les autres.

Ainsi, via ces éléments, il est possible de constater que les préoccupations des acteurs du terrain (et plus particulièrement les élus) sont identiques à celles relevées en début de contrat : les problèmes quantitatifs avec les inondations et les curages.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

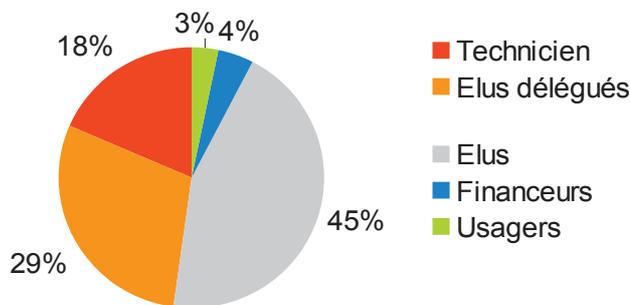


Illustration 34: Répartition des remarques exprimées sur le fonctionnement, selon le type d'acteur

• Le fonctionnement du contrat

Le fonctionnement du contrat est également critiqué par les acteurs rencontrés.

Si les élus indiquent des avis négatifs, ils ne sont pas les seuls. Les techniciens sont également critiques vis-à-vis du fonctionnement du contrat. Par

contre, les usagers et les financiers expriment assez peu d'éléments négatifs sur ce sujet.

Certains éléments sont moins bien ressentis que d'autres.

- Ainsi, 15 % des acteurs reprochent la longueur et la lourdeur des démarches administratives. Il est souligné par certains que cela entraîne l'augmentation des dégradations du milieu, car les interventions sont retardées. Les élus sont les plus nombreux à se plaindre de cet élément.
- 10 % des acteurs regrettent aussi que les actions soient entravées par la réglementation, perçues comme un frein. Seuls les techniciens et les élus indiquent cet élément. Les usagers et les financeurs ne s'expriment pas sur ce sujet.
- 10 % des acteurs indiquent également regretter l'absence de politique globale de l'eau sur le territoire. Ceci est exprimé par les élus et un technicien. Les autres acteurs ne donnent pas d'informations négatives par rapport à cet item. Ce ressenti de la part des élus confirme que le contrat de rivière n'a pas atteint l'objectif d'être reconnu comme l'outil de gestion globale de l'eau sur le territoire.

Parmi les autres informations négatives ou critiques sur le fonctionnement du contrat de rivière, il est possible de citer, sans ordre hiérarchique :

- le manque de réactivité par rapport à des urgences, qui ne sont pas prises suffisamment en compte ou qui ne peuvent pas l'être, car n'étant pas inscrite dans la programmation,
- le manque de moyens financiers pour certaines actions
- le manque de suivi des actions et de leurs impacts sur le milieu

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

- l'absence de vision globale de la qualité sur le territoire et de stratégie qualitative.

Il semble que les critiques émises vis-à-vis du fonctionnement du contrat de rivière relèvent à la fois de la nécessité pour les élus, d'intégrer le contexte réglementaire et les modalités d'actions d'un outil comme le contrat de rivière, mais également de répondre aux urgences et interrogations liées aux événements se produisant sur le terrain. Ils ont ainsi des difficultés à percevoir la politique de gestion globale de l'eau sur le territoire, et regrettent le manque de suivi réalisé, selon eux, vis-à-vis des impacts des actions et notamment, au niveau qualitatif. Les autres acteurs sont beaucoup moins critiques sur le fonctionnement du contrat rivière, que les élus.

• La communication

La communication est un autre sujet qui est indiqué, lorsqu'il est demandé d'exprimer ce qui n'a pas fonctionné, ou moins bien, au cours du contrat de rivière.

Contrairement aux autres thématiques, les acteurs exprimant un ressenti négatif ne sont pas que les élus, même s'ils restent nombreux à le faire. Des techniciens indiquent aussi un avis négatif par rapport aux actions de communication. La répartition des avis négatifs sur la communication est indiquée dans le schéma ci-dessous.

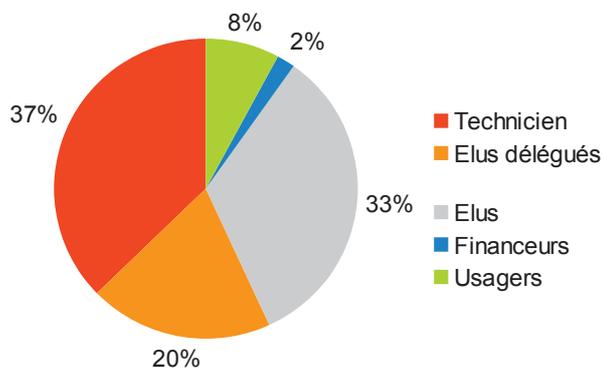


Illustration 35: Répartition des remarques exprimées sur la communication, en fonction des acteurs

Les avis négatifs sur la communication portent essentiellement sur 3 items :

- Le manque de diffusion de la communication par rapport aux riverains et au terrain
- Le manque d'explications sur le « pourquoi » des interventions
- Le manque d'information et/ou de communication sur la qualité.

Ces 3 items regroupent 72 % des avis négatifs exprimés sur la communication.

Par contre, les financeurs ne s'expriment pas sur ces sujets et les usagers sont très peu nombreux à le faire. Ainsi, seuls les techniciens et les élus indiquent ces éléments négatifs. Leur préoccupation est commune : il n'est pas possible de différencier les avis des techniciens, par

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

rapport à ceux exprimés par les élus. Une exception toutefois, pour le dernier item : les élus sont plus nombreux que les techniciens à évoquer le manque d'information sur la qualité.

• L'efficacité et l'efficience

Les travaux ne sont pas toujours ressentis comme efficaces, par rapport aux enjeux du territoire. Des questions sont posées quant à l'efficience du contrat : le rapport résultats/coûts ne semble pas toujours pertinent pour les acteurs rencontrés.

Toutefois, le nombre d'acteurs s'exprimant sur cette thématique est relativement restreint : 11, dont 2 techniciens, 7 élus, 1 financeur et 1 usager. Il est à noter qu'aucun élu délégué aux syndicats ne s'est exprimé sur ce sujet.

Les élus s'étant exprimés sur cette thématique regrettent majoritairement la nature des travaux effectués (enlèvement d'embacles et entretien/restauration de ripisylve), qui, selon eux, ne « sert à rien », compte tenu de la probable nécessité de refaire ce type d'intervention, quelques années plus tard. De plus, les effets de ces travaux, sur ce qu'ils estiment prioritaire sur le territoire, ne sont pas pertinents. Les financements alloués à ces travaux leur apparaissent alors, comme inutiles ou peu efficaces, au vu des enjeux qu'ils perçoivent sur le terrain.

• Les problèmes non résolus

Concernant les aspects négatifs du contrat de rivière, évoqués au cours des entretiens, il est souvent cités les problèmes restant présents sur le territoire et non encore résolus par la mise en œuvre du contrat. Comme pour les autres aspects négatifs, ce sont essentiellement les élus (80 %) qui donnent des informations sur cette thématique. Toutefois, l'ensemble des acteurs s'est exprimé sur ce sujet.

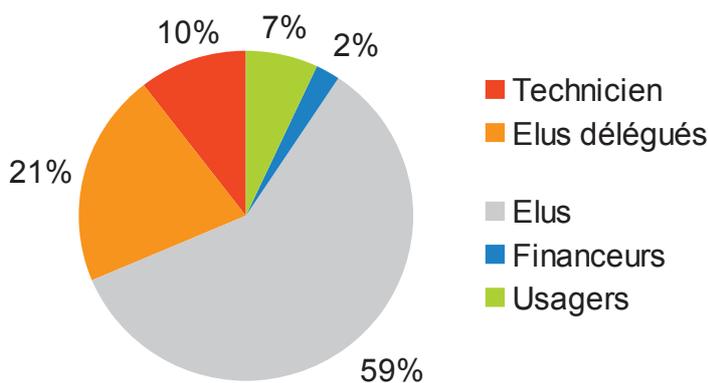


Illustration 36: Répartition des avis sur les problèmes encore non résolus, selon les acteurs

Quatre items reviennent plus souvent, lorsque les travaux ou problèmes non résolus sont évoqués :

- Les problèmes de lit mineur avec soit un comblement de ceux-ci, entraînant un débordement plus facile, soit un regret concernant les atterrissements qui ne sont

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

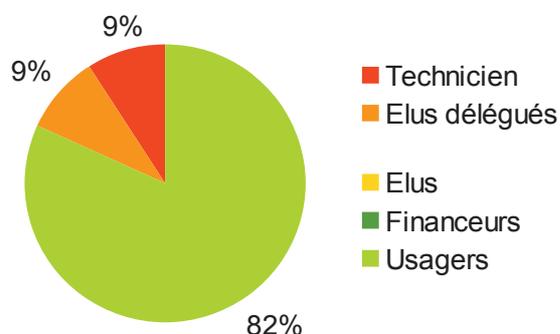
- plus enlevés (14 % des avis exprimés)
- La problématique des eaux pluviales est ensuite citée (12 % des avis) avec le constat d'un manque de prise en compte
- L'insuffisance d'effets et d'actions vis-à-vis des pratiques agricoles et/ou viticoles, concernant l'utilisation de produits phytosanitaires (10,5 % des avis)
- Les nombreuses zones d'érosion présentes et non prises en compte (9,3 % des avis).

Les autres items sont évoqués par un nombre de personnes moins important, mais certains recoupent ceux évoqués ci-dessus. Ainsi, l'impossibilité d'agir sur des dysfonctionnements connus, comme sur les érosions ou pour lutter contre les inondations, est également regrettée. Il est alors indiqué que cette impossibilité d'intervention est liée à la non prise en compte dans le programme d'actions des sites concernés.

En fonction des acteurs, les problèmes non résolus évoqués sont différents. Ainsi, les financeurs n'indiquent que les pollutions diffuses liées aux pratiques agricoles ou viticoles. Les usagers n'évoquent, quant à eux, pas la problématique des eaux pluviales. Enfin, les techniciens n'indiquent pas un des items qui préoccupent le plus les élus : les atterrissements et/ou le comblement du lit mineur des cours d'eau. Cet item n'est pas non plus indiqué par les financeurs.

Ainsi, la perception des problèmes encore présents sur le territoire et non résolus par la mise en œuvre du contrat de rivière montre les différences d'approches selon les acteurs. Le contrat de rivière n'a donc pas permis d'avoir une vision partagée des enjeux du territoire.

• L'animation et la coordination



L'animation et la coordination réalisées au cours de la mise en œuvre du contrat de rivière sont également critiqués. Mais contrairement aux autres thématiques, ce sont les usagers qui s'expriment principalement. Ils représentent 82 % des avis négatifs indiqués sur ce sujet. Les autres acteurs à se prononcer sont les techniciens, à égalité avec les élus délégués. Toutefois, ils ne sont que 12 acteurs (soit assez peu) à avoir indiqué des éléments négatifs. Ces ressentis sont parfois très « incisifs » et critiques vis-à-vis du rôle de la cellule technique.

Illustration 37: Répartition des remarques sur l'animation et la coordination, selon les acteurs

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

Les items évoqués sont assez diversifiés. Aucun ne semble rassembler les acteurs s'exprimant.

Les quatres principaux items indiqués sont les suivants :

- un manque d'efficacité de la cellule technique pour coordonner les divers partenaires (et plus particulièrement, les partenaires agricoles)
- l'absence du rôle de coordonnateur de l'EPTB, entraînant de nombreuses déceptions
- l'échec de la cellule technique pour intégrer au contrat de rivière et faire coopérer des acteurs ayant des objectifs différents
- le peu d'impact d'actions d'animation à destination du public agricole.

Bien que non regroupés, ces 4 items montrent une même préoccupation : les divers partenaires non spécifiquement liés aux milieux aquatiques ne semblent pas avoir été suffisamment intégrés au contrat rivière. La coordination des acteurs et des actions n'est pas ressentie au niveau des usagers.

Parmi les autres items, il est également reproché un contrat de rivière « imposé » aux acteurs, ou le fait que les élus soient démotivés et diminuent leur implication. Même si peu d'acteurs expriment ces ressentis, ils doivent être pris en compte comme une « alerte » vis-à-vis de la mise en œuvre d'un nouveau contrat sur le territoire.

Les travaux sont ressentis de façon négative par de nombreux élus, car ils ne correspondent pas à leurs attentes, liées aux problèmes qu'ils jugent prioritaires : les inondations et le curage. Ils expriment un ressenti en défaveur de la nature des travaux réalisés au cours du contrat (essentiellement liés, selon eux, à l'entretien et la restauration de la végétation). Pour les acteurs comme les techniciens ou les financeurs, les travaux en faveur de l'amélioration des habitats et de la biodiversité ne sont pas encore assez importants. Un décalage de perception est ressenti, entre les acteurs, par rapport aux travaux réalisés.

Les élus, vis-à-vis du fonctionnement du contrat, sont les acteurs les plus critiques. Ils perçoivent difficilement l'outil comme permettant une gestion globale de l'eau du territoire et regrettent l'absence de réactivité, la lourdeur administrative, les difficultés de financement de certaines actions, le manque de suivi des impacts et notamment au niveau qualitatif.

Le manque d'explications sur les objectifs des actions, ainsi que le manque d'information globale sur le contrat de rivière et sur la qualité de l'eau, sont relevés par les techniciens et les élus.

Les coûts relatifs aux travaux d'entretien/restauration sont perçus, par certains élus, comme excessifs, au vu de la nécessité de les refaire dans quelques années et du peu d'effets qu'ils ont, vis-à-vis des problèmes qu'ils estiment prioritaires sur le territoire.

Le contrat de rivière n'ayant pas permis d'avoir une vision partagée des problèmes du territoire, ceux indiqués comme étant encore présents, malgré la mise en place des actions, diffèrent selon les acteurs. Pour les élus, le comblement du lit mineur est un dysfonctionnement majeur, au contraire des techniciens ou des financeurs.

Les usagers sont les principaux acteurs à regretter le manque de coordination et d'intégration d'acteurs non spécifiquement liés aux milieux aquatiques.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

3.4. Conclusion

Les enquêtes, comme les tables rondes ou les entretiens ont permis de cerner les perceptions des divers acteurs du territoire, par rapport au contrat de rivière et à sa mise en œuvre.

De nombreux points positifs sont soulevés : travaux réalisés de qualité, disponibilité de la cellule rivière, ...

Toutefois, il est important, en vu de la mise en place de nouvelles actions et d'un nouveau contrat, de prendre en compte les éléments suivants :

- une vision différente du territoire selon les acteurs : les élus n'ont toujours pas les mêmes priorités d'actions que les techniciens et les financeurs,
- une politique et une gestion globale de l'eau plus perceptible pour les acteurs du terrain
- un besoin en communication plus pertinent : plus d'explications sur les raisons des actions entreprises, entre autre, mais également sur les actions réalisées par les autres maître d'ouvrages
- une meilleure coordination et intégration des acteurs, voire une plus grande concertation, pour la mise en œuvre des actions.

Les bonnes relations établies entre l'EPTB et les syndicats, ainsi que celles existantes entre les divers partenaires devraient permettre une prise en compte de ces attentes, ainsi que des nouveaux enjeux.

PHASE 4 : EVALUATION DU CONTRAT

I) METHODOLOGIE

11) Les questions évaluatives

L'évaluation d'un contrat de rivière s'effectue par les réponses apportées à des questions évaluatives. Celles-ci sont globales et spécifiques au contrat de rivière étudié. Ces questions doivent permettre de connaître les informations nécessaires à la compréhension et l'identification de solutions nouvelles.

De plus, l'évaluation doit permettre de prendre en compte les critères suivants (texte extrait du Guide méthodologique « étude bilan, évaluation et prospective des contrats de rivière » Diren Rhône Alpes, Agence de l'Eau RM&C et Agence de l'Eau Loire Bretagne, Janvier 2005) :

- la pertinence : les objectifs du programme sont-ils justifiés par rapport aux besoins ? Les enjeux ont-ils évolué ? Les objectifs initiaux ont-ils besoin d'être modifiés ?
- la cohérence : les différents objectifs sont-ils cohérents entre eux ? Les moyens mis en oeuvre sont-ils adaptés aux objectifs ?
- L'efficacité : dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ? Les outils utilisés ont-ils permis d'avoir les effets attendus ?
- L'efficience : les objectifs ont-ils été atteints au meilleur coût ?
- Les impacts : les effets sont-ils globalement satisfaisants ?
- La durabilité : la démarche engagée est-elle pérenne ?

Il convient de définir précisément ces questions évaluatives.

Le cahier des charges de la présente étude ne précise pas ces questions évaluatives. Il est donc proposé de reprendre et d'adapter les questions citées ci-dessus.

Les questions évaluatives ne doivent porter que sur les grands types d'opération (actions et fonctionnement) et être regroupées en fonction des objectifs.

12) Le tri des informations

Les diverses informations recueillies au cours du module 3 doivent être analysées afin d'apporter une réponse aux questions évaluatives. Elles sont complétées par les éléments apportés par la cellule rivière, qui a eu en charge la réalisation du bilan des actions et des aspects financiers.

Compte tenu qu'aucun indicateur spécifique n'a été utilisé, il a été analysé les

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

diverses informations, au fur et à mesure de leur collecte, pour le module 3. Les informations du module 1 et 2 transmises par la cellule rivière ont été analysées et intégrées aux données du module 3.

Il s'agit de pouvoir donner les réponses aux questions évaluatives qui se posent dans le cadre du contrat de rivière de la Dheune.

Un tableau des questions évaluatives a été établi.

Le tableau étant réalisé, il fallait hiérarchiser et déterminer le « poids » de chaque élément de réponse afin de pouvoir énoncer une réponse cohérente.

Ce « poids » est donné via une cotation, entre 1 et 3, des informations recueillies : cette cotation s'appuie sur :

- les éléments réglementaires,
- les enjeux et les objectifs,
- le contexte du territoire.

La cotation 1 (cotation C, avec une échelle de 1 à 3) est attribuée lorsque la réponse indique une non atteinte des objectifs ou une non prise en compte des préconisations (type « bon état écologique »). A l'inverse la cotation 3 (cotation C3) est attribuée lorsque les données permettent d'avoir une réponse cohérente avec ces divers éléments.

Enfin le degré de fiabilité des réponses est donné. Ce degré est établi à partir du nombre de sources d'information relative à la réponse.

Ainsi, il sera pris en compte si l'information a été apportée par les divers moyens d'investigation :

- données documentaires
- données transmises par la cellule rivière
- entretiens
- enquête
- tables rondes

Dans ce critère, est également pris en compte les informations apportées au cours de discussions plus informelles, avec l'un ou l'autre membre de l'équipe.

Un nombre (avec une échelle de 1 à 5) est attribué en fonction du nombre de sources ayant permis d'avoir l'information. Plus le résultat sera élevé et plus la fiabilité de l'information sera grande. Le nombre indiqué correspond à la cotation F.

Il est ensuite possible pour chaque information d'établir une pondération en fonction de la cotation attribuée (cotation C) et de la cotation attribuée pour la fiabilité (cotation F). Le résultat (la somme de toutes les cotations pondérées ($C_n \times F_i$) pour chaque élément de réponse) donne la cotation globale finale de la question évaluative.

13) Elaboration de l'argumentaire

Les critères retenus pour répondre sont identiques quelle que soit la question évaluative, afin d'avoir une base commune d'évaluation. Ces critères sont, en général, relatif à la réalisation ou non, d'actions, pour chaque volet.

La réponse apportée aux différents critères est, par contre, différente, en fonction de la question évaluative : ainsi, la cotation C peut être différente pour un même critère, selon la question évaluative étudiée. La pondération liée à la fiabilité (cotation F), ne change pas pour un indicateur donné.

Chaque question évaluative se verra attribuer ainsi une cotation globale en fonction des réponses apportées aux critères utilisés et à leur cotation. Cela permet de connaître les réponses aux questions évaluatives, et leurs pertinences et cohérences par rapport au contexte et au territoire (cotation C et la fiabilité F, maximales).

Compte tenu des échelles de cotation, la valeur de la cotation globale sera comprise entre 1 (le contrat de rivière n'a pas atteint ses objectifs pour la question donnée) à 3 (le contrat de rivière a pleinement atteint ses objectifs pour la question donnée).

Ainsi, les réponses apportées aux questions évaluatives sont qualifiées.

L'argumentaire est bâti à partir de cette analyse et reprend les éléments recueillis au cours des modules précédents, afin d'illustrer la réponse apportée à la question évaluative. Il est synthétique. L'ensemble des éléments, pour chaque question évaluative, permettant sa cotation est indiqué dans des tableaux (cf. annexe 8). Ces tableaux indiquent :

- la question évaluative
- les critères retenus pour répondre aux questions
- la fiabilité et la cotation des réponses.
- l'argumentaire de la réponse
- la cotation par volet et globale pour la question.

L'évaluation du contrat de rivière s'établit avec les cotations suivantes :

- cotation 1 : le contrat de rivière ne permet pas de répondre à la question évaluative et les acteurs n'ont pas intégré les éléments de cette question
- cotation 3 : le contrat de rivière répond pleinement et totalement à la question et l'ensemble des acteurs a intégré les éléments de cette question
- cotation 2 : situation intermédiaire

II) REALISATION DE L'EVALUATION

21) Les questions évaluatives

Il est élaboré 4 questions évaluatives en fonction de la situation initiale du contrat de rivière et de l'évolution du territoire.

- **Le contrat de rivière a-t-il permis de mettre en œuvre une gestion concertée des milieux aquatiques avec une solidarité amont-aval et une perception des cours d'eau, comme milieu, par l'ensemble des acteurs ?**

Cette question doit permettre de prendre en compte la cohérence du contrat :

- Est-ce que les objectifs du contrat sont cohérents entre eux ?
- Est-ce que les actions étaient adaptées ?

- **La qualité des eaux et des milieux aquatiques du territoire a-t-elle été améliorée grâce aux actions du contrat de rivière ?**

Cette question permet d'évaluer si les objectifs du programme ont été pertinents par rapport au territoire et à ses besoins.

- pertinence du programme par rapport au territoire et à ses besoins ?
- Est-ce que les actions mises en place ont permis d'atteindre les objectifs ?

- **Les résultats obtenus sur le territoire sont-ils en adéquation avec les budgets consacrés aux actions correspondantes ?**

Cette question permet de cerner l'efficacité des actions du contrat de rivière : est-ce que les actions ont été réalisées à un moindre coût, pour une efficacité maximale ?

Les impacts des actions sont également évalués à partir de cette question.

- **L'évolution des milieux aquatiques et des zones naturelles remarquables a-t-elle été positive et la dynamique enclenchée sur le territoire semble-t-elle pérenne ?**

Cette question permet de cibler la durabilité des actions, mais également leur efficacité.

22) Les résultats de l'évaluation

Les tableaux permettant de réaliser l'évaluation sont présentés en annexe 8 : questions évaluatives. Ces tableaux présentent l'ensemble des critères retenus pour répondre aux questions évaluatives, la cotation pondérée par critère, par volet et pour l'ensemble de la question évaluative.

2.2.1 Le contrat de rivière a-t-il permis de mettre en œuvre une gestion concertée des milieux aquatiques avec une solidarité amont-aval et une perception des cours d'eau, comme milieu, par l'ensemble des acteurs :

-a- Analyse par volet :

L'analyse du volet A du contrat de rivière montre une faible concertation avec l'ensemble des acteurs du terrain, les actions ayant des objectifs territoriaux déterminés. Un certain nombre d'actions ne sont pas suffisamment connues, tant au niveau de leur mise en œuvre que des résultats obtenus, pour permettre une analyse approfondie. La cotation de ce volet, pour cette question, est donc moyenne : 1,46/3.

Concernant le volet B, l'analyse a pu porter sur presque la totalité des actions réalisées, avec une concertation plus importante sur le territoire. Par contre, peu d'acteurs donnent des informations sur une grande majorité de ces actions, montrant la difficulté de leur prise en compte sur le terrain, alors que certaines sont présentées comme des opérations pilotes. La cotation est, de ce fait, de 1,6/3.

Le volet C, est, quant à lui, très bien côté : 2,8/3 mais la moitié des opérations n'est pas suffisamment connues pour permettre une bonne analyse. Les actions réalisées nécessitent une concertation au niveau du territoire, expliquant cette bonne cotation, même si là encore, peu d'acteurs y font référence, sur le terrain.

Le volet D est dans une situation assez analogue, au volet C, mais l'ensemble des actions a pu être analysées. La cotation est un peu inférieure au volet C, avec seulement 2,17/3, liée à des actions réalisées de façon partielle, pour la plupart d'entre elles.

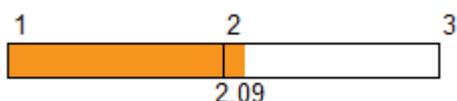
Le volet E comprend également des actions partiellement réalisées pour la plupart, mais nécessitant une concertation au niveau du territoire. De ce fait, les acteurs les connaissent et peuvent les citer. La cotation est alors de 2/3.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

Enfin pour le volet F, les actions sont pour la plupart réalisées, mais une absence de gestion et de concertation est relevée, induisant une cotation de 2,43/3.

-b- Analyse globale:

La cotation de cette question évaluative est de 2,09/3.



Les actions réalisées semblent donc adaptées au territoire, mais si le contrat de rivière a permis de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux milieux aquatiques, mais les notions de gestion concertée et de solidarité amont/aval ne sont pas encore partagées par tous.

2.2.2 La qualité des eaux et des milieux aquatiques du territoire a-t-elle été améliorée grâce aux actions du contrat de rivière ?

-a- Analyse par volet :

Cette question permet d'évaluer si les objectifs du programme ont été pertinents par rapport au territoire et à ses besoins.

- Pertinence du programme par rapport au territoire et à ses besoins ?
- Est-ce que les actions mises en place ont permis d'atteindre les objectifs ?

Pour le volet A, la cotation est de 2,5, car certaines actions ne sont pas suffisamment connues, tant au niveau de leur mise en œuvre que des résultats obtenus, pour permettre une analyse approfondie. Par contre, les actions connues montrent une bonne pertinence et ont permis d'atteindre les objectifs.

Pour le volet B, la cotation est de 1,92, du fait que si certains objectifs sont atteints, ce n'est pas le cas pour des travaux qui n'ont pas pu être réalisés ou dont les effets ne sont pas encore perceptibles.

Pour le volet C, la cotation est de 2,2 montrant une bonne adéquation avec le territoire et des résultats permettant d'atteindre les objectifs, pour les actions réalisées.

Pour le volet D, la cotation est sensiblement identique à celle du volet C, avec 2,13/3, du fait que de nombreuses actions n'ont pas encore permis d'atteindre

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

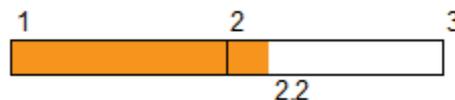
les objectifs, soit par manque d'effets encore perceptible sur les milieux, soit par ce que ces actions ne peuvent avoir d'influence importante sur eux.

Le volet E a une cotation de 2, car les actions sont souvent que partiellement réalisées.

Le volet F, a une cotation de 2,43, du fait essentiellement que les effets attendus ne sont pas toujours encore parfaitement atteints.

-b- Analyse globale :

La cotation de cette question évaluative est de 2,2.



Dans certains domaines, la qualité des eaux du territoire a été améliorée grâce au contrat de rivière, mais certains points de blocage subsistent, notamment concernant les interventions dans les lits mineurs des cours d'eau.

2.2.3 Les résultats obtenus sur le territoire sont-ils en adéquation avec les budgets consacrés aux actions correspondantes ?

-a- Analyse par volet :

L'efficacité des actions est mesurée à travers cette question évaluative.

Le volet A est coté 2/3 car des informations pour certaines actions ne sont pas suffisamment connues pour être analysées.

Le volet B est faiblement coté avec 1,24 du fait du manque d'information financière et budgétaire, permettant de se prononcer sur l'efficacité de l'action.

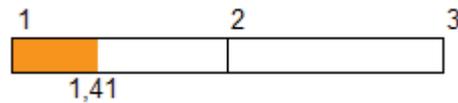
Cet manque de précisions est relevé pour l'ensemble des volets, expliquant les cotations obtenues : 1/3 pour le volet C, 1/3 pour le volet D.

Pour le volet E et F, compte tenu des effets des actions, les cotations sont un peu supérieures, respectivement 2 et 2,43, bien que le manque d'informations financières soient également présent.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

-b- Analyse globale :

La cotation de cette question évaluative est de 1,41/3.



Les résultats obtenus suite aux actions mises en place ne sont pas encore tous mesurables et les actions engagées n'ont pas toutes produit les effets attendus. Les actions de communication n'ont que partiellement répondu aux attentes et une partie de la population (et des élus) souhaiteraient des actions opposées à celles retenues dans le contrat.

2.2.4 L'évolution des milieux aquatiques et des zones naturelles remarquables a-t-elle été positive et la dynamique enclenchée sur le territoire semble-t-elle pérenne ?

-a- Analyse par volet :

Ce volet A est bien coté, avec 2,69/3 pour la bonne évolution des milieux et la dynamique enclenchée sur le territoire, malgré des actions où les précisions sont manquantes pour pouvoir réaliser une analyse pertinente.

Pour le volet B, la cotation n'est que de 1,8/3 du fait des effets non encore perceptibles sur le milieu, pour un nombre important d'entre elles, voire pour leur non réalisation.

Pour le volet C, la bonne cotation de 2,73/3 est essentiellement liée aux effets sur le milieu, mais également à la dynamique amorcée.

Pour le volet D, les effets sur les milieux ne sont pas vraiment perceptibles, mais la dynamique territoriale semble présente pour de nombreuses actions.

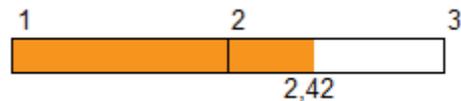
Pour le volet E, la cotation est de 3/3. Il semble en effet, que la dynamique territoriale soit au rendez-vous pour l'ensemble des actions qui ont été réalisées, même si certaines ne le sont que partiellement.

ETUDE BILAN, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE – EPTB Saône et Doubs

Enfin le volet F montre une dynamique territoriale pas toujours très importante, ce qui pénalise un peu la cotation et donne un résultat de 2,24/3.

-b- Analyse globale :

Cette question évaluative a une cotation globale de 2,42.



En effet, une dynamique globale a été créée et semble pérenne. Une évolution positive est observée sur les milieux aquatiques.

23) Conclusion de l'évaluation

La cotation du contrat de rivière est de 2,03.

Un sujet fait ressortir une cotation relativement faible : l'adéquation entre le résultat du programme et le budget consacré aux actions correspondantes. Cette cotation est la conjonction de deux phénomènes :

- la difficulté d'obtenir des résultats chiffrés et concrets sur le milieu sur une période aussi courte (et par le manque de suivi des actions réalisées)
- la persistance, dans la mémoire collective, de pratiques anciennes d'anthropisation des cours d'eau (curage, artificialisation, ...) qui laisse peu de place à la mise en œuvre d'actions plus « environnementales ».

Un sujet obtient une cotation élevée : l'évolution des milieux aquatiques et des zones naturelles remarquables, ainsi que la dynamique enclenchée.

Cette cotation s'explique par la présence et l'implication sur le terrain, de la technicienne et du chargé de mission, qui ont su créer une dynamique et faire de la gestion des milieux aquatiques un sujet à part entière.

GUIDE ENTRETIEN DHEUNE

SUJETS A ABORDER :

- Connaissances des milieux aquatiques
- activités présentes sur le bassin versant
- évolution de ces activités
- connaissances des actions mises en place au cours du CR
- difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de ces actions
- type de communication reçues, connues, au cours du Contrat
- connaissez vous les actions réalisées en direction des classes
- efficacité et pertinence des actions mises en place
- modalités de prise de décision
- existence ou non de concertation
- résultats en adéquation avec attentes
- raison de la non satisfaction des attentes ou de leur satisfaction
- niveau d'appropriation et d'adhésion à la démarche
- perception du rôle du contrat de rivière, de son efficacité et raisons expliquant cette perception
- attentes pour le futur, en termes d'actions, d'organisation, ...
- quels sont les éléments fonciers au niveau des cours d'eau : terrains communaux, propriétés, ...

AUDIT EQUIPE DU CONTRAT DE RIVIERE :

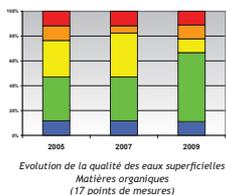
- taches effectuées pour le contrat de rivière
- évolution de ces taches dans le temps
- outils utilisés : tableaux de bords, indicateurs de suivi
- difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre du contrat
- attentes pour le futur
- attentes vis-à-vis du foncier

QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

Sur le bassin de la Dheune, 12 des 18 stations de mesures de la qualité des eaux superficielles présentent des teneurs en Matières Organiques et Oxydables peu élevées (2009). La qualité de l'eau vis-à-vis de ces paramètres est considérée comme bonne, voire très bonne (Rhoïn et Courtavaux). La qualité est médiocre ou mauvaise sur l'Avant Dheune (impacts des effluents domestiques et vinicoles à Pommard et Bligny les Beaune) et sur la Sereine.

Au niveau de l'évolution dans le temps, on constate une amélioration de l'état de contamination des eaux superficielles notamment sur le bassin du Meuzin (travaux sur la Step de Meuilley et Quincy en 2008-2009). Les nombreux travaux engagés depuis 2010 (assainissement de Pommard, Corpeau, Meursault...) devraient permettre de confirmer cette évolution.

La contamination par les produits phytosanitaires reste conséquente : 4 des 5 stations de mesures présentent des concentrations en pesticides totaux supérieures à 0,5 µg/L (limite réglementaire de potabilité)

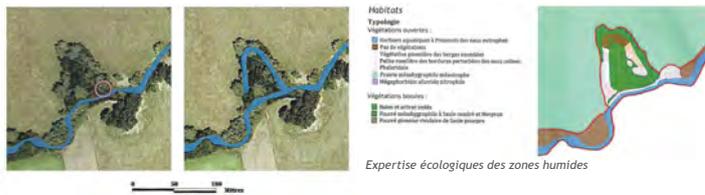


Source : CG 21 et Agence de l'Eau RMC
Référentiel : SEQ_EAU

PERSPECTIVES 2011 - 2012

Engagement d'une opération de développement de l'Agriculture Biologique (AB) spécifiquement sur les vignobles du bassin versant de la Dheune, en collaboration avec le SEDARB (Service d'EcoDéveloppement Agrobiologique et Rural de Bourgogne) et les Chambres d'Agriculture. Aujourd'hui, la viticulture bio occupe une place importante sur ce bassin (922 ha pour 92 domaines), soit 10,2 % des surfaces en vigne du bassin de la Dheune (environ 9000 ha) et 10,3 % des domaines. L'objectif est de doubler le nombre de viticulteurs bio et d'atteindre au minimum 15% des surfaces conduites en AB.

Intensification des actions en faveur des milieux aquatiques : restauration de 3 zones humides dans la Vallée de la Dheune, restauration de la continuité biologique et sédimentaire de la Cosanne (effacement partiel ou total de 5 ouvrages hydrauliques), restauration physique de la Bouzaise (Beaune et Combertault) et du Meuzin (Argilly)



Poursuite des travaux d'assainissement à Bouze les Beaune, Bligny les Beaune, Volnay, Saint Romain, Nuits Saint Georges, Corgoloin...

CONTACT

Monsieur le Président du Comité de rivière Dheune
Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs
Lycée viticole - BP215 - 21206 Beaune Cedex - Tel : 03.80.24.94.86 - Fax : 03.80.22.16.66
boris.michalak@eptb-saone-doubs.fr - www.contratrivieredheune.fr - www.eptb-saone-doubs.fr



LA CHRONIQUE DE LA DHEUNE

- lettre d'information du contrat de rivière - mai 2011 - n°6

EDITO

Au terme des trois premières années de mise en œuvre du contrat de rivière Dheune, un bilan a été réalisé. 94 actions sont aujourd'hui réalisées ou en cours de réalisation pour un montant de 32,6 millions d'€.

Ce bilan a été évoqué avec les partenaires engagés dans la démarche et présenté le 15 avril au comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée qui recommande une adaptation des objectifs du contrat de rivière pour tenir compte du contexte technique, socio-économique et réglementaire.

Pour les deux années à venir, le cap initial sera maintenu et légèrement accentué sur deux points :

- L'impact des produits phytosanitaires reste un enjeu majeur. Un effort accru devra être fait en zones agricoles et non agricoles : développement de l'agriculture biologique (AB) sur le secteur viticole de la Dheune, sensibilisation des communes à l'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique (paillage, thermique)...
- L'intensification des actions ciblées en faveur des milieux aquatiques : réhabilitation de zones humides, restauration de la continuité biologique et sédimentaire des rivières (effacement d'ouvrages hydrauliques), amélioration des habitats des écrevisses à pieds blancs...

Aujourd'hui, tous les acteurs du bassin versant de la Dheune - élus, techniciens, viticulteurs, particuliers... - doivent continuer à se mobiliser pour réaliser ces multiples projets qui permettront de poursuivre l'amélioration de la qualité des milieux.

Denis VIGNAT
Président du Comité de rivière Dheune



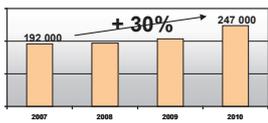
AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

27 actions engagées ou terminées
25,5 millions d'€

> EFFLUENTS DOMESTIQUES ET VINICOLES

La réhabilitation ou la construction de 7 stations d'épuration (Meuilley, Quincey, Ladoix, Meursault, Corpeau, Couches et Remigny) a permis d'augmenter de 30% la capacité épuratoire totale des STEP entre 2007 et 2010.

Dans le même temps, le traitement des effluents vinicoles est passé de 48% à 84%.



Evolution de la capacité épuratoire totale des STEP du bassin versant.



La capacité de la nouvelle STEP de Meuilley augmente de 3500 eH durant les vendanges.

> PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les chambres d'agriculture de la Côte d'Or et de la Saône-et-Loire ont engagé des programmes spécifiques (Contrat viti-vinicole) en étroite collaboration avec le comité de rivière Dheune : réduction des herbicides en privilégiant le travail du sol, adaptation des doses en fonction du volume foliaire développé par la vigne... Deux aires de lavage des pulvérisateurs ont également été construites à Meursault et Volnay.



Aire de lavage de Volnay

D'autre part, une action spécifique sur le bassin d'alimentation du captage de Chevannes (unique captage Grenelle du bassin versant) a été réalisée : remise en herbe de surfaces cultivées, conversion en viticulture biologique. Concernant les zones non agricoles, une sensibilisation des communes du territoire à des pratiques moins consommatrices en produits phytosanitaires (paillage, étalonnage du pulvérisateur, désherbage thermique...) est engagée.

RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

14 actions engagées ou terminées - 485 000 €

Suite à la restructuration des syndicats de rivières de la Bouzaise, de la Dheune, des affluents rive gauche de la Dheune et du Meuzin (extension géographique et prise de compétence : zones humides, ouvrages hydrauliques...), de nombreux travaux se sont concrétisés : plantation de plus de 3300 arbres et arbustes, opérations de restauration physique sur 6 km de rivière (Meuzin à Corberon, Petite Dheune à Remigny...).



Travaux de réhabilitation de la Petite Dheune (4 km)



Mise en place de banquettes et d'épis sur la Courtavaux



L'expertise écologique des zones humides remarquables réalisée par le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons a montré notamment une importante diversité floristique (plus de 230 espèces végétales)

COORDINATION, SUIVI DU CONTRAT ET COMMUNICATION

8 actions engagées ou terminées - 657 000 €

Le programme « Classes d'eau » sur les enjeux abordés dans le Contrat de rivière concerne chaque année près de 400 élèves d'écoles primaires et du lycée viticole de Beaune. Chacune de ces classes travaille sur un projet spécifique avec une animatrice. De nombreuses réunions à l'attention du grand public sur des thématiques variées (bon état des cours d'eau, utilisation de techniques alternatives au chimique en zones non agricoles...) ont été organisées.



GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

15 actions engagées ou terminées
4,7 millions d'€

Au niveau de l'alimentation en eau potable, la majorité des collectivités ont engagé un Schéma Directeur permettant de hiérarchiser les travaux. Des économies importantes sont réalisées en réduisant les pertes dans le réseau (Beaune, Chagny). Dans un souci d'économie et de maîtrise des besoins en eau, la mise en œuvre du programme de restauration et de réhabilitation du canal du centre et de ses ouvrages se poursuit (Dennevay...)

PROTECTION CONTRE LES RISQUES LIES AUX INONDATIONS ET AU RUISSELLEMENT DANS LE VIGNOBLE

Un programme spécifique a été réalisé à Santenay et est en cours sur Chaudenay (ralentissement dynamique des crues), où de petits ruisseaux peuvent générer des crues soudaines et puissantes en cas d'événements orageux violents. La mise en œuvre d'un programme cohérent de gestion des ouvrages sur le Meuzin a permis d'améliorer les conditions d'écoulement sur les secteurs à enjeux humains forts. Une action d'information et de sensibilisation des élus et des populations exposées aux risques inondation s'est déroulée avec la mise en œuvre de Plans de Prévention des Risques Inondations sur la Côte viticole (Auxey Dureness, Savigny les Beaune et Baubigny) et d'un atlas des zones inondables sur la Dheune et la Cosanne.

DHEUNE. Un contrat de rivière a été signé pour cinq ans.

Une rivière à 64 millions

Un contrat de rivière a été signé fin 2007 pour mettre en place de nombreuses actions visant à la protection et à la mise en valeur de la Dheune. Des dizaines de millions d'euros vont être injectés.

Cela fait quasiment deux ans que le contrat de rivière Dheune a été signé. Deux ans sur cinq années qui engagent à protéger et à mettre en valeur le bassin versant de la Dheune. « Nous avons fait un diagnostic au départ pour mettre en place un catalogue d'actions », explique Boris Michalak, animateur du contrat de rivière. Maintenant que tout est en place, il s'agit de mener les projets. « C'est notre rôle. Nous sommes là pour donner une assistance technique. Nous aiguillons les collectivités pour travailler », poursuit-il.

C'est donc bien en concertation avec les collectivités territoriales qu'a été élaborée la charge de travail pour

protéger la Dheune et ses affluents. Exemple avec les stations d'épuration. « En Saône-et-Loire, quasiment toutes les communes ont des stations qui fonctionnent bien.

Dépolluer

Ce n'est pas forcément le cas en Côte-d'Or qui doit faire face à un afflux massif d'eaux à traiter à certaines périodes de l'année », indique

M. Michalak. Comme lors des vendanges. La contamination de l'eau par des produits phytosanitaires est alors quasiment inévitable. « La qualité de l'eau est l'un des gros points noirs », met-il en garde. En 2006, une étude menée par le Conseil



Le bassin versant de la Dheune court sur la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire. Infographie D.R.

général de la Côte-d'Or montre que les concentrations totales en pesticides sont supérieures à la limite de potabilité des eaux (0,5 microgramme par litre). 30 000 hectolitres de plus seront donc traités à la fin du contrat de rivière grâce à la création d'aires de lavage des pulvérisateurs, au développement des techniques alternatives au désherbage chimique et à la reconstitution d'une ripisylve le long des cours d'eau. La ripisylve étant l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau. « Les travaux menés montrent déjà qu'il n'y a plus de hausse mais une stagnation de la présence de

pesticides dans les cours d'eau », commente-t-il. Ces projets pour la qualité de l'eau vont être les plus importants financièrement.

Protéger des crues

À plus petite échelle, plusieurs projets vont également être menés pour éviter les inondations. Le canton de Chagny est directement touché par ces projets. À Chaudenay, plusieurs petits ruisseaux traversent la commune tout comme à Saint-Léger-sur-Dheune et cela peut provoquer des crues soudaines et puissantes. À Chagny, c'est le manque d'entretien et/ou de gestion de certains ouvrages qui peuvent entraîner un fort risque d'embâcles dont les conséquences seraient dommageables en cas de crue. « Nous voulons réaliser des projets en amont des communes pour ralentir les écoulements », indique-t-il. À Chaudenay

Sur les 170 actions qui doivent être menées pendant les cinq années, peu d'entre elles sont terminées 18 pour 9,1 millions d'euros.

62 actions engagées pour 21,7 millions d'euros. Preuve que le contrat de rivière fonctionne.

GRÉGORY JACOB
gjacob@lejsl.fr

EN CHIFFRES

- 5** Le contrat de rivière Dheune a été signé pour cinq ans.
- 64** C'est le nombre de millions d'euros qui vont être injectés pour la préservation de la rivière.
- 18** C'est le nombre d'actions terminées en deux ans.
- 177** C'est le nombre d'actions retenues pour la Dheune.
- 124** C'est le nombre de communes situées sur le bassin versant de la rivière regroupant.
- 90 000** c'est le nombre d'habitants sur le bassin versant.
- 86** C'est la densité de population en habitant au km². Une densité relativement élevée.
- 76** C'est la longueur de la Dheune qui prend sa source à l'étang de Bondilly à l'est du Creusot et qui se jette dans la Saône à Verdun-sur-le-Doubs.
- 1 039** C'est le nombre de km² du bassin versant.

LE CONTEXTE

Les actions sont réparties selon six volets. Voici l'argent donné pour chaque volet et le nombre d'actions envisagées pour les cinq prochaines années :

- qualité des eaux superficielles et souterraines : 44 millions d'euros, 42 projets.
- restauration et entretien des milieux aquatiques : gestion de la ressource en eau : 1,4 million d'euros, 40 projets.
- protection contre les risques liés aux inondations, au ruissellement et à l'érosion des sols dans le vignoble : 100 000 €, 10 projets.
- mise en valeur du patrimoine paysager et du potentiel touristique : huit millions d'euros, 51 projets.
- coordination, suivi du contrat de rivière et communication : un million d'euros, 11 projets.

Un contrat sous tutelle

Le contrat de rivière Dheune est piloté par l'établissement public territorial du bassin Saône et Doubs. Cette entité, présidée par Christophe Sirugue, maire de Chalon, permet d'organiser, de promouvoir et de développer les initiatives en partenariat avec les structures locales pour la gestion de l'eau (assainissement, eau potable, rivière). A grande échelle, elle travaille donc sur les bassins versants de la Saône et du Doubs. Elle intervient sur 2 900 communes, travaillant comme un électron libre de toutes contraintes. Le contrat de rivière Dheune est l'un des douze contrats en charge de l'EPTB.

ASSAINISSEMENT À REMIGNY : DÉBUT DES TRAVAUX

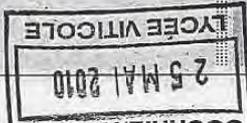
Il y a peu s'est tenue à Remigny une réunion publique concernant les travaux d'assainissement en présence des élus de la commune, des entreprises retenues et de la population nombreuse (une centaine de Remignotins). Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du Contrat de rivière Dheune, contribuera à améliorer la qualité de l'eau distribuée et des rivières.

M. Mouron, maire de Remigny, a détaillé le projet. Le traitement sera un filtre planté de roseaux qui a l'avantage de demander peu de surface au

sol avec une efficacité optimale et sans odeur. Les travaux débuteront le 11 janvier 2010 et dureront moins d'un an. La station devrait être opérationnelle dès le mois de janvier 2011. M. Mouron précise que « l'ensemble des particuliers qui sont dans le zonage collectif de la commune aura deux ans pour se connecter au réseau d'assainissement. Des discussions pourront avoir lieu avec l'entreprise pour préciser le point de raccordement ». D'autre part, le budget assainissement de la commune est un bud-

get annexe qui devra s'autofinancer à partir d'une redevance assainissement. « Le contrat de rivière Dheune a permis de mobiliser d'importants financements de l'Agence de l'Eau RM&C et du Conseil général de Saône-et-Loire, sous réserve des disponibilités financières de leur assemblée délibérante. »

Cette réunion a fait l'objet de deux heures de débats où l'ensemble des participants a pu juger de l'ambition de ce projet qui permettra de préserver la ressource en eau.



Beaune

ÉDITION

Samedi 22 mai 2010



BEAUNE

PAGE 3

BEAUNE

PAGE 5

Le franc a fait un flop

L'opération de l'UCB se termine sur un bilan mitigé.

Les rues se refont une beauté

Les élus présentent les chantiers et projets en cours.

MONTHELIE

La fin des travaux

Le maire de la commune détaille le résultat des travaux qui ont duré toute une année.

NUTS

Rugby : les jeunes en force

Les jeunes rugbymen accumulent les récompenses et les victoires.

SOMMAIRE

- Tempo fort p.02
- Beaune p.03
- Pays beaunois p.06
- Morvan/Auxois/Cuche p.08
- La Côte p.10
- Plaine de Saône p.12
- Sports locaux p.13
- Dijon p.16
- Télévision p.20
- Détente p.22
- Météo p.24

En eaux propres



Le contrat de rivière Dheune concerne quelque 124 communes situées en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire. Photo LBP

REGION BEAUNOISE. Le contrat de rivière Dheune entame sa troisième année de mise en œuvre. Bilan à mi-parcours.

PAGE 2

BEAUNE

PAGE 3

BEAUNE

PAGE 5

Le confort, c'est... rien que pour les mamans !



ETS Meubles LAVAILLOTTE
67-69, route de Formard - BEAUNE - 03 80 22 62 57

22037022

Lundi de 24 mai 2010
MARCHÉ
TOUTE
LA JOURNÉE
LOUHANS
PENTECÔTE

AVEC TOUS LES COMMERÇANTS
Fête foraine - Nombreuses attractions

LES MARCHÉS
www.marchés-de-saone-et-loire.com

SAVOIE
PAGOT

ESPACE
Aubade
SANTAIKE - CARRELAGE - CHAUFFAGE

Anne et Patricia
à votre écoute

SERVICE CONSEIL - CHOIX QUALITÉ

ZAG DE VIGNOLLES - 21200 BEAUNE
Face à Giti
03.80.24.15.47 - Ouvert du lundi au samedi
www.pagot-savoie.fr

PREMEAUX-PRISSEY. Le Contrat de rivière Dheune entre dans sa quatrième année.

La restauration des rivières est l'affaire de tous

Le Contrat de rivière Dheune concerne 124 communes situées sur le territoire géographique des départements de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

Les actions inscrites dans le contrat de rivière concernent : l'amélioration de la qualité des eaux, la restauration et préservation des milieux aquatiques, et la gestion de la ressource en eau.

Sur le terrain

Des visites sur le terrain ont été organisées dernièrement sous la conduite de Laetitia Chabanel, technicienne de rivière, chargée, avec Boris Michalak, des relations avec les



Visite par les élus, techniciens et financeurs, des travaux effectués sur la Courtaveau à Premeaux-Prissey. Photo Georges Duvernet

réalisés sur la Bouzaise à Beaune et Combertault. D'autre part, trois zones humides (en bord de Dheune) seront réhabilitées.

Une démarche partenariale

Ces travaux sont élaborés dans une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs (élus, propriétaires riverains, conservatoire des sites naturels bourguignons, fédération de pêche, services de l'État...).

Des élus et techniciens des collectivités voisines (Tille, Bèze, Vingeanne et Vouge) ont participé à cette journée organisée à l'initiative de l'Établissement public territorial de bassin (EPRB) Saône et Doubs qui a rassemblé

ont pu être débattues, parmi lesquels : le coût et le financement des travaux, la relation avec les propriétaires, l'efficacité des travaux...

nançeurs des projets (réalisés ou en cours) concernant les rivières sur le bassin-versant. A ce titre, sept sites ont été visités, en particulier sur le

mètres de travaux de restauration physique : création de banquettes, d'épis déflecteurs, pose de blocs de pierre, plantation d'arbres, gestion

d'autres tra-

hydroliques

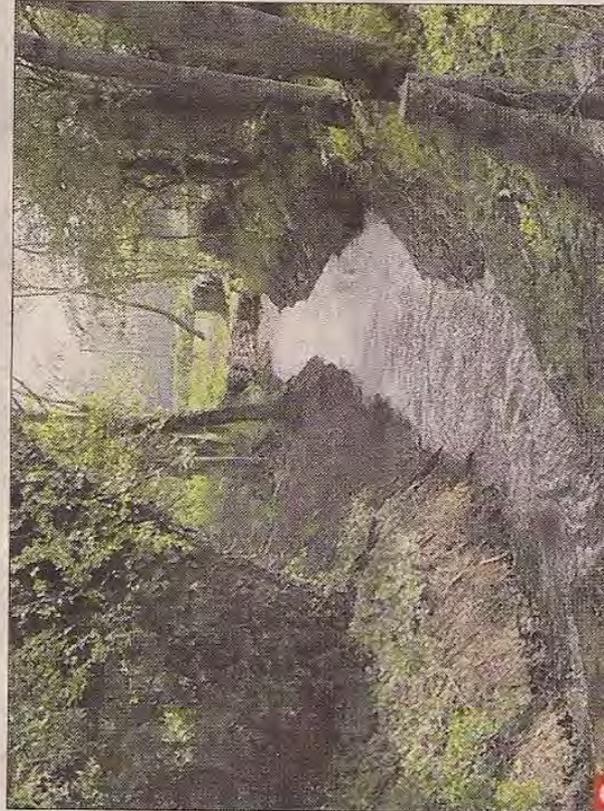
La Petite Dheune à flots

Jeudi, une centaine de personnes, toutes parties prenantes, ont pu découvrir la nouvelle Petite Dheune après d'importants travaux visant à améliorer le milieu.

La Petite Dheune, qui se dénommait autrefois ruisseau de Boichot ou encore rivière des Moulins, s'est au fil du temps asséchée. Le cours méandrique et l'absence d'entretien depuis l'arrêt de l'exploitation du moulin d'Arlébeau ont provoqué l'envasement total de son lit.

Conscient des enjeux liés à la restauration de ce cours d'eau, le Syndicat mixte d'aménagement de la Dheune a entrepris, courant 2010, d'importants travaux. Ce chantier qui concernait les communes de Santenay, Remigny et Chagny s'est étalé de septembre à novembre.

Les travaux projetés consistaient en deux opérations : restauration du lit du cours d'eau et entretien des boisements des berges. Projet ambitieux



1 Des ouvriers ont procédé au reprofilage du lit.
2 Et au milieu coule la Petite Dheune.

Photos DR et M. B. (CLP)

Ces travaux ont amélioré la qualité des eaux, l'habitat des poissons et l'ensemble de la faune et de la flore de ce milieu.

Le milieu biologique des espèces piscicoles et gère la végétation rivulaire de manière à ce qu'elle remplisse l'ensemble de ses fonctions. Pour cela, l'ONF et l'entreprise Genelot ont, aux différents endroits du cours d'eau, réduit la pente afin de limiter l'érosion régressive, consolidé les zones sensibles au moyen de tressage de saules vivants. Des coupes de rajeunissement ont aussi été faites sur les vieux saules têtards.

Le coût total du projet s'est élevé à un montant de 55 334 € TTC subventionné par l'Agence de l'eau, le conseil général de la Côte-d'Or, le conseil régional de Bourgogne et RFF.

drauliques et biologiques sur une distance de 4 km.

Les objectifs sont multiples : améliorer les conditions d'écoulement de l'eau en pré-servant au maximum la diver-

SANTENAY/REMIGNY. Grâce aux travaux de restauration, la rivière a regagné son lit.

La Petite Dheune reprend vie

L'inauguration officielle des travaux de restauration de la Petite Dheune a marqué la renaissance de la rivière.

Une centaine de personnes se sont retrouvées, la semaine dernière à Remigny, au bord de la Petite Dheune, pour constater et célébrer la renaissance de ce cours d'eau.

Une opération en trois volets

Appelée autrefois ruisseau du Boichot, la petite rivière avait été totalement déconnectée de la Dheune par la construction d'un moulin qui avait provoqué un aplanissement et un envasement de son lit.

Conscient des enjeux liés à la restauration de ce cours d'eau, le Syndicat mixte d'aménagement de la Dheune avait entrepris d'importants travaux visant à améliorer la qualité des milieux. Ce chantier, qui concerne les



Chacun a pu admirer cette réalisation très utile au milieu naturel. Photo Joséée Muhlenbaumer

communes de Santenay, Remigny et Chagny, a été élaboré dans le cadre du contrat de rivière Dheune, animé par l'EPTB (Établissement public territorial du bassin) Saône et Doubs. Les travaux, effectués de septembre à novembre

2010 par l'entreprise Genelot et l'ONF, ont consisté en trois opérations : le repprofilage du lit, permettant sa remise en eau avec une diversification importante des écoulements ; la restauration de la continuité piscicole, par

la suppression de deux ouvrages infranchissables ; et enfin la restauration des berges sur les berges.

Aujourd'hui, la présence de poissons dans la rivière est la meilleure preuve que la Petite Dheune revit.

INFO

Assistaient à l'inauguration : MM. Cordier et Foret (EPTB Saône et Doubs), Durain (conseil régional de Bourgogne), Mme Brunet-Léchenault et M. Diconne (conseil général de Saône-et-Loire).

RIVIÈRES. La restauration de la continuité biologique enfin enclenchée en Saône-et-Loire

La Cosanne sans entraves

La Cosanne (de Nolay à Cheilly) est sur le point de devenir la première rivière aux obstacles effacés en Saône-et-Loire.

Les truites de la Cosanne sont enfin libres de circuler ! Ou du moins presque, puisque sur les 5 ouvrages que le Syndicat des affluents rive gauche de la Dheune s'était promis d'effacer afin de restaurer la « continuité biologique et sédimentaire » de la Cosanne (15 km de parcours), quatre le sont déjà : l'ancien vannage du moulin Clerc à Cormot-le-Grand (le cours d'eau prend source en Côte-d'Or), la tête de l'ancien bief du moulin Bachet à Paris-l'Hôpital, le seuil en tête du bief du moulin Choiseul et le seuil communal de Cheilly-lès-Maranges, juste avant la confluence avec la Dheune. Il en a coûté 10 000 € TTC. Pour le seuil d'alimentation du bief du moulin Martin à Paris-l'Hôpital, effacement ou contournement, ce sera fait en 2013. Toutes ces actions font partie du contrat de rivière Dheune, le plus avancé en S.- & L.

La Cosanne n'est donc plus une succession de bassins quasi fermés. Le poisson peut y circuler, y trouver plus facilement sa zone de frai, l'eau y est plus fraîche (moins de retenues), plus oxygénée, les berges y seront moins érodées, les dépôts sédimentaires moins nombreux. Il est trop tôt pour en mesurer l'amélioration biologique. Mais une douzaine d'espèces de poissons ont recolonisé la



1



2

Petite Dheune remise en eau joli signal pour tant d'autres muselées par les obstacles. Elles n'ont pas trop atten-

1. La Cosanne jeudi dernier à Cheilly-lès-Maranges : le seuil qui empêchait la remontée du poisson a été effacé.

2. La Cosanne avant travaux. En Saône-et-Loire, de nombreux seuils, vannages, petits barrages nuisent à la qualité biologique de l'eau. Photo D.R.

« Les obstacles génèrent un excès de dépôts sédimentaires, le réchauffement de l'eau, des inondations... »

Boris Michalak, animateur contrat de rivière Dheune

du : le contrat de rivière Grosne a été signé la semaine dernière avec des actions similaires prometteuses. Le contrat de Seille est aussi en route ainsi que ceux du Sud Morvan et celui du Sornin très avancé en la matière. Tous sont financés à 80 % par l'Agence de l'Eau et le conseil régional.

Toutes ces actions s'inscrivent dans le plan national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau lancé par le gouvernement fin 2009. Ainsi traduisait-il une directive-cadre européenne qui assigne à la France d'atteindre un « bon état écologique » pour ses cours d'eau d'ici 2015. Le Grenelle de l'Environnement avait désigné 2 000 ouvrages à traiter dans ce laps de temps. Car on a eu beau améliorer la qualité chimique de l'eau avec force stations d'épuration et régulation des épandages d'engrais et lisiers, on s'est aperçu que le poisson ne proliférait pas tant qu'il se sentait « en cage », de celles où les riverains l'ont enfermé dans les années 1950 à 70.

THIERRY DROMARD

Avenir des milieux aquatiques : donnez votre avis

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée (qui concerne la S.- & L. pour le côté Saône) consulte les habitants sur la politique de l'eau en donnant la parole au grand public et aux partenaires institutionnels de l'eau sur les actions à entreprendre pour maîtriser les pollutions et préserver la qualité des rivières, du littoral et de la mer. La consultation se déroule du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013. Son objectif : nourrir les

travaux de préparation du futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui devrait marquer un progrès sur la gestion équilibrée de la ressource en eau, la lutte contre les substances dangereuses, la pérennité des installations d'assainissement et d'adduction, la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, la biodiversité. Documents consultables sur www.eaurmc.fr

PÊCHE DE COMPÉTITION

Le Team Sensas Montchanin distingué par la fédération départementale

« C'est un véritable plaisir de vous recevoir au siège de la fédération pour vous féliciter de cette brillante médaille d'argent obtenue lors du Championnat de France des CD », lance Georges Guyonnet, président fédéral en direction des compétiteurs. Effectivement l'équipe constituée de C. Massié, H. Mortet, M. Félix, M. Perrette, Y. Jury, H. Grivaud



Le Team Sensas Montchanin a été honoré par la fédération départementale de pêche. Gérard Carré (CLP)

coachée par J.-L. Millerand et D. Pirat a obtenu une magnifique 2^e place à Arles lors de la finale nationale des CD, un exploit pour la Saône-et-Loire qui n'était pas monté sur ce podium depuis une vingtaine d'années.

« Bravo, continuez ainsi à faire briller nos couleurs au niveau national » commente Georges Guyonnet. Le Team Sensas Montchanin a

offert la coupe à la fédération départementale de pêche, une coupe qui désormais trône dans le bureau du président. « Je serai toujours aux côtés du CD 71 et des compétiteurs et nous reconduirons en 2013 nos subventions. Nous nous devons ensemble de développer la pêche auprès des jeunes », insiste le président.

G.C.

SUR LE BASSIN VERSANT DE LA DHEUNE,

4 SYNDICATS DE RIVIÈRE SONT À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS

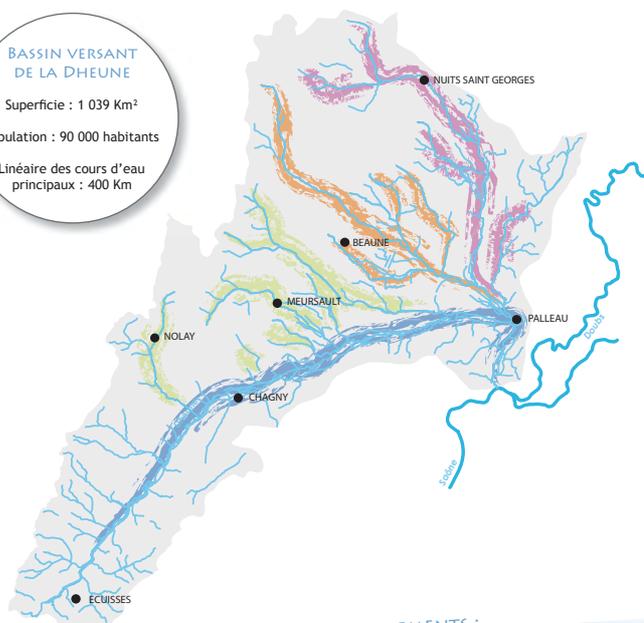
- Syndicat mixte d'aménagement du Meuzin et de ses affluents
- Syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaise, de la Lauve et du Rhoïn,
- Syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune,
- Syndicat mixte d'aménagement de la Dheune.

BASSIN VERSANT DE LA DHEUNE

Superficie : 1 039 Km²

Population : 90 000 habitants

Linéaire des cours d'eau principaux : 400 Km



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

- EPTB Saône et Doubs - Cellule d'animation du Contrat de rivière Dheune
Lycée viticole - BP215 - 21206 Beaune Cedex
03.80.24.94.86 - 06.85.26.91.87
<http://www.eptb-saone-doubs.fr/Dheune>
- Mairie de votre commune

Création : EPTB Saône et Doubs
mai 2012

Contrat de rivière
Dheune

RESTAURATION DES RIVIÈRES AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION DE L'EAU ET DE NOTRE PATRIMOINE BIOLOGIQUE

La rivière, sereine ou capricieuse, n'en reste pas moins un des maillons indispensables du cycle de l'eau. Mais que savons nous réellement d'elle ?

Jusqu'au début du siècle dernier, l'eau transportée par les ruisseaux et les rivières faisait partie intégrante de la vie de chacun. Elle était utilisée pour les différents besoins domestiques (préparer les repas, la lessive, le chauffage, abreuver le bétail...), pour produire de l'énergie (moulin, scierie...), ou pour se déplacer. Les cours d'eau et leurs annexes remplissaient bien d'autres fonctions, mais avec le temps et le changement des modes de vie, nous avons oublié à quel point nos rivières sont précieuses.

Depuis quelques décennies, l'intérêt des différents services qu'elles assurent s'est considérablement amoindri. Cet abandon progressif a conduit notamment à un vieillissement des boisements de berges (appelés ripisylves) et à l'encombrement du lit aggravant de ce fait les phénomènes d'inondation. Le besoin de se protéger contre les crues a conduit les riverains et les collectivités à réaliser des curages sévères, des redressements de méandres et des coupes à blanc. Or, ces actions drastiques n'ont pas eu l'effet escompté provoquant bien souvent des dégâts importants à l'aval.

De plus, la volonté de « faire propre » va à l'encontre des nombreux avantages qu'une ripisylve correctement entretenue peut offrir, comme l'illustre le croquis des pages suivantes.

Aujourd'hui, conscients des nombreuses fonctions qu'occupent toutes les composantes de la rivière et dans le but d'aboutir au bon état écologique des rivières d'ici 2015 (Directive Cadre Européenne sur l'Eau) il est de notre devoir de préserver cet écosystème dans tout son ensemble.

C'est dans cet objectif que les 4 syndicats de rivière du bassin versant de la Dheune s'emploient à mettre en œuvre leur programme respectif de restauration et d'entretien des cours d'eau.

Denis VIGNAT
Président du Syndicat mixte d'aménagement
des affluents rive gauche de la Dheune

Jean MAREY
Président du Syndicat mixte d'aménagement
de la Bouzaise, de la Lauve et du Rhoïn

Régis JUNON
Président du Syndicat mixte d'aménagement
du Meuzin et de ses affluents

André COURTIN
Président du Syndicat mixte d'aménagement
de la Dheune



EPTB
saône & doubs



LA RIVIÈRE ET SES ABORDS : RÔLES ET INTÉRÊTS D'UNE GESTION RAISONNÉE

Le cordon rivulaire structure le paysage et tient un rôle important dans l'amélioration de notre cadre de vie, le développement des activités touristiques et de loisirs.

En conservant les branches basses et certains embâcles dans le lit du cours d'eau, des obstacles souples et plus ou moins perméables à l'écoulement des eaux sont ainsi formés. Ce mode de gestion mis en œuvre dans les secteurs non urbanisés permet de diminuer la force du courant et de ralentir la propagation des crues. Cet effet « tampon » permet de protéger les habitations.

Une ripisylve suffisamment dense offre une protection indéniable aux cultures. Son effet brise vent permet de protéger une distance égale à 10 à 15 fois la hauteur du cordon de végétation.

Espace de transition entre les milieux terrestre et aquatique, les bords de cours d'eau sont des lieux de vie indispensables pour l'alimentation, le repos, le refuge et la reproduction de nombreuses espèces.

Les arbres secs constituent un support de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et de mammifères. S'il devient trop dangereux, l'arbre sera abattu et restera à terre afin de continuer à jouer son rôle dans la chaîne écologique.

La présence d'ouvrages hydrauliques peut engendrer de nombreuses altérations du cours d'eau : uniformisation des écoulements, augmentation de la température de l'eau, diminution de la quantité d'eau à l'étiage, obstacle au déplacement piscicole et sédimentaire... La suppression ou l'aménagement de ces ouvrages permet de rétablir la continuité écologique de nos rivières.

Avec 100 000 tonnes/an utilisées en agriculture, la France est le troisième consommateur de pesticides au monde. Le maintien d'une bande enherbée accompagnée d'une ripisylve permet de réduire les pollutions en filtrant les eaux de ruissellement. De plus, en cassant l'effet mécanique du vent, elle protège la rivière des traitements.

Grâce à leur système racinaire dense et profond, les arbres tels que l'aulne, le frêne et le saule stabilisent les berges. Ils limitent l'érosion des sols et évitent la perte, parfois importante, de surfaces agricoles.

En apportant un ombrage suffisant sur la rivière, la ripisylve permet de limiter le réchauffement de l'eau. Une eau trop chaude favorise le développement excessif des végétaux aquatiques (eutrophisation) et peut engendrer la modification du peuplement piscicole.

Creusé par les années et les coupes successives, le vieux saule têtard présente un grand intérêt patrimonial et écologique. Aujourd'hui délaissés, ces témoins du passé doivent être entretenus avec soin.

Afin d'offrir un support de vie à de nombreuses espèces aquatiques, le lit mineur doit être diversifié. Blocs, pierres, débris ligneux, racines et végétation aquatique herbacée sont des composantes indispensables au bon fonctionnement de la rivière.

A l'âge adulte, l'aulne glutineux peut stabiliser jusqu'à 6m de rive. De plus, ses racines ont le pouvoir de fixer l'azote dans le sol.

La truite fario par exemple ne tolère pas des eaux supérieures à 18°C.

Ces anciens méandres, déconnectés partiellement du cours d'eau, constituent des zones humides rares et menacées. Réservoir de biodiversité, espace de stockage en période de crues et de recharge de la nappe phréatique en saison sèche, abreuvoir pour le bétail, zone d'épuration des eaux... la diversité de leurs fonctions justifie l'importance de leur préservation.

1 ripisylve + 5 m de bande enherbée = jusqu'à 99 % de rétention des produits phytosanitaires

SENSIBILISATION. La troisième fête de la Dheune a réuni 300 élèves jeudi au lycée viticole.

Apprendre à soigner l'eau

La 3^e édition de la fête de la Dheune a mis en commun les projets développés par des classes primaires volontaires du bassin versant de la Dheune.

Pour sensibiliser à la diminution des pollutions dans les rivières, aux économies d'eau et à la restauration des milieux aquatiques, il n'y a pas d'âge. C'est pourquoi, depuis trois ans maintenant, le contrat de rivière Dheune met sur pied une action d'animation dans les classes volontaires situées près d'un cours d'eau du bassin versant. En bout de course : la fête de la Dheune, journée de sensibilisation interclasse qui s'est déroulée, pour cette année, jeudi.

Des projets au cœur de la Dheune

Tout a commencé en décembre, période choisie par l'EPTB Saône et Doubs, en charge du contrat de rivière, pour intervenir dans 14 classes de primaires tous niveaux de Montheville, Auxey-Duresses, Nuits-Saint-Georges, Beaune, Demigny et Saint-Léger-sur-Dheune. Au programme : six séances d'information où, en complicité avec les en-



seignants, les 300 élèves ont planché sur les objectifs du contrat de rivière (en vigueur depuis 2007) et monté un projet sur un thème en relation

avec l'eau et les milieux aquatiques. « Tous les projets sont différents tout en étant complémentaires », explique Olivia Brun, animatrice en charge de

1 Les jeunes élèves ont réfléchi jeudi aux conséquences de leurs actes sur les milieux aquatiques.

2 Plus de 300 élèves ont répondu au rendez-vous. Un pari relevé pour une 3^e édition réussie.

Photos SDR

« Il fallait leur montrer qu'ils sont tous responsables. »

Olivia Brun, animatrice comité de rivière Dheune

de la rivière. Le but, finalement, était de leur faire prendre conscience des répercussions des pollutions sur les eaux. S'ils polluent l'une de leur rivière, cela aura automatiquement un effet sur la Dheune. Il fallait leur montrer qu'ils sont tous responsables ».

Les projets, une fois terminés, ont fait l'objet jeudi d'une restitution dans les murs du lycée viticole de Beaune. « L'objectif était de faire se rencontrer les élèves pour qu'ils découvrent aussi les projets des autres », précise Olivia Brun. Exposition et parcours de jeux dans l'enceinte de la Viti ont également rythmé la journée avec, comme fil conducteur, les thématiques de l'eau et des milieux aquatiques. Une grande fête tout en découverte, en sensibilisation mais aussi en plaisir, qui aura suscité l'intérêt de jeunes de tous âges et de moins jeunes.

GUILAUME BIETRY

Publi-reportage

— MINCIR — — STOP TABAC —



MÉTHODE DOUCE 100% NATURELLE :

Elle consiste à stimuler des points d'acupuncture sans douleur, sans substitut ni médicament, au cours de séances d'environ 30 mn.

L'action conjointe des plantes et de la relaxation vous aidera à vous ressourcer et à retrouver votre bien-être.

— Suivi et soutien personnalisés garantis 1 an —

• MINCIR tout en retrouvant la forme !

La méthode, qui obtient de très bons résultats a pour objectif principal de réguler l'organisme et l'appétit. Elle accentue l'élimination et calme la nervosité, le stress et l'angoisse.

Un rééquilibrage alimentaire peu contraignant en association avec des plantes vous permet de perdre sereinement et à long terme un maximum de poids.

• TABAGISME : Ne nuisez plus à votre santé !

Excellente aide au sevrage, cette méthode agit dès la première séance sur l'état de manque et de dépendance du tabac sans apport de nicotine et calme la nervosité, l'angoisse et les éventuelles crises de boulimie qui se produisent souvent lorsque l'on arrête seul.

• CURE DE MIEUX-ÊTRE

Fatigue - Stress - Anxiété - Insomnie - Ménopause.

Bilan offert

ESPACE LASER, Minceur - Anti-tabac

4 place Carré - CHALON
Tél. 06.23.50.19.41 - 03.85.94.06.52
www.achat-macon.com/espace-laser

EN BREF

PRÉCISION

À en perdre la tête

Certains d'entre vous ont pu être quelque peu déboussolés par l'article « Décoration pour l'adjudant-chef Revel », paru dans notre édition d'hier. En effet, l'adjudant-chef s'est vu affublé de trois patronymes différents. Le nom de la personne concernée est bien Constant Redel et non autre chose. Nos excuses à l'intéressé.

EMPLOI

Semaine pour l'emploi du 9 au 16 juin à Beaune

La Semaine pour l'emploi et la formation se déroulera cette année à Beaune entre le 9 et le 16 juin. Renseignements : Pôle emploi Beaune, 7B, rue Buffon à Beaune.

LESTROPHÉES DU SPORT

Crédit Mutuel

LE BIEN PUBLIC

Conseil Général
www.cote-d'or.fr

FINALE - Edition Beaune

PARTICIPEZ A L'ÉLECTION DES SPORTIFS CÔTE-D'ORIS :

Votez pour le nominé en sport collectif, en sport individuel et en UNSS de votre choix et renvoyez votre bulletin à l'adresse ci-dessous avant la date indiquée. L'équipe gagnante en sport collectif, en individuel et UNSS sera celle qui aura comptabilisé le plus grand nombre de bulletins de vote.

Sports collectifs

- Handball : moins de 14 ans d'Arnay-le-Duc
Basket : benjamins de l'Amicale laïque nuitonne
Football : U10/U11 de Pouilly
Handball : moins de 14 ans de Nuits

Sports individuels

- Tir à l'arc : juniors de Meursault Archers-Club
Pétanque : école du club sportif nuiton
Tennis : 11/12 ans de Nuits
BMX : pupilles de Beaune

UNSS

- Collège J.-B. Lallemand de Pouilly-en-Auxois
Collège H.-Berger de Fontaine-Française
Collège Paul-Fort d'Is-sur-Tille
Collège Monge de Beaune
Collège Carnot de Dijon

Cochez la case correspondant à votre choix

(1 en sport collectif, 1 en sport individuel et 1 en UNSS)

Bulletin de vote à faire parvenir au : BIEN PUBLIC
Service des sports - 7, boulevard Chanoine-Kir, 21000 DIJON
Avant le 10 juin 2010

Photographies interdites

2295261



Devenez acteur du contrat de rivière « Etude bilan, évaluation et perspective du Contrat de Rivière Dheune »

Avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs

Répondez à l'enquête – Etude bilan, évaluation et prospective du Contrat de Rivière

(5 minutes suffisent !)

A retourner pour le 10 FEVRIER 2014

Un peu d'histoire / retour sur le contexte de l'étude

Le Contrat de Rivière Dheune porte sur un vaste territoire géographique, à cheval sur les départements de la Côte d'Or et de la Saône et Loire et concerne 124 communes. Signé le 19 décembre 2007, le programme d'actions comprenait 177 actions pour 54 millions d'euros HT.

Le bassin versant de la Dheune a une superficie de 1 039 km². La rivière s'écoule sur 76 km et se jette dans la Saône au niveau de Bragny sur Saône. Le canal du Centre longe la partie amont de la rivière.

Le contrat de rivière a été l'outil de gestion proposé pour la reconquête du milieu et l'amélioration de la qualité des eaux. Ce contrat est arrivé à son terme en 2012 et un bilan doit être réalisé afin de connaître les actions nécessitant d'être poursuivies ou mises en place, pour atteindre ou préserver les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'eau.

La présente enquête fait partie de l'étude du bilan du contrat de rivière.

Pour répondre aux questions suivantes, veuillez barrer les mentions inutiles ou cocher les réponses souhaitées.

I-Soyez acteur du projet

Connaissez-vous l' EPTB Saône et Doubs ?

OUI - NON

Si oui , lesquelles de ses actions connaissez-vous :

Connaissez-vous les vallées de la rivière Dheune et de ses affluents ?

OUI - NON

Si oui , sur la ou les communes de :



Dans quel contexte avez-vous été amené à connaître les vallées de la Dheune et de ses affluents ?

Randonneurs - pêcheurs - chasseurs - agriculteurs - riverains - pratiques nautiques -
autres :

Avez-vous eu connaissance du contrat de rivière ?

OUI - NON

Si oui, quelles informations avez-vous eu ?.....

Avez-vous été informé de la mise en place de travaux et du suivi par l'EPTB ?

OUI Par presse locale - Par un média spécifique - Par un élu - Réunion d'information - Autre

NON Auriez-vous souhaité être informé ?

Si oui, que pensez-vous des actions engagées ?.....

.....
.....

Pensez-vous que cela contribuera à la conservation du milieu et à l'amélioration de la qualité des eaux ?

OUI - NON

Les travaux et aménagements vous semblent-ils à la mesure des attentes mises en évidence à la fin des années 2007 lors de la mise en place du contrat ?

OUI - NON

I-Sur le terrain

Avez-vous constaté des modifications dans la gestion des abords des cours d'eau ?

Sur la Dheune OUI - NON

Sur ses affluents OUI - NON

Si oui, sur quel type de parcelle : Boisée, pâturée, cultivée, autre :.....

Et sur quel affluent :

De quel type de modifications s'agit-il ?

Aménagement de berge (protection, abreuvoir, clôtures, ...), restauration de la végétation (coupes, plantations...), travaux sur le lit (passage à gué, morphologie,...) .

.....

Pensez-vous que les travaux réalisés sur les cours d'eau seront efficaces ?

OUI - NON

Pourquoi ?.....

Avez-vous connaissances de problèmes ou de points négatifs sur les rivières ?

OUI - NON

Si oui, lesquels ?.....

Les avez-vous signalés ?

OUI - NON

Si oui, à qui ?.....

Si non, pourquoi ?.....

III-Le Milieu

Depuis la mise en place du Contrat de Rivière en 2007, quel est votre avis sur la qualité de l'eau :

Pour la Dheune :

Amélioration Pas d'amélioration Dégradation Sans avis

Pour les autres cours d'eau (préciser lesquels) :

Amélioration Pas d'amélioration Dégradation Sans avis

Avez-vous connaissance d'espèces faunistiques et floristiques remarquables, sur le territoire du Contrat de Rivière ?

OUI - NON

Si oui ; lesquelles.....

Les actions menées ont- elles permises la préservation de celles-ci ?

OUI - NON

IV-Vos attentes

De façon plus globale, quel est votre regard sur les actions réalisées ?

Êtes-vous satisfait ou insatisfait des actions du contrat de rivière ?

Agricoles :

Assainissement :

Travaux sur les milieux et les cours d'eau :

Communication/sensibilisation :

Autres :

Avez-vous des propositions à intégrer dans les objectifs du prochain contrat ?

OUI - NON

Si oui, lesquelles et pourquoi ?

.....

Libre expression : remarques ou suggestions éventuelles

Vous pouvez envoyer ou remettre ce questionnaire ainsi que toutes vos remarques complémentaires à l'EPTB Saône et Doubs, antenne de Beaune. Pour tout renseignement, vous pouvez aussi vous adresser au bureau d'études GEONAT .

EPTB SAONE ET DOUBS

Boris MICHALAK

Lycée viticole BP 215

21 206 BEAUNE

boris.michalak@eptb-saone-doubs.fr

tel : 03.80.24.94.86 fax : 03.80.22.16.66

Bureau d'études GEONAT ENVIRONNEMENT

46 Avenue des Bénédictins

87000 LIMOGES

conseil@geonat.com

tel : 05 55 03 25 13 fax : 05 55 03 24 86



PV DES TABLES RONDES

Dans le cadre de l'étude bilan du contrat de rivière Dheune, une démarche de participation a été mise en place, à travers, entre autre, la tenue de tables rondes. Les objectifs de ces réunions sont d'appréhender l'ensemble des problématiques liées aux rivières et à leurs multiples usages.

Deux tables rondes ont été programmées le mercredi 19 février 2014 et jeudi 20 février 2014, avec les thématiques suivantes :

Dates	Horaires	Thématiques
Mercredi 19 février	18 h 30 – 20 h 30	Table ronde n°1 : gestion des rivières
Jeudi 20 février	10 h 00 – 12 h 00	Table ronde n°2 : qualité des eaux

La liste des personnes présentes à chaque table ronde est jointe à ce procès verbal.

Le déroulement de chaque table ronde était identique :

- mots de bienvenue et tours de table de présentation des personnes présentes
- présentation du contexte et des objectifs des tables rondes
- présentation du déroulement de la table ronde : une durée de 2 heures, devant permettre à chaque personne présente de s'exprimer. Un animateur assure le respect de cette consigne et contribue au bon déroulement des débats. Un secrétaire de séance assure la retranscription des propos afin de les faire valider à l'ensemble du groupe présent, en fin de débat.

L'animation et le secrétariat de séance sont assurés par les mêmes personnes pour chaque table ronde (ingénieurs du bureau d'études) afin de faire le lien entre les différentes thématiques.

Les principales contributions exprimées lors des tables rondes sont indiquées dans les paragraphes suivants.

Remarque : *compte tenu de la méthodologie employée, les propos rapportés pour chaque table ronde et repris dans la suite de ce document n'engagent que leurs auteurs et ne peuvent être ni extrapoler à d'autres territoires, ni être généralisés, ni être sortis de leurs contextes de débat. Ils ne peuvent pas non plus être utilisés, hors du contexte de ces tables rondes, comme des éléments techniques ou réglementaires.*

Table ronde n°1 : « Gestion des rivières »**• Réalisation des travaux :**

Il est indiqué que les actions sont limitées par la réglementation et le manque de financement. Les objectifs restent trop globaux, entraînant des résultats qui semblent faibles et peu valorisant.

Au départ du contrat, les objectifs étaient ambitieux : par exemple, il y avait 17 frayères prévues, mais aucune n'a été faite.

Il est regretté le manque de moyens. Il est également souligné que des lourdeurs administratives et des contraintes écologiques importantes, entraînent un manque d'efficacité des travaux. Des regrets sont exprimés par rapport à une époque où il y avait plus de réactivité et moins de contraintes, et donc plus d'efficacité. Globalement une impossibilité de faire des travaux, liée à l'absence de financement et à la réglementation est perçue.

Par exemple, pour enlever des atterrissements dans le cadre de la gestion des cours d'eau, il est demandé des études et des analyses qui sont trop chères par rapport aux résultats attendus et aux travaux. Ces études sont disproportionnées.

Plusieurs personnes se demandent s'il ne faut pas un événement grave pour faire prendre conscience de la réalité du terrain.

Il est rappelé qu'à une certaine époque, dans les années 1970, le premier syndicat a été créé et des travaux excessifs (rectification des cours d'eau) ont été réalisés : ils ont entraîné la situation actuelle. Aujourd'hui, ces zones s'effondrent (pour rappel c'est la DDAF à l'époque, qui avait souhaité ces travaux). La rivière a été « ravagée ». Les conséquences sont visibles aujourd'hui. Ceci est lié au fait qu'à leur origine les syndicats étaient des syndicats de curage.

Il semble qu'actuellement, il y ait un « retour de balancier » excessif dans l'autre sens, et qu'il ne soit plus possible d'intervenir sur les cours d'eau.

Il est également rappelé que le contexte a changé : il y a plus d'imperméabilisation, moins de haies et beaucoup d'autres modifications.

Au niveau qualité piscicole, une amélioration est perçue grâce aux travaux faits sur les stations d'épuration et à la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires par les jeunes agriculteurs. Le contrat de rivière, prévoyait dans le dossier initial des travaux prioritaires sur les stations d'épuration, ce qui a permis une augmentation globale de la qualité. Mais l'amélioration n'est pas liée uniquement au contrat de rivière, mais aussi à la réglementation. Les actions réalisées ont été efficaces. Par contre, il est regretté que les résultats des analyses d'eau soient peu transparents et pas connues par les syndicats.

De plus d'autres acteurs qui ont un impact sur le milieu (comme ERDF) ne participent pas aux travaux, ce qui est regretté.

L'Agence de l'Eau et la DDT font passer le message « de ne rien toucher ». S'il y a un enjeu direct pour les habitations, il y a des aides, mais pas dans les autres cas.

Il est ressenti un sentiment de mépris envers les « anciens » et les savoirs-faire professionnels des syndicats. Il est demandé de plus baser les actions sur les connaissances locales et le savoir faire des anciens, et moins sur les dires d'experts.

Les travaux ne sont pas toujours faits dans leur totalité dans le cadre du contrat de rivière : il reste

des arbres marqués qui sont toujours en place. Il n'y a pas assez d'arbres enlevés, y compris lorsque ces arbres sont morts.

L'ensemble des travaux qui seraient actuellement nécessaires n'a pas été validé au début du contrat de rivière et ils ne peuvent pas être fait. Le Contrat de Rivière avait un projet très global : cela entraîne une rigidité pour la réalisation des travaux et certaines actions ne sont pas faites. Cela « bloque » également les actions de bon sens. Les petites interventions « simples » pourraient être réalisées par les communes.

Au niveau de la nature des travaux, il est proposé des fascines (à la place de l'enrochement) qui seraient mieux acceptées par le milieu, bien que les enrochements soient plus faciles à réaliser. Cela pose le problème des berges en pente qui ont besoin d'être retalutées.

Les services de la police de l'eau n'ont pas forcément les moyens d'intervenir par rapport aux particuliers et surtout, ne prennent pas en compte les connaissances locales. La limite des interventions possibles pour les particuliers reste très floue.

- **Droits et devoirs des riverains :**

Il est relevé un manque important d'entretien de la part des riverains, qui reportent les travaux sur les syndicats.

Il y a un effet « pervers » lié à la présence de syndicat : le propriétaire laisse faire le syndicat.

Les riverains appellent le Président du syndicat pour lui demander de faire les travaux. Mais les syndicats n'ont pas assez de moyens pour tout faire.

Depuis 50 ans, les propriétaires n'entretiennent plus les rivières et actuellement, même les interventions « raisonnables » sont perçues comme interdites. Il est devenu difficile de répondre à la demande des propriétaires.

Pour éviter les inondations, beaucoup de riverains aimeraient pouvoir réaliser des travaux. Il faudrait que ces travaux puissent être contrôlés, mais il ne faudrait pas les interdire.

Un exemple est donné : Une des personnes présentes, dont les berges s'effondrent (de quelques mètres) souhaite pouvoir les renforcer. Il a fait la demande auprès de la technicienne du contrat de rivière, mais elle a indiqué que l'autorisation est trop longue (2 ans). Il souhaiterait donc pouvoir, en tant que riverain, pouvoir faire les travaux lui-même.

Il serait nécessaire de faire un rappel au niveau des propriétaires de leurs devoirs. Ceci pourrait être fait par les collectivités et par un représentant de l'état.

Il y a une méconnaissance totale des droits et devoirs du propriétaire. Il faudrait faire un rappel de ce que les propriétaires doivent et ne doivent pas faire.

- **Les ouvrages, leur gestion :**

Il est mentionné l'existence de droits d'eau sur le territoire qui ne sont pas respectés. Il serait nécessaire de remettre à jour les droits d'eau pour permettre ensuite, une bonne gestion de l'eau. Il manque une information globale sur le territoire. Il y a partiellement quelques informations mais pas forcément de résultats : les travaux ne sont pas faits ou pas à temps.

Le problème est lié au droit d'eau et au manque d'entretien des ouvrages. La gestion des vannages est très contraignante et doit être faite régulièrement.

Les vannages génèrent un risque inondation, du fait du manque d'entretien.

Certains ouvrages sont concernés par le classement des cours d'eau mais la solution proposée d'effacement n'est pas forcément la bonne, car les seuils peuvent aussi être aménagés. Les vannages actuels sont incompatibles avec la continuité écologique. Les vannages non entretenus sont de la responsabilité des propriétaires, même si c'est compliqué de le faire respecter.

Il est toutefois souligné que les travaux, même s'ils sont importants, ne règlent pas tout.

Même avec des conventions, il est difficile de faire respecter une bonne gestion des ouvrages. Il manque une autorité de référence, et une information de base.

- **La problématique inondation :**

Cela fait 40 ans que la nécessité de faire des bassins de rétention est évoquée, mais aucune structure n'est prête à en prendre la responsabilité et à les financer. Même pour réaliser les études pour la faisabilité de ces bassins, il manque l'autorisation et le financement.

Il est fait un parallèle avec la situation observée récemment dans le midi où des constructions ont été réalisées en zone inondable, sans bassin de rétention.

Il existe un dispositif d'alertes, mais il ne permet pas de répondre à la problématique de terrain. Il faudrait une solution globale. Il est proposé de mutualiser l'information, mais il reste difficile d'informer la population en temps et en heure, car la réaction des cours d'eau est très « rapide ».

Il est rappelé que des maisons sont parfois inondées.

- **La gestion globale du bassin versant :**

Les inondations sont liées aux cotes et fossés bétonnés, entraînant une arrivée d'eau très rapide. Il y a une absence de politique globale sur le bassin et la logique amont-aval est inexistante. Il serait souhaitable d'avoir une coordination pour les études et une prise en compte globale de la rivière et du bassin versant. C'est le rôle que devrait avoir le contrat de rivière.

Les communes en aval subissent les travaux faits en amont. Ainsi, les travaux faits sur les réseaux et les eaux pluviales peuvent améliorer la situation à l'amont, mais dégrader la situation en aval.

- **Les zones humides :**

Il a été créé une zone humide, qui a nécessité de charrier 750 m³ de terre.

La réfection de la zone humide n'a pas forcément été bien expliquée. Cela a été fait à la place des frayères prévues au début du contrat de rivière, alors que le syndicat pensait que ces zones serviraient également de frayères. Les objectifs étaient des objectifs écologiques et non piscicoles. Le syndicat est d'accord pour la préservation des zones humides, mais pas pour des créations de telles zones. Le financement utilisé aurait été mieux employé pour l'entretien des rivières. L'utilité des zones humides est reconnue par exemple dans le cas d'un reméandrage du cours d'eau, pour un retour à une situation antérieure qui aurait un impact positif sur les inondations.

La priorité donnée aux zones humides n'est pas acceptée ni comprise. Il y a un souhait d'avoir des actions pour la rivière, les poissons et la gestion de l'eau.

- **Communication :**

Les communes, avec les syndicats et l'Agence de l'Eau pourraient faire de la communication.

- **Attentes et souhaits :**

Les personnes présentes souhaitent avoir une procédure simplifiée pour pouvoir faire les travaux plus rapidement et plus facilement.

Pour un futur contrat : il est souhaité plus de souplesse, plus de réactivité pour ne pas se décourager. « C'est désolant car beaucoup d'actions ne sont pas réalisées et il manque une réelle connaissance des besoins du terrain »

La fusion des syndicats serait une « catastrophe » et entraînerait « moins de connaissances » et « trop d'éloignement » du terrain. Le contrat de rivière devrait assurer la coordination, mais ce n'est pas forcément le cas. La solution a été la juxtaposition des programmes de chaque syndicat. Il n'y a pas une réelle vision des milieux et du bassin versant, mais juste des actions d'entretien.

Le contrat de rivière n'est pas assez ambitieux et n'a pas assez de moyen pour faire de la gestion de bassin versant et avoir une vision globale. Pour ce faire, il faudrait des financements.

Un tour de table est réalisé afin de connaître les attentes des personnes présentes. Le souhait le plus exprimé est celui d'avoir plus de moyens et de liberté d'action, mais également de rappeler aux propriétaires leur droit et leur devoir. Il est indiqué la nécessité d'entretenir et de gérer les ouvrages et les vannes.

Il est également indiqué que la réglementation implique « tout et son contraire » et entraîne des situations de blocage.

Il faudrait plus de réactivité pour le curage avant qu'il n'y ait des dégâts importants dans les milieux. Une simplification des démarches et du formalisme administratif est nécessaire. Il faut laisser le droit de faire des « choses simples » et laisser la possibilité de prendre des initiatives.

Il est aussi relevé des problèmes liés aux espèces invasives (ragondins) : il y a peu de piègeurs, la réglementation est complexe et ils n'ont pas de financement, alors qu'il y a un réel problème de leptospirose. Il y a également un manque de gestion de plantes invasives, comme la Renouée.

La gestion des vannes et leur entretien doivent être une priorité.

Il est demandé une édition d'un document expliquant les « droits et devoirs » des propriétaires, et un guide du « bon riverain ».

Table ronde n°2 : « Qualité de l'eau »

• **Qualité de l'eau :**

La notion de qualité d'eau est abordée, afin de la préciser. Une eau de bonne qualité est définie comme une eau non polluée. Se pose également la question de la nature et de l'usage de l'eau : l'eau que l'on boit ? Les milieux aquatiques ? De l'eau des nappes ?

La qualité piscicole des cours d'eau est évoquée : les petits affluents de la Dheune semblent avoir moins de poissons que par le passé. Les truites disparaissent ou ont disparu, comme par exemple dans la Cosanne. Ceci est peut être à relier à l'absence d'assainissement collectif sur les hameaux situés à l'amont. Mais la détérioration de la qualité piscicole est également notée dans des cours d'eau où l'assainissement à l'amont ne peut être invoquée. Dans ces cours d'eau, la détérioration de la qualité piscicole semble plus liée à l'absence de zones de végétation aquatique, car la pollution est restreinte : les bassins versants sont uniquement dédiés à l'élevage. Le manque de luminosité et d'entretien de la ripisylve perturbent également la vie piscicole.

Par contre, sur d'autres secteurs, des progrès légers sont notés, notamment vis-à-vis des écrevisses à pattes blanches, du fait des travaux faits avec les agriculteurs. Ainsi, les troupeaux ne vont plus dans les cours d'eau, des abreuvoirs et clôtures ont été faits. Une bonne qualité est notée sur certains secteurs amont, tant pour l'eau brute que pour les poissons.

• **Le suivi de la qualité :**

La communauté d'agglomération fait beaucoup de mesures de suivi de la qualité, avec de nombreux points. Une évolution favorable est notée, même si cela n'est pas encore visible pour la vie piscicole.

• **L'entretien des cours d'eau :**

Il est noté que par le passé, (il y a environ 10 ans), il avait été réalisé un entretien par des associations (chantier d'insertion). Toutefois, la communication sur la nécessité d'intervenir au niveau des parcelles agricoles est difficile et cela a été abandonné. L'entretien n'a donc pas été poursuivi.

Un manque de moyens pour ces travaux est souligné. Les exploitants et riverains n'entretiennent pas beaucoup et les 4 syndicats ne couvrent pas l'ensemble du territoire.

Les travaux ont été faits sur la Dheune mais pas pour la totalité des affluents. De plus, certaines communes ne sont pas adhérentes aux syndicats et les travaux n'ont pas pu être réalisés sur leur territoire. Ceci implique parfois des incohérences pour les travaux, car ils sont réalisés à l'aval, mais pas à l'amont, d'une façon générale. Parfois même, certains travaux n'ont pas été réalisés sur des linéaires intermédiaires alors que l'amont et l'aval ont été entretenus.

• **Pressions liées à l'assainissement :**

Du fait de la réglementation, de lourds investissements ont été réalisés par l'agglomération de Beaunes, dans des communes qui n'avaient pas d'assainissement collectif. Les travaux réalisés ont été « colossaux ». Les résultats, par contre, ne sont pas encore mesurables. Il sera nécessaire d'avoir un suivi dans le futur.

Certaines communes rejetaient directement sur des affluents, mais actuellement ces situations ont été régularisées et les communes concernées sont toutes raccordées à une station. Cela a du avoir

(ou va avoir) une conséquence sur la qualité des rivières, et donc sur les poissons.

Dans les centres villes, il y a encore des rejets anciens, qui sont pas traités mais qui sont connus. Le travail est considérable pour pouvoir tout mettre aux normes. Certaines communes ont informé par courrier de la nécessité de se raccorder, sous peine de répression. Après la prévention, il est parfois nécessaire de réprimer pour que les personnes agissent. Ces actions ne sont pas du ressort des syndicats, mais bien des communes. Par contre, il est indispensable d'expliquer, de communiquer sur les raisons de cette réglementation.

Beaucoup de travail reste à faire, car il y a encore de très nombreux rejets « sauvages ». Le SPANC pourrait avoir un rôle d'information et de communication plus étendue, y compris pour expliquer les conséquences des rejets et l'importance de l'assainissement correctement réalisé. Actuellement, pour les travaux après diagnostic, la réglementation n'est pas contraignante et le seul recours reste souvent la négociation amiable. Il faudrait un suivi pour vérifier que les travaux soient bien effectués dans les délais annoncés. Ceci est un travail de terrain, demandant du temps, qui est réalisé par les collectivités. Ainsi beaucoup de temps est consacré par les services techniques, à ces explications, dans le cadre des délivrances des permis de construire.

Si certains ne respectent pas la réglementation, il est alors très difficile de demander d'aller au delà, aux autres.

- **Eau brute et eau potable :**

L'eau potable est indiquée comme présentant des goûts peu agréables (goût de javel). Beaucoup de station d'AEP nécessitent des traitements de plus en plus importants du fait de la turbidité d' le'au, des pesticides. Il apparaît un besoin de plus en plus forts de traitements, notamment pour les captages situés en pied de côte, ce qui est inquiétant.

Dans certains cas, il est même signalé la nécessité d'acheter de l'eau en bouteilles.

Pour d'autres cas, les alertes de pollutions et leurs fréquences augmentent, et ceci avec seulement 7 ans de recul (ancienneté de la Communauté d'Agglomération de Beaunes). Cette situation est assez inquiétante.

Il est précisé que l'alimentation en eau potable n'est pas uniquement dépendante du bassin versant de la Dheune.

La qualité de l'eau est plus du ressort des collectivités que de celle des syndicats. Les résultats d'analyses d'eau potable sont transmis régulièrement aux mairies (mensuellement) afin qu'elles puissent les afficher. Cet affichage est obligatoire.

- **Pressions agricoles :**

De gros efforts ont été fait avec les viticulteurs. Actuellement, ce n'est pas une obligation pour les collectivités de collecter les eaux industrielles. Il a donc été décidé que lorsqu'elles le font, elles demandent une contribution pour pouvoir assurer le traitement, car le rejet viticole doit être pré-traiter. Toutefois, les viticulteurs ne sont pas obligés d'être raccordés : dans ce cas, ils doivent gérer eux-mêmes leurs effluents en les stockant et en les épandant.

Il y a eu quelques pollutions importantes avec des mortalités de poissons, il y a 5 ou 6 ans. De plus, certains indiquent que les pollutions sont liées à des accidents, mais ces « accidents » sont parfois fréquents. Dans ce cas, une intervention devrait permettre de faire comprendre que cela ne peut plus être tolérée.

La communication avec les professionnels agricoles est difficile : elle ne peut pas être faite uniquement par les syndicats ou le contrat de rivière. Elle doit être réalisée via les chambres d'agriculture. C'est ce qu'elles ont fait et font encore, à travers leurs schémas directeurs. Le message

transmis est alors intégré par les agriculteurs et viticulteurs, petit à petit.

La baisse de l'usage des pesticides peut impacter la rentabilité de l'agriculture ce qui n'est pas simple. Certains viticulteurs refusent encore l'application de la réglementation. Il faut alors pouvoir intervenir.

- **Usages :**

Plusieurs usages sont présents sur le territoire : pêche, eau potable.. Il y a un problème d'eau avec le canal, mais celui-ci n'est pas intégré dans le contrat (il y a des échanges entre le canal et la Dheune). Une baignade est présente à Nolay : elle a été fermée, il y a 2 ans, pour raison de qualité. Mais des travaux ont été réalisés sur la rivière qui alimente le plan d'eau : cela devrait donc permettre une amélioration. Par contre, il est mis en évidence une présence de plus en plus importante d'algues sur le plan d'eau de baignade, alors que le bassin versant est essentiellement en cultures et élevage.

Il y a des retenues et d'anciens moulins sur d'autres cours d'eau. Sur la Caussanne, 4 ouvrages sur 5 ont été effacés, ce qui a amélioré la situation par rapport aux problèmes d'inondation et a permis une remise en circulation de l'eau à l'amont des ouvrage. Mais il est trop tôt pour dire si ces travaux ont un impact sur les poissons.

- **Coordination territoriale et stratégie globale :**

Le contrat de rivière a permis de faire travailler ensemble les 4 syndicats et d'harmoniser les travaux faits, ainsi que les contributions des communes, même si cela n'était pas prévu dans le contrat de rivière. Certains syndicats ont également pu étendre leur territoire d'actions, même si des communes n'ont pas encore adhésés.

Il reste un travail important à réaliser en termes d'harmonisation car en fait, les 4 programmes des 4 syndicats ont été « accolés », puis les techniciens ont opéré le choix des actions. L'harmonisation ne se fait qu'à travers l'action d'un technicien et d'un ingénieur commun : ceux du contrat de rivière.

Même si les travaux réalisés, tant au niveau de la rivière qu'en terme d'assainissement, ont permis d'augmenter la qualité globale des cours d'eau, le manque de coordination entre les différents acteurs est noté. Ainsi, par exemple, la communauté d'agglomération de Beaunes a fait des travaux très importants, sans tenir compte des travaux réalisés dans le même temps au niveau du contrat de rivière. Mais c'est également le cas avec les actions mises en œuvre par les Chambres d'agriculture, qui se sont associées que très tardivement au contrat de rivière. Actuellement, les techniciens se connaissent, mais il n'y a pas encore de réelle coordination, ni en termes d'actions, ni en terme de calendrier.

Les syndicats n'ont peut être plus lieu d'être, puisqu'ils impliquent alors une « strate » supplémentaire, ce qui peut nuire à une bonne coordination. La fusion des 4 syndicats apparaît alors comme une idée pertinente, même si les intéressés s'y sont déjà opposés, lorsque la question a été posée. Il semble que celle-ci n'a pas été posée dans les bons termes et qu'il pourrait être envisagé une fusion progressive : par exemple, 2 syndicats par 2 syndicats. Cela implique toutefois que le territoire couvert par ces nouveaux syndicats serait très important. Cela n'aurait aucune incidence pour les techniciens du contrat de rivière, au contraire, il pourrait y avoir une simplification. De même, en termes de personnels pour les syndicats, une diminution pourrait être réalisée. De plus, le syncidat serait une entité qui aurait plus de « poids » dans le cadre de la gestion de l'eau, ainsi que pour appuyer des dossiers, pour demander des aides financières, ...Par contre, pour les présidents, la tâche serait beaucoup plus lourde du fait de la taille du territoire concerné. Ainsi, une réponse pour la fusion des syndicats serait plutôt de type « oui, mais... ».

Il est fait la remarque qu'au niveau de l'assainissement, les dossiers avancent car il y a un

interlocuteur « central » (la communauté d'agglomération) qui a la compétence et des techniciens. De même, il semble que l'accumulation des « strates » nuisent à la pertinence des expertises et de l'ingénierie. La diminution de ces différents niveaux permettrait d'être plus efficace.

- **Le fonctionnement du contrat :**

Les techniciens et ingénieurs du contrat de rivière sont très compétents et disponibles. Par contre, les moyens financiers sont limités et les syndicats ne peuvent pas agir. La plupart des travaux ne sont plus financés.

Ainsi, certains travaux ne sont pas financés, comme les atterrissements. Il est dommage que les communes ne puissent pas réaliser ce type de travaux, car alors rien ne se fait.

L'aspect réglementaire limite aussi les travaux possibles, ainsi que la DIG qui ne concerne pas l'ensemble du territoire.

Ainsi, si la démarche n'est pas remise en cause et qu'il faut la poursuivre, il faut trouver du financement extérieur.

Il est rappelé que les travaux sont imposés aux collectivités, du fait de la réglementation. Il serait donc indispensable que les moyens et la possibilité de réaliser ces travaux soient données aux personnes à qui on les impose.

L'évolution des coûts dans le temps doit également être étudiée, car les travaux sont de plus en plus chers, mais les financements n'augmentant pas, cela pose un problème. En effet, seule la restructuration des cours d'eau est financée : élimination des ouvrages, re méandrage, mais ces actions sont refusées par les propriétaires riverains.

Afin de pouvoir réaliser certains travaux, ceux-ci doivent être inscrits au contrat, car celui-ci est un outil permettant leur financement.

- **La communication et la réglementation :**

La communication est indispensable, compte tenu que « trop de réglementation tue la réglementation ». Les explications doivent être faites, à chacun, presque individuellement, les réunions publiques n'ayant aucune utilité. Un article dans les bulletins municipaux peut être efficace, car ces documents sont lus par l'ensemble des administrés. Par contre, cela implique que la communication soit bien réalisée afin d'être attractive : photos, explications, et des « rappels ». Les syndicats n'ont pas les moyens d'avoir un chargé de communication. Les délégués au syndicat pourrait également servir de relai de l'information. L'ensemble des actions techniques (entretien des cours d'eau, travaux pour les inondations, assainissements, ...) sont réalisées car il y a une pression publique et une réglementation. Il faut donc absolument diffuser les règles et les explications, de façon ciblée et plus précise. La quantité d'information n'est pas le seul critère à retenir, il faut également examiner les modalités : proximité et prise de contact.

« Les chroniques de la Dheune », bien qu'envoyées à chaque commune, à destination du maire, ne sont pas connues par les personnes présentes. Il est cité des communes où aucun article de ces chroniques n'a été repris au niveau du bulletin communal. Il est précisé que ces chroniques sont réalisées sur un thème particulier et différent, pour chaque numéro. Il est demandé si elles pouvaient être affichées en mairie, même si les panneaux d'affichage des mairies ne sont pas toujours bien regardés ou lus. L'information semble avoir des difficultés pour être transmises au niveau des mairies, aux administrés. Il est demandé des modalités d'utilisation de la chronique de la Dheune, au niveau des mairies. Il est proposé d'en extraire des parties.

Il est fait mention des plaquettes réalisées sur le contrat de rivière, indiquant sur des fiches, les

travaux réalisés. Cette plaquette est à destination des riverains et elle a également été distribuée dans les mairies. Il est regretté le faible nombre d'exemplaires de ce document laissé aux mairies, même s'il est reconnu que chaque riverain ne peut pas en être destinataire. La documentation n'est pas forcément demandée au niveau de la mairie, mais celle-ci pourrait la donner directement aux personnes concernées, au fur et à mesure de leur venue ou des rencontres. Le relai communal semble être le bon niveau pour le transfert de l'information auprès des riverains. Le support utilisé pour la communication est également un élément important : papier ou mail, ce dernier pouvant être diffusé à beaucoup de monde en peu de temps et sans beaucoup de frais. L'important semble être le fait que la mairie ait bien accès à l'information et qu'elle puisse ensuite, à son niveau, choisir les modalités de sa diffusion.

La communication de proximité est le seul moyen de créer le dialogue indispensable à la mobilisation des personnes. Le syndicat peut, dans le cadre de cette communication, être une « alerte ». Les collectivités n'ont pas toujours le temps, ni les moyens de connaître les problèmes rencontrés au niveau des milieux aquatiques. Le contrat de rivière pourrait également être un outil pour réaliser des alertes.

Les collectivités pourraient prendre ensuite le « relai ». Le technicien du contrat pourrait ainsi indiquer une difficulté, une pollution, un problème au niveau des stations de mesures de la qualité, ... Les associations de pêche pourraient également contribuer à lancer des alertes. Etant sur le terrain, les pêcheurs ont pour habitude d'informer l'ONEMA et la fédération de pêche des soucis rencontrés. Il leur arrive également de communiquer les informations à la technicienne du contrat de rivière. Mais il faudrait également que les résultats des analyses qualitatives soient communiqués aux pêcheurs, car ils n'ont aucun retour d'information, par exemple, sur des problèmes rencontrés sur les cours d'eau à l'amont ou à l'aval de leur secteur.

Au vu du nombre important d'acteurs et d'organismes intéressés par les milieux aquatiques, il serait important qu'ils puissent mieux communiquer entre eux : ONEMA, Fédération de pêche, syndicat, technicien du contrat....

Dans le cadre des travaux réalisés, les modalités d'information étaient la suivante : invitation de chacun des riverains, mais tous ne viennent pas. Il est remarqué que les horaires d'invitation peuvent également être importants à prendre en compte et peuvent expliquer l'absence de certains riverains. Les habitants des communes qui ne sont pas riverains n'ont souvent aucune connaissance de la rivière et pour certains, sont même dans l'incapacité de dire s'il y en a une ou pas sur la commune. Il est donc nécessaire et indispensable d'insister et de répéter les messages afin que la prise de conscience puisse se faire.

- **Attentes et souhaits :**

Il paraît primordial qu'il n'y ait plus de territoire « orphelin » pour les travaux, et que l'ensemble du bassin versant de la Dheune puisse avoir des travaux d'entretien et de gestion des cours d'eau.

Il serait important et intéressant d'harmoniser les programmes afin de les équilibrer les uns par rapport aux autres, mais également d'avoir des programmes plus réguliers dans le temps. Cela serait un travail intéressant et « intelligent » à mener.

Il serait important de décloisonner les divers acteurs et structures qui oeuvrent pour l'amélioration du territoire et des cours d'eau : communauté d'agglomération de Beaunes, chambre d'agriculture, contrat de rivière... afin d'assurer une vraie cohérence tant en termes d'actions que de calendrier.

Il est attendu une limitation des intrants, afin de pouvoir améliorer la qualité de l'eau. Ceci nécessite la mise en place d'un projet de territoire, et l'échelle du contrat de rivière n'est peut être pas la plus adaptée. Il serait peut être intéressant de scinder le bassin versant en sous unité plus adaptée en termes de territoire. Mais le contrat de rivière pourrait avoir un rôle de « moteur ».

Une communication de la part de VNF serait intéressante, lorsque sont réalisés des lachers d'eau ou des manœuvres de gestion du canal. En effet, ces manœuvres peuvent induire des problèmes d'inondation ou de pollutions à l'aval. Le technicien du contrat pourrait être un relai entre VNF et le territoire, afin que les travaux réalisés ne soient pas mis en péril par les manœuvres de VNF.

Une information globale au niveau du contrat est attendue, ainsi que la communication d'éléments simples, concrets qui puissent servir de base ou être édités tels quels dans les bulletins municipaux. Ils pourraient également être relayés par les sites Internet des communes. Il pourrait être envisagé la mise en ligne sur le site du contrat de rivière, des informations à diffuser, avec une « alerte » mail aux mairies pour les informer de la présence de ces nouvelles.

Il semble important de pouvoir ré associer les personnes à leur rivière, car les actions et l'entretien ne dépendent pas que de la collectivité ou du syndicat. Cette action devrait être menée sur l'ensemble du territoire et du bassin versant, afin que tout le monde soit concerné.

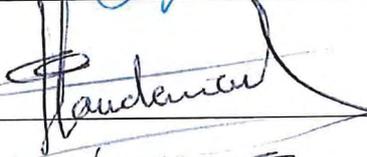
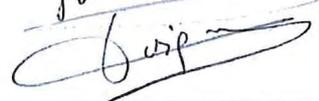
Il faut ainsi restructurer les syndicats, informer et communiquer sur l'ensemble du bassin versant, ce qui est difficile à mettre en œuvre et à évaluer (mesurer). Dans la démarche, il est important également, de ne pas oublier les affluents rive droite, qui ne sont jamais, ou presque, pris en compte. Il sera indispensable de les prendre en compte.

Le fait d'intégrer l'ensemble des cours d'eau du territoire permettra d'avoir une force plus importante par rapport à VNF.

FEUILLE DE PRESENCE

Date de la réunion : 19/02/2014

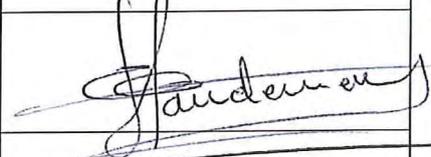
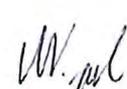
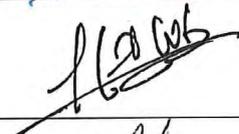
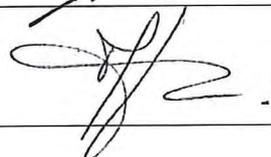
Lieu de la réunion : VIOLLES TABLE RONDE N°1

NOMS - PRENOMS	ORGANISME/FONCTIONS	SIGNATURES
BOUR Maurice	Mairie - Ruffey-lès-Beaune	
VACHON Cyril	Conseiller municipal Mairie de Ruffey-lès-Beaune	
GIBOULOT Patrick	2 nd adjoint canton	
MONTCHOVET Alain	1 ^{er} adjoint canton	
MONTEL Henri Paul	Habitant de Comberault	
GAY Jean-Pierre	3 ^{ème} vice président syndicat Neuzin 3 ^e Adjoint (NEUVILLE)	
HOUDEMENT Jean Claude	Conseil Municipal St Georges sur Dheune Président A.S.P.M.F.	
SOIGNEAUX Pierre	Ville de Montier	
JUNON Régis	prés syndicat Neuzin GERLARD	
COURTIN André	Pat S.I.A.P	
KUTTER Christian	conseiller municipal Membre du syndicat Associé des 3 communes	
TRIVULLE JP	Mairie de BEAUNE	

FEUILLE DE PRESENCE

Date de la réunion : 20/02 / 2014

Lieu de la réunion : VIGNOLLES - 20 Table ronde

NOMS - PRENOMS	ORGANISME/FONCTIONS	SIGNATURES
MICHEVET Ubionique	Communauté d'Agglo Beaune, Côte d'Or Sud. Service Environnement	
HOUDÉMENT Jean-Claude	St Léger San Xreuve	
VACHON Marcel.	PERREUIL	
Denis VIGNAT	Comité de rivière Doreme	
Mercier Lucien	Commune de Beailler Vergy	
JACOB Jacqueline	LEVERNOIS	
Caupenot Martine	Nolay	

personnes rencontrées

NOMS et PRENOMS	STRUCTURES – ENTRETIENS EN VIS-A-VIS	DATES
M. MICHALAK	EPTB Saône et Doubs	28 janvier 2014
Mme CHABANEL	EPTB Saône et Doubs	28 janvier 2014
M. VIGNAT	Président du contrat de Rivière, Président du Syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune adjoint Meloisey et riverain	28 janvier 2014
M. GUERET	Maire de Meloisey	28 janvier 2014
M. FOURNIER	Maire de Bligny les Beaunes	28 janvier 2014
Mme JAILLET	Maire de Chorey les Beaunes	28 janvier 2014
M. PERTUZOT	Adjoint Mairie de Chorey les Beaune	28 janvier 2014
M. VUITTENEZ	Mairie de Ladoix Serrigny	28 janvier 2014
M. CORNU	Viticulteur et riverain à Ladoix Serrigny	28 janvier 2014
M. FRANCOIS	Adjoint Mairie de Saint Romain	28 janvier 2014
M. CHEVALIER	Adjoint Mairie de Saint Romain	28 janvier 2014
M. BOUR	Maire de Ruffey les Beaune	28 janvier 2014
M. VACHON	Elu Mairie de Ruffey les Beaune	28 janvier 2014
M. CHANLON	Mairie de Vignoles	29 janvier 2014
M. MAREY	Adjoint Mairie de Vignoles + Président du Syndicat de la Bouzaise, de la Lauve et du Rhoin	29 janvier 2014
M. BROUANT	Mairie de Corgengoux	29 janvier 2014
M. COURTIN	Président du Syndicat d'Aménagement de la Dheune	29 janvier 2014
M. BECHE	Mairie de Palleau	29 janvier 2014
M. COLLAVINO	Mairie de Levernoix	5 février 2014
Mme JACOB	Déleguée au Syndicat de la Bouzaise, de la Lauve et du Rhoin	5 février 2014
M. SANCHEZ	Adjoint Mairie de Villers la Faye	5 février 2014
M. DICONNE	Maire d'Allerey/Saône	5 février 2014
M. LAUQUIN	Agriculteur éleveur	5 février 2014
M. PICARD	Maire de Chagny	5 février 2014
M. BELLATI	Vice Président Syndicat d'Aménagement de la Dheune	5 février 2014
M. MARTIN	Délegué au Syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune	6 février 2014
M. GUYOT	Suppléant au Syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune	6 février 2014
Mme MATHEVET	Communauté de communes de Beaune	6 février 2014
M. REBILLARD	Maire de Saint Berain sur Dheune	6 février 2014

NOMS et PRENOMS	STRUCTURES – ENTRETIENS EN VIS-A-VIS	DATES
M. MARGUIN	Adjoint Mairie de Santenay	6 février 2014
M. MENAGER	Elu Mairie de Santenay – délégué syndicat Dheune	6 février 2014
M. COULON	Adjoint Mairie de Santenay	6 février 2014
M. TERREAU	Garde champêtre Santenay	6 février 2014
M. FROTEY	Maire de Pommard	6 février 2014
M. PAYEBIEN	Adjoint Mairie de Remigny	12 février 2014
M. MOURON	Maire de Remigny	12 février 2014
M. MARACHE	ONEMA 21	12 février 2014
M. WEROCHOWSKI	Conseil Régional Bourgogne chargé mission eau	12 février 2014
Mme MOUCADEAU	DDT 21	12 février 2014
Mme DIAZ	Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne	12 février 2014
M. COUASNE	Fédération de Pêche 21	12 février 2014
M. HOUDEMEN	Adjoint mairie Saint Leger sur Dheune – délégué syndicat Dheune	12 février 2014
M. MANIERE	Conseil Général 71	13 février 2014
M. PAIRE	Chambre d'agriculture 71	13 février 2014
M. CHASSIGNOL	Fédération de Pêche 71	13 février 2014
M. POULET	ONEMA 71	13 février 2014
NOMS et PRENOMS	STRUCTURES – ENTRETIENS TELEPHONIQUES	DATES
Mme BOISSON	SEDARB (Service d'Ecodéveloppement Agrobiologique et Rural de Bourgogne)	20 mars 2014
Mme HANESSE	Chambre d'agriculture 21	20 mars 2014
M. SAHNOUNE	Conseil Général 21	20 mars 2014
M. NADOBNY	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	20 mars 2014
M. RAVEL	DDT 71	31 mars 2014

Code couleur

Elu et délégué syndicat
Elu
Techniciens, agents de l'Etat et des collectivités
Financeurs
Usagers et riverains

Le contrat de rivière a-t-il permis de mettre en oeuvre une gestion concertée des milieux aquatiques, avec une solidarité amont aval et une sensibilité de l'ensemble des acteurs aux milieux aquatiques ?

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	Notes
VOLET A : qualité des eaux superficielles et souterraines					
Volet A1 : réduire les pollutions d'origine domestique et viticole					
Amélioration des pratiques phytosanitaires en zones non agricoles	1	12 communes ont plans communaux phytosanitaires mais pas de gestion concertée	1	cellule rivière	1
Lancement des Schémas directeurs d'Assainissement et/ou de zonage	1	Pas de gestion concertée au niveau du bassin versant Pas de solidarité amont/aval	2	Etude documentaire, cellule rivière	2
Autres études (diagnostic réseau notamment)	1	Pas de gestion concertée au niveau du bassin versant Pas de solidarité amont/aval	2	Etude documentaire, cellule rivière	2
Réhabilitation/création des réseaux d'assainissement	1	Pas de gestion concertée au niveau du bassin versant Pas de solidarité amont/aval	2	Etude documentaire, cellule rivière	2
Réhabilitation/construction de STEP	1	Pas de gestion concertée au niveau du bassin versant Pas de solidarité amont/aval	2	Etude documentaire, cellule rivière	2
Volet A2 : maîtrise des pollutions d'origine viticole et agricole					
Optimisation de la mise en place de bandes enherbées et de la reconstitution de la ripisylve en bord de rivière	2	Plantation de plus de 4000 arbres par syndicats Pas de concertation au niveau du bassin versant	5	Etude documentaire, cellule rivière, enquête, tables rondes, entretiens	10
Organisation de journées techniques (maîtrise des pollutions viti-vinicoles...)		pas d'information sur ces actions			
Optimisation de la récupération des sous produits des vendanges	1	Traitements des effluents viticoles, mais sans concertation, ni solidarité amont/aval	4	Etude documentaire, cellule rivière, entretiens, table ronde	4
Mise en place d'aires de lavage des pulvérisateurs	2	250 viticulteurs disposent d'aires de lavage des pulvérisateurs, mais pas de gestion concertée	3	Etude documentaire, cellule rivière, entretiens	6
Communiquer sur les expérimentations en cours		pas d'information sur ces actions			
Formation/sensibilisation des viticulteurs aux pratiques plus respectueuses de l'environnement	2	sensibilisation des viticulteurs à la démarche bio sur le bassin de la Dheune, peu de concertation	3	Etude documentaire, cellule rivière, entretien	6
Volet A3 : réduire les pollutions d'origine industrielle et autre					
Etude des pollutions issues des activités industrielles		pas d'information sur ces actions			
Aides aux investissements des entreprises (Promethee)		pas d'information sur ces actions			
Programme de réhabilitation des décharges		pas d'information sur ces actions			
Aides techniques et conseils aux industriels (Pays Chalonnais)		pas d'information sur ces actions			
TOTAL VOLET A					1,46

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	Notes
VOLET B : Restauration et entretien des milieux aquatiques					
Volet B1					
Volet B 1 : améliorer la fonctionnalité du lit mineur					
Mise en œuvre des programmes pluriannuels d'entretien des cours d'eau : traitement sélectif de la végétation, reconstitution de la ripisylve et gestion des embâcles	2	Plantation de plus de 4000 arbres par syndicats Pas de concertation au niveau du bassin versant	5	Etude documentaire, cellule rivière, enquête, tables rondes, entretiens	10
Amélioration des conditions d'écoulement en étiage à Combertain et Ladoix Serrigny	2	Opération pilote : Amélioration des conditions d'écoulement en étiage à Combertain ; Amélioration des conditions d'écoulement en étiage et renaturation de la Lauve à la source ; Pas de concertation au niveau du bassin versant	2	Etude documentaire, cellule rivière	4
Réalisation d'aménagements (seuils, épis, ...) pour diversifier les habitats aquatiques	2	5 sites aménagés sur près de 3 km de linéaire Concertation avec les partenaires techniques	3	Etude documentaire, cellule rivière, entretiens	6
Maîtrise de la Renouée du Japon	1	peu d'actions, pas de concertation au niveau du bassin versant	4	Etude documentaire, cellule rivière, tables rondes, entretiens	4
Régulation de la population de ragondins	1	quelques campagnes de piégeage, pas de concertation au niveau du bassin versant	4	Etude documentaire, cellule rivière, tables rondes, entretiens	4
Aménagement d'abreuvoirs en bord de rivière	1	Aménagement d'abreuvoirs et de clôtures pour les pâtures en bordure de cours d'eau, pas de concertation au niveau du bassin versant	3	Etude documentaire, cellule rivière, entretiens	3
Amélioration de la franchissabilité des ouvrages (moulin de la Barre, moulin neuf et déversoir de Champseuil)	1	Travaux non réalisés			0
Aménagement d'ouvrages pour le maintien du débit réservé : Moulin aux Moines, Moulin Pignot et déversoir de Corgengoux	2	Travaux réalisés partiellement, pas de concertation au niveau du bassin versant	2	Etude documentaire, cellule rivière	4
Etude hydraulique et réglementaire des ouvrages de la Bouzaise	3	Opération réalisée, pas de concertation au niveau du bassin versant	2	Etude documentaire, cellule rivière	6
Volet B2 : améliorer la fonctionnalité du lit majeur					
Programme d'acquisition foncière		pas d'information sur ces actions			0
Réhabilitation de 19 frayères à brochets	1	Travaux non réalisés	2	Entretiens et tables rondes	2
Opération pilote de renaturation du rentin		pas d'information sur ces actions			0
Restauration et préservation des milieux aquatiques remarquables	2	créations de zones humides, reconnexion de la petite Dheune, protection des écrevisses, mais pas de concertation	4	Etude documentaire, cellule rivière, entretiens, table ronde	8
Sensibilisation des propriétaires dont les terrains sont répertoriés en milieux aquatiques remarquables	1	Recensement des zones humides, mais pas de gestion concertée au niveau du bassin versant	1	entretien	1
TOTAL VOLET B					1,67

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	
VOLET C : Gestion de la ressource en eau					
C1 améliorer la production, la potabilité et la distribution d'eau potable					
Réduction des pertes d'eau dans le réseau (SI Basse Dheune, SI de la Vallée de la Dheune, SIVOM du Pays Beaunois, Beaune, Pommard, Auxey Duresses)	3	Actions réalisées, pas de gestion concertée au niveau du bassin versant	2	cellule rivière, documentation	6
Travaux d'amélioration de la potabilisation de l'eau potable (SI Basse Dheune, Chagny, SIVOM du Brandon, Saint Julien sur Dheune, CUCM, Saint Laurent d'Andenay, Chevannes, ... et Auxey Duresses)	2	Actions partiellement réalisées, pas de concertation au niveau du bassin versant	2	cellule rivière, documentation	4
Protection des bassins d'alimentation des captages de Premeaux Prissey, Nolay et Vauchignon	3	Actions réalisées, gestion concertée	2	cellule rivière, documentation	6
Travaux de sécurisation de l'approvisionnement (SI Basse Dheune, Chagny, Saint Laurent d'Andenay et Beaune)	3	Actions réalisées, gestion concertée	2	cellule rivière, documentation	6
C2 : Optimiser la gestion et concilier les usages liés au canal du Centre					
Favoriser la mise en œuvre du programme de restauration et de réhabilitation du canal du centre et de ses ouvrages dans un souci d'économie et de maîtrise des besoins en eau du canal	3	actions sur 7 pelles et remise en état d'une écluse, gestion concertée	3	cellule rivière, documentation, entretiens	9
Optimiser le débit réservé dans la Dheune à l'aval des prélèvements du canal		pas d'information sur ces actions			0
Information des communes riveraines de la Dheune sur les risques d'inondation	3	Actions réalisées, gestion concertée	3	cellule rivière, documentation, entretiens	9
Mise en valeur touristique		pas d'information sur ces actions			0
Elaboration d'une démarche de gestion globale sur tout le territoire d'influence du canal du Centre		pas d'information sur ces actions			0
C3 Améliorer la gestion de la ressource liée aux autres usages de l'eau					
Favoriser les projets d'irrigation collective (retenues collinaires, ...)		pas d'information sur ces actions			0
Inciter les industriels du Pays Chalonnais à l'économie d'eau		pas d'information sur ces actions			0
Mettre en place un suivi des débits d'étiage sur les cours d'eau ne disposant pas d'un réseau de mesure	2	actions réalisées sur la Bouzaise, pas de gestion concertée	1	Documentation	2
Amélioration de la connaissance de la ressource souterraine : potentialités et impacts des prélèvements		pas d'information sur ces actions			
TOTAL VOLET C					2,8

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	
VOLET D : Protection contre les risques liés aux inondations					
D1 Protéger les biens					
Travaux de protection des infrastructures (voirie notamment) contre les inondations (Saint Martin en Gatinois, Chassey le Camp, Dracy les Couches, Villy le Moutier et Nantoux)	2	Actions partiellement réalisées, pas de concertation au niveau du bassin versant	2	Documentation, cellule rivière	4
Aménagement d'ouvrages (restauration, suppression) : ancien ouvrage partiteur de Maizière, moulin de Palleau, Clapet automatique d'Argilly, ...	2	Actions partiellement réalisées, pas de concertation au niveau du bassin versant	2	Documentation, cellule rivière	4
D2 : Protéger les personnes					
Lutte contre l'érosion et le ruissellement dans les vignobles : plan d'aménagement d'ensemble des coteaux à Nuits Saint Georges, Premeaux Prissey et Santenay (en cours) et Ladoix Serrigny, Auxey Duresses. Actions plus ponctuelles sur Meursault, Baubigny, Meissey et en amont de Nolay	2	Etude concluant à la non faisabilité technique,	1	cellule rivière	2
Projet de ralentissement dynamique des crues : Chaudenay, St Léger, Argilly, Ruffey les Beaune, Savigny les Beaune et Auxey Duresses	2	Programme réalisé partiellement, pas de gestion concertée au niveau du bassin versant	1	cellule rivière	2
Programme d'acquisition foncière (bassin de rétention)	1	Actions partiellement réalisées, pas de gestion concertée	2	Cellule rivière, entretiens	2
Travaux d'amélioration des écoulements traitement des atterrissements, curage de Tuf (Savigny les Beaune)	3	Actions réalisées, gestion concertée	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	9
Protection contre les crues à Saint Loup de la Salle et Saint Léger sur Dheune (digue?)	2	Actions réalisées, pas de gestion concertée au niveau du bassin versant	1	Documentation	2
Lutte contre les inondations à Chagny : politique de gestion coordonnées des vannages, piège à embâcles sur la Dheune, réhabilitation de la petite Dheune et communication auprès des populations	3	Actions réalisées, gestion concertée	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	9
Autres travaux de protection contre les crues : mise en place de pièce à embâcles (Allerey sur Saone), réhabilitation d'un bras secondaire et répartition des débits (Chaudenay), création d'un bras de délestage (Ecuisses), protection de berge dans la traversée de la commune (Bligny les Beaune), rétablissement d'un bras de contournement (Taily), suppression de vestige de vannage (Meursault), création d'un bras de délestage et curage de tuf (Saint Romain) et mise en place d'un piège à embâcles et d'un décanteur (Nolay)	2	actions réalisées en partie, gestion concertée	5	Documentation, cellule rivière, entretiens, tables rondes, enquête	10
Information et sensibilisation des élus et des populations exposées aux risques inondation : PPRi, PMS, atlas des zones inondables et plaquette	2	Actions réalisées, peu de gestion concertée	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
TOTAL VOLET D					2,17

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	
VOLET E : Mise en valeur du patrimoine paysager et potentiel touristique					
Mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du pays Chalonnais : réhabilitation/valorisation du petit patrimoine lié à l'eau (moulin, lavoir, murget), itinéraires de randonnées en bord de cours d'eau, panneaux de signalisation sur le canal du centre et rénovation des maisons éclésières	2	Actions partiellement réalisées, pas de concertation au niveau du bassin versant	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
Mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du Pays Beaunois : réhabilitation/valorisation du petit patrimoine lié à l'eau (moulin, lavoir, murget), itinéraires de randonnées en bord de cours d'eau, aménagements des plans d'eau, aménagement du Parc de la Bouzaise, aménagement de la coulée verte à Beaune	2	Actions partiellement réalisées, concertation au niveau du bassin versant	4	Documentation, cellule rivière, entretiens, tables rondes	8
Aménagements d'emplacements de pêche	2	Actions partiellement réalisées, concertation au niveau du bassin versant	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
Sentier pédagogique à Levernois et Corgengoux	2	Actions partiellement réalisées, concertation au niveau du bassin versant	4	Documentation, cellule rivière, entretiens, tables rondes	8
				TOTAL VOLET E	2

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	Notes
VOLET F : Coordination, suivi du contrat de rivière et communication					
Volet F1: coordination et suivi du contrat de rivière					
Poste de chargé de mission du contrat de rivière Dheune et appui administratif	3	poste créé et rôles reconnus	5	Documentation, cellule rivière, tables rondes, entretiens, enquêtes	15
Poste de technicien de rivière du contrat de rivière Dheune	3	poste créé et rôles reconnus	5	Documentation, cellule rivière, tables rondes, entretiens, enquêtes	15
Suivi et bilan de la qualité des cours d'eau du bassin versant de la Dheune et ses affluents	2	Actions réalisées, pas de gestion concertée au niveau du bassin versant	4	Documentation, cellule rivière, entretiens, enquêtes	8
Mise en place d'un observatoire « Dheune »		pas d'informations sur ces actions			0
Volet F2 : communication					
Programme de Classes d'eau	2	Actions réalisées, pas de gestion concertée au niveau du bassin versant	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
Programme de communication : journal de la Dheune, Site Internet, plaquettes (crues, Renouée du Japon, zones humides, ...)	2	Actions réalisées, pas de gestion concertée au niveau du bassin versant	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
Incitation des particuliers, collectivités et usagers à l'économie d'eau	1	actions réalisées mais pas d'informations sur celles-ci	1	cellule rivière	1
Concours photos « habiter sur le bassin versant de la Dheune »		pas d'information sur ces actions			0
				TOTAL VOLET F	2,43

Echelle de cotation

C1 = non atteinte des objectifs/incohérence avec territoire

C3 = atteinte objectif/cohérence avec territoire

F = nombre de sources de l'information (de 1 à 5)

F = 5 : toutes les sources d'information

(doc, informations cellule rivière, entretien, tables rondes, enquête)

NOTE PONDEREE**2,09**

La qualité des eaux et des milieux aquatiques du territoire a-t-elle été améliorée grâce les actions du contrat de rivière ?

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	Notes
VOLET A : qualité des eaux superficielles et souterraines					
Volet A1 : réduire les pollutions d'origine domestique et vinicole					
Amélioration des pratiques phytosanitaires en zones non agricoles	2	12 communes ont plans communaux phytosanitaires réduction de 80 % des consommations en pesticides	1	cellule rivière	2
Lancement des Schémas directeurs d'Assainissement et/ou de zonage	2	Actions réalisées (98 zonages réalisés en 2012) Réductions des pollutions domestiques	2	Etude documentaire, cellule rivière	4
Autres études (diagnostic réseau notamment)	2	Majorité des actions réalisées fin 2012, même si quelques unes restent encore non engagées	2	Etude documentaire, cellule rivière	4
Réhabilitation/création des réseaux d'assainissement	2	Majorité des actions réalisées fin 2012, même si quelques unes restent encore non engagées	2	Etude documentaire, cellule rivière	4
Réhabilitation/construction de STEP	2	Construction 12 STEP Capacité épuratoire augmentée de près de 60 000 eH	2	Etude documentaire, cellule rivière	4
Volet A2 : maîtrise des pollutions d'origine viticole et agricole					
Optimisation de la mise en place de bandes enherbées et de la reconstitution de la ripisylve en bord de rivière	3	Plantation de plus de 4000 arbres par syndicats Formation d'une « barrière » entre zones de cultures et rivière	5	Etude documentaire, cellule rivière, enquête, tables rondes, entretien	15
Organisation de journées techniques (maîtrise des pollutions viti-vinicoles...)		pas d'information sur ces actions			
Optimisation de la récupération des sous produits des vendanges	3	Traitements effluents vinicoles passés de 48 % à 84 %	4	Etude documentaire, cellule rivière, tables rondes, entretien	12
Mise en place d'aires de lavage des pulvérisateurs	3	250 viticulteurs disposent d'aires de lavage des pulvérisateurs – réduction des concentrations en pesticides à l'aval de ces aires	3	Etude documentaire, cellule rivière, entretien	9
Communiquer sur les expérimentations en cours		pas d'information sur ces actions			
Formation/sensibilisation des viticulteurs aux pratiques plus respectueuses de l'environnement	2	sensibilisation des viticulteurs à la démarche bio sur le bassin de la Dheune, pas d'effets encore sur la qualité	3	Etude documentaire, cellule rivière, entretien	6
Volet A3 : réduire les pollutions d'origine industrielle et autre					
Etude des pollutions issues des activités industrielles		pas d'information sur ces actions			
Aides aux investissements des entreprises (Promethee)		pas d'information sur ces actions			
Programme de réhabilitation des décharges		pas d'information sur ces actions			
Aides techniques et conseils aux industriels (Pays Chalonnais)		pas d'information sur ces actions			
TOTAL VOLET A					2,5

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	Notes
VOLET B : Restauration et entretien des milieux aquatiques					
Volet B1 : améliorer la fonctionnalité du lit mineur					
Mise en œuvre des programmes pluriannuels d'entretien des cours d'eau : traitement sélectif de la végétation, reconstitution de la ripisylve et gestion des embâcles	3	Plantation de plus de 4000 arbres par syndicats Pas d'effets déjà perceptibles sur la qualité de l'eau	5	Etude documentaire, cellule rivière, enquête, tables rondes, entretiens	15
Amélioration des conditions d'écoulement en étiage à Combertault et Ladoix Serrigny	2	Opération pilote : Amélioration des conditions d'écoulement en étiage à Combertault ; Amélioration des conditions d'écoulement en étiage et renaturation de la Lauve à la source ; Pas d'information sur l'amélioration du milieu	2	Etude documentaire, cellule rivière	4
Réalisation d'aménagements (seuils, épis, ...) pour diversifier les habitats aquatiques	3	5 sites aménagés sur près de 3 km de linéaire Evolution positive des populations piscicoles	3	Etude documentaire, cellule rivière, entretiens	9
Maîtrise de la Renouée du Japon	1	Des actions, mais pas encore d'effets perceptibles sur les milieux	4	Etude documentaire, cellule rivière, tables rondes, entretiens	4
Régulation de la population de ragondins	1	peu d'actions, pas encore d'effets perceptibles sur les milieux	4	Etude documentaire, cellule rivière, tables rondes, entretiens	4
Aménagement d'abreuvoirs en bord de rivière	2	Aménagement d'abreuvoirs et de clôtures pour les pâtures en bordure de cours d'eau, quelques effets sur le milieu	3	Etude documentaire, cellule rivière, entretiens	6
Amélioration de la franchissabilité des ouvrages (moulin de la Barre, moulin neuf et déversoir de Champseuil)	1	Travaux non réalisés			0
Aménagement d'ouvrages pour le maintien du débit réservé : Moulin aux Moines, Moulin Pignot et déversoir de Corgengoux	2	Travaux réalisés partiellement, peu d'effets déjà perceptibles sur le milieu	2	Etude documentaire, cellule rivière	4
Etude hydraulique et réglementaire des ouvrages de la Bouzaisé	1	Opération réalisée, pas d'effets sur le milieu	2	Etude documentaire, cellule rivière	2
Volet B2 : améliorer la fonctionnalité du lit majeur					
Programme d'acquisition foncière		pas d'information sur ces actions			0
Réhabilitation de 19 frayères à brochets	1	Travaux non réalisés	2	Entretiens et tables rondes	2
Opération pilote de renaturation du rentin		pas d'information sur ces actions			0
Restauration et préservation des milieux aquatiques remarquables	2	créations de zones humides, reconnexion de la petite Dheune, protection des écrevisses, pas encore d'effets perceptibles sur le milieu	4	Etude documentaire, cellule rivière, entretiens, table ronde	8
Sensibilisation des propriétaires dont les terrains sont répertoriés en milieux aquatiques remarquables	1	Recensement des zones humides, mais pas d'effets perceptibles sur le milieu	1	entretien	1
TOTAL VOLET B					1,92

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	
VOLET C : Gestion de la ressource en eau					
C1 améliorer la production, la potabilité et la distribution d'eau potable					
Réduction des pertes d'eau dans le réseau (SI Basse Dheune, SI de la Vallée de la Dheune, SIVOM du Pays Beaunois, Beaune, Pommard, Auxey Duresses)	3	Actions réalisées, effets sur le milieu	2	étude documentaire, cellule rivière	6
Travaux d'amélioration de la potabilisation de l'eau potable (SI Basse Dheune, Chagny, SIVOM du Brandon, Saint Julien sur Dheune, CUCM, Saint Laurent d'Andenay et Beaune, Chevannes, ... et Auxey Duresses)	2	Actions partiellement réalisées, pas d'informations sur les effets sur le milieu	2	cellule rivière, documentation	4
Protection des bassins d'alimentation des captages de Premeaux Prissey, Nolay et Vauchignon	3	Actions réalisées, effets sur le milieu	2	cellule rivière, documentation	6
Travaux de sécurisation de l'approvisionnement (SI Basse Dheune, Chagny, Saint Laurent d'Andenay et Beaune)	2	Actions réalisées, pas d'information sur les effets sur le milieu	2	cellule rivière, documentation	4
C2 : Optimiser la gestion et concilier les usages liés au canal du Centre					
Favoriser la mise en œuvre du programme de restauration et de réhabilitation du canal du centre et de ses ouvrages dans un souci d'économie et de maîtrise des besoins en eau du canal	3	actions sur 7 pelles et remise en état d'une écluse, meilleure gestion des débits	3	cellule rivière, documentation, entretiens	9
Optimiser le débit réservé dans la Dheune à l'aval des prélèvements du canal		pas d'information sur ces actions			0
Information des communes riveraines de la Dheune sur les risques d'inondation	1	Actions réalisées, pas d'effets sur la qualité des milieux	3	cellule rivière, documentation, entretiens	3
Mise en valeur touristique		pas d'information sur ces actions			0
Elaboration d'une démarche de gestion globale sur tout le territoire d'influence du canal du Centre		pas d'information sur ces actions			0
C3 Améliorer la gestion de la ressource liée aux autres usages de l'eau					
Favoriser les projets d'irrigation collective (retenues collinaires, ...)		pas d'information sur ces actions			0
Inciter les industriels du Pays Chalonnais à l'économie d'eau		pas d'information sur ces actions			0
Mettre en place un suivi des débits d'étiage sur les cours d'eau ne disposant pas d'un réseau de mesure	1	actions réalisées sur la Bouzaise, pas d'effets sur les milieux	1	Documentation	1
Amélioration de la connaissance de la ressource souterraine : potentialités et impacts des prélèvements		pas d'information sur ces actions			
TOTAL VOLET C					2,2

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	
VOLET D : Protection contre les risques liés aux inondations					
D1 Protéger les biens					
Travaux de protection des infrastructures (voirie notamment) contre les inondations (Saint Martin en Gatinois, Chassey le Camp, Dracy les Couches, Villy le Moutier et Nantoux)	2	Actions partiellement réalisées, pas d'effets encore perceptibles sur le milieu	2	Documentation, cellule rivière	4
Aménagement d'ouvrages (restauration, suppression) : ancien ouvrage partiteur de Maizière, moulin de Palleau, Clapet automatique d'Argilly, ...	3	Actions partiellement réalisées, effets sur le milieu	2	Documentation, cellule rivière	6
D2 : Protéger les personnes					
Lutte contre l'érosion et le ruissellement dans les vignobles : plan d'aménagement d'ensemble des coteaux à Nuits Saint Georges, Premeaux Prissey et Santenay (en cours) et Ladoix Serrigny, Auxey Duresses. Actions plus ponctuelles sur Meursault, Baubigny, Meissey et en amont de Nolay	1	Etude concluant à la non faisabilité technique,	1	cellule rivière	1
Projet de ralentissement dynamique des crues : Chaudenay, St Léger, Argilly, Ruffey les Beaune, Savigny les Beaune et Auxey Duresses	2	Programme réalisé partiellement, effets sur le milieu	1	cellule rivière	2
Programme d'acquisition foncière (bassin de rétention)	2	Actions partiellement réalisées, pas encore d'effets sur le milieu	2	cellule rivière, entretiens	4
Travaux d'amélioration des écoulements traitement des atterrissements, curage de Tuf (Savigny les Beaune)	2	Actions réalisées, effets sur le milieu	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
Protection contre les crues à Saint Loup de la Salle et Saint Léger sur Dheune (digue?)	1	Actions réalisées, pas d'effets directs sur le milieu	1	Documentation	1
Lutte contre les inondations à Chagny : politique de gestion coordonnées des vannages, piège à embâcles sur la Dheune, réhabilitation de la petite Dheune et communication auprès des populations	3	Actions réalisées, effets sur le milieu	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	9
Autres travaux de protection contre les crues : mise en place de pièce à embâcles (Allerey sur Saone), réhabilitation d'un bras secondaire et répartition des débits (Chaudeneay), création d'un bras de délestage (Ecuisses), protection de berge dans la traversée de la commune (Bligny les Beaune), rétablissement d'un bras de contournement (Taily), suppression de vestige de vannage (Meursault), création d'un bras de délestage et curage de tuf (Saint Romain) et mise en place d'un piège à embâcles et d'un décanteur (Nolay)	2	actions réalisées en partie, effets sur le milieu	5	Documentation, cellule rivière, entretiens, tables rondes, enquête	10
Information et sensibilisation des élus et des populations exposées aux risques inondation : PPRi, PMS, atlas des zones inondables et plaquette	2	Actions réalisées, pas d'effets directs sur le milieu	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
TOTAL VOLET D					2,13

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	
VOLET E : Mise en valeur du patrimoine paysager et potentiel touristique					
Mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du pays Chalonnais : réhabilitation/valorisation du petit patrimoine lié à l'eau (moulin, lavoir, murget), itinéraires de randonnées en bord de cours d'eau, panneaux de signalisation sur le canal du centre et rénovation des maisons éclésières	2	Actions partiellement réalisées, pas d'effets directs sur les milieux	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
Mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du Pays Beaunois : réhabilitation/valorisation du petit patrimoine lié à l'eau (moulin, lavoir, murget), itinéraires de randonnées en bord de cours d'eau, aménagements des plans d'eau, aménagement du Parc de la Bouzaise, aménagement de la coulée verte à Beaune	2	Actions partiellement réalisées, pas d'effets directs sur les milieux	4	Documentation, cellule rivière, entretiens, tables rondes	8
Aménagements d'emplacements de pêche	2	Actions partiellement réalisées, pas d'effets directs sur les milieux	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
Sentier pédagogique à Levernois et Corgengoux	2	Actions partiellement réalisées, pas d'effets directs sur les milieux	4	Documentation, cellule rivière, entretiens, tables rondes	8
				TOTAL VOLET E	2

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	Notes
VOLET F : Coordination, suivi du contrat de rivière et communication					
Volet F1: coordination et suivi du contrat de rivière					
Poste de chargé de mission du contrat de rivière Dheune et appui administratif	3	poste créé et influence pour la gestion des milieux	5	Documentation, cellule rivière, tables rondes, entretiens, enquêtes	15
Poste de technicien de rivière du contrat de rivière Dheune	3	poste créé et influence pour la gestion des milieux	5	Documentation, cellule rivière, tables rondes, entretiens, enquêtes	15
Suivi et bilan de la qualité des cours d'eau du bassin versant de la Dheune et ses affluents	2	Actions réalisées, pas d'effets directs sur le milieu	4	Documentation, cellule rivière, entretiens, enquêtes	8
Mise en place d'un observatoire « Dheune »		pas d'informations sur ces actions			0
Volet F2 : communication					
Programme de Classes d'eau	2	Actions réalisées, pas d'effets directs sur le milieu	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
Programme de communication : journal de la Dheune, Site Internet, plaquettes (crues, Renouée du Japon, zones humides, ...)	2	Actions réalisées, pas d'effets directs sur le milieu	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
Incitation des particuliers, collectivités et usagers à l'économie d'eau	1	actions réalisées mais pas d'informations sur celles-ci	1	cellule rivière	1
Concours photos « habiter sur le bassin versant de la Dheune »		pas d'information sur ces actions			0
				TOTAL VOLET F	2,43

NOTE PONDEREE **2,2**

Echelle de cotation

C1 = non atteinte des objectifs/incohérence avec territoire

C3 = atteinte objectif/cohérence avec territoire

F = nombre de sources de l'information (de 1 à 5)

F = 5 : toutes les sources d'information

(doc, informations cellule rivière, entretien, tables rondes, enquête)

résultats et adéquation du budget

Les résultats obtenus sur le territoire sont-ils en adéquation avec les budgets consacrés aux actions correspondantes ?

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	Notes
VOLET A : qualité des eaux superficielles et souterraines					
Volet A1 : réduire les pollutions d'origine domestique et viticole					
Amélioration des pratiques phytosanitaires en zones non agricoles	2	12 communes ont plans communaux phytosanitaires réduction de 80 % des consommations en pesticides - pas de données précises sur les coûts	1	cellule rivière, documentation	2
Lancement des Schémas directeurs d'Assainissement et/ou de zonage	2	Actions réalisées (98 zonages réalisés en 2012) Réductions des pollutions domestiques - pas de données précises sur les coûts	1	cellule rivière, documentation	2
Autres études (diagnostic réseau notamment)	2	Majorité des actions réalisées fin 2012, même si quelques unes restent encore non engagées - pas de données précises sur les coûts	1	cellule rivière, documentation	2
Réhabilitation/création des réseaux d'assainissement	2	Majorité des actions réalisées fin 2012, même si quelques unes restent encore non engagées - pas de données précises sur les coûts	1	cellule rivière, documentation	2
Réhabilitation/construction de STEP	2	Construction 12 STEP Capacité épuratoire augmentée de près de 60 000 eH – données économiques globales pour l'ensemble du volet A1 : dépassement du budget prévisionnel	1	cellule rivière	2
Volet A2 : maîtrise des pollutions d'origine viticole et agricole					
Optimisation de la mise en place de bandes enherbées et de la reconstitution de la ripisylve en bord de rivière	3	Plantation de plus de 4000 arbres par syndicats pas de données précises sur les coûts	0		0
Organisation de journées techniques (maîtrise des pollutions viti-vinicoles...)		pas d'information sur ces actions ni sur leur coût			
Optimisation de la récupération des sous produits des vendanges	3	Traitements effluents viticoles passés de 48 % à 84 % pas de données précises sur les coûts	0		0
Mise en place d'aires de lavage des pulvérisateurs	3	250 viticulteurs disposent d'aires de lavage des pulvérisateurs – réduction des concentrations en pesticides à l'aval de ces aires pas de données précises sur les coûts	0		0
Communiquer sur les expérimentations en cours		pas d'information sur ces actions ni sur leur coût			
Formation/sensibilisation des viticulteurs aux pratiques plus respectueuses de l'environnement	2	sensibilisation des viticulteurs à la démarche bio sur le bassin de la Dheune, pas d'effets encore sur la qualité pas de données précises sur les coûts	0		0
Volet A3 : réduire les pollutions d'origine industrielle et autre					
Etude des pollutions issues des activités industrielles		pas d'information sur ces actions ni sur leur coût			
Aides aux investissements des entreprises (Promethee)		pas d'information sur ces actions ni sur leur coût			
Programme de réhabilitation des décharges		pas d'information sur ces actions ni sur leur coût			
Aides techniques et conseils aux industriels (Pays Chalonnais)		pas d'information sur ces actions ni sur leur coût			
TOTAL VOLET A					2

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	Notes
VOLET B : Restauration et entretien des milieux aquatiques					
Volet B1					
Volet B 1 : améliorer la fonctionnalité du lit mineur					
Mise en œuvre des programmes pluriannuels d'entretien des cours d'eau : traitement sélectif de la végétation, reconstitution de la ripisylve et gestion des embâcles	1	Plantation de plus de 4000 arbres par syndicats Pas d'information sur l'adéquation budgétaire	5	Etude documentaire, cellule rivière, enquête, tables rondes, entretien	5
Amélioration des conditions d'écoulement en étiage à Combertault et Ladoix Serrigny	1	Opération pilote : Amélioration des conditions d'écoulement en étiage à Combertault ; Amélioration des conditions d'écoulement en étiage et renaturation de la Lauve à la source f ; Pas d'information sur l'adéquation budgétaire	2	Etude documentaire, cellule rivière,	2
Réalisation d'aménagements (seuils, épis, ...) pour diversifier les habitats aquatiques	1	5 sites aménagés sur près de 3 km de linéaire Pas d'information sur l'adéquation budgétaire	0		0
Maîtrise de la Renouée du Japon	1	pas d'information précises sur ces actions ; Pas d'information sur l'adéquation budgétaire	4	Etude documentaire, cellule rivière, tables rondes, entretiens	4
Régulation de la population de ragondins	1	pas d'information précises sur ces actions ; Pas d'information sur l'adéquation budgétaire	4	Etude documentaire, cellule rivière, tables rondes, entretien	4
Aménagement d'abreuvoirs en bord de rivière	1	Aménagement d'abreuvoirs et de clôtures pour les pâtures en bordure de cours d'eau, Pas d'information sur l'adéquation budgétaire	3	Etude documentaire, cellule rivière, entretien	3
Amélioration de la franchissabilité des ouvrages (moulin de la Barre, moulin neuf et déversoir de Champseuil)	1	Travaux non réalisés			0
Aménagement d'ouvrages pour le maintien du débit réservé : Moulin aux Moines, Moulin Pignot et déversoir de Corgeogoux	2	Travaux réalisés partiellement, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	2	Etude documentaire, cellule rivière	4
Etude hydraulique et réglementaire des ouvrages de la Bouzaise	2	Opération réalisée, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	2	Etude documentaire, cellule rivière	4
Volet B2 : améliorer la fonctionnalité du lit majeur					
Programme d'acquisition foncière		pas d'information sur ces actions			0
Réhabilitation de 19 frayères à brochets	1	Travaux non réalisés	2	Entretiens et tables rondes	2
Opération pilote de renaturation du rentin		pas d'information sur ces actions			0
Restauration et préservation des milieux aquatiques remarquables	1	créations de zones humides, reconnexion de la petite Dheune, protection des écrevisses, pas d'information sur les données budgétaires	4	Etude documentaire, cellule rivière, entretiens, table ronde	4
Sensibilisation des propriétaires dont les terrains sont répertoriés en milieux aquatiques remarquables	2	Recensement des zones humides, information réalisée par le Conservatoire des Sites Bourguignons	1	entretien	2
TOTAL VOLET B					1,24

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	
VOLET C : Gestion de la ressource en eau					
C1 améliorer la production, la potabilité et la distribution d'eau potable					
Réduction des pertes d'eau dans le réseau (SI Basse Dheune, SI de la Vallée de la Dheune, SIVOM du Pays Beaunois, Beaune, Pommard, Auxey Duresses)	1	actions réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	2	étude documentaire, cellule rivière	2
Travaux d'amélioration de la potabilisation de l'eau potable (SI basse Dheune, Chagny, SIVOM du Brandon, Saint Julien sur Dheune, CUCM, Saint Laurent d'Andenay, Chevannes, ... et Auxey Duresses)	1	actions partiellement réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	2	cellule rivière, documentation	2
Protection des bassins d'alimentation des captages de Premeaux Prissey, Nolay et Vauchignon	1	actions réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	2	cellule rivière, documentation	2
Travaux de sécurisation de l'approvisionnement (SI Basse Dheune, Chagny, Saint Laurent d'Andenay et Beaune)	1	actions réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	2	cellule rivière, documentation	2
C2 : Optimiser la gestion et concilier les usages liés au canal du Centre					
Favoriser la mise en œuvre du programme de restauration et de réhabilitation du canal du centre et de ses ouvrages dans un souci d'économie et de maîtrise des besoins en eau du canal	1	actions sur 7 pelles et remise en état d'une écluse, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	3	cellule rivière, documentation, entretiens	3
Optimiser le débit réservé dans la Dheune à l'aval des prélèvements du canal		pas d'information sur ces actions			0
Information des communes riveraines de la Dheune sur les risques d'inondation	1	actions réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	3	cellule rivière, documentation, entretiens	3
Mise en valeur touristique		pas d'information sur ces actions			0
Elaboration d'une démarche de gestion globale sur tout le territoire d'influence du canal du Centre		pas d'information sur ces actions			0
C3 Améliorer la gestion de la ressource liée aux autres usages de l'eau					
Favoriser les projets d'irrigation collective (retenues collinaires, ...)		pas d'information sur ces actions			0
Inciter les industriels du Pays Chalonnais à l'économie d'eau		pas d'information sur ces actions			0
Mettre en place un suivi des débits d'étiage sur les cours d'eau ne disposant pas d'un réseau de mesure	1	actions réalisées sur la Bouzaise, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	1	Documentation	1
Amélioration de la connaissance de la ressource souterraine : potentialités et impacts des prélèvements		pas d'information sur ces actions			
TOTAL VOLET C					1

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	
VOLET D : Protection contre les risques liés aux inondations					
D1 Protéger les biens					
Travaux de protection des infrastructures (voirie notamment) contre les inondations (Saint Martin en Gatinois, Chassey le Camp, Dracy les Couches, Villy le Moutier et Nantoux)	1	Actions partiellement réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	2	Documentation, cellule rivière	2
Aménagement d'ouvrages (restauration, suppression) : ancien ouvrage partiteur de Maizière, moulin de Palleau, Clapet automatique d'Argilly, ...	1	Actions partiellement réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	2	Documentation, cellule rivière	2
D2 : Protéger les personnes					
Lutte contre l'érosion et le ruissellement dans les vignobles : plan d'aménagement d'ensemble des coteaux à Nuits Saint Georges, Premeaux Prissey et Santenay (en cours) et Ladoix Serrigny, Auxey Duresses. Actions plus ponctuelles sur Meursault, Baubigny, Meoisey et en amont de Nolay	1	Etude concluant à la non faisabilité technique, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	1	cellule rivière	1
Projet de ralentissement dynamique des crues : Chaudenay, St Léger, Argilly, Ruffey les Beaune, Savigny les Beaune et Auxey Duresses	1	Programme réalisé partiellement, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	1	cellule rivière	1
Programme d'acquisition foncière (bassin de rétention)	1	Actions partiellement réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	2	cellule rivière, entretiens	2
Travaux d'amélioration des écoulements traitement des atterrissements, curage de Tuf (Savigny les Beaune)	1	actions réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	3
Protection contre les crues à Saint Loup de la Salle et Saint Léger sur Dheune (digue?)	1	actions réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	1	Documentation	1
Lutte contre les inondations à Chagny : politique de gestion coordonnées des vannages, piège à embâcles sur la Dheune, réhabilitation de la petite Dheune et communication auprès des populations	1	actions réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	3
Autres travaux de protection contre les crues : mise en place de pièce à embâcles (Allerey sur Saone), réhabilitation d'un bras secondaire et répartition des débits (Chaudeneay), création d'un bras de délestage (Ecuisses), protection de berge dans la traversée de la commune (Bligny les Beaune), rétablissement d'un bras de contournement (Taily), suppression de vestige de vannage (Meursault), création d'un bras de délestage et curage de tuf (Saint Romain) et mise en place d'un piège à embâcles et d'un décanteur (Nolay)	1	actions réalisées en partie, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	5	Documentation, cellule rivière, entretiens, tables rondes, enquête	5
Information et sensibilisation des élus et des populations exposées aux risques inondation : PPRi, PMS, atlas des zones inondables et plaquette	1	actions réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	3
TOTAL VOLET D					1

résultats et adéquation du budget

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	
VOLET E : Mise en valeur du patrimoine paysager et potentiel touristique					
Mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du pays Chalonnais : réhabilitation/valorisation du petit patrimoine lié à l'eau (moulin, lavoir, murget), itinéraires de randonnées en bord de cours d'eau, panneaux de signalisation sur le canal du centre et rénovation des maisons éclusières	1	Actions partiellement réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	3
Mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du Pays Beunois : réhabilitation/valorisation du petit patrimoine lié à l'eau (moulin, lavoir, murget), itinéraires de randonnées en bord de cours d'eau, aménagements des plans d'eau, aménagement du Parc de la Bouzaise, aménagement de la coulée verte à Beaune	1	actions partiellement réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	4	Documentation, cellule rivière, entretiens, tables rondes	4
Aménagements d'emplacements de pêche	1	Actions partiellement réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	3
Sentier pédagogique à Levernois et Corgengoux	1	Actions partiellement réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	4	Documentation, cellule rivière, entretiens, tables rondes	4
				TOTAL VOLET E	1

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	Notes
VOLET F : Coordination, suivi du contrat de rivière et communication					
Volet F1: coordination et suivi du contrat de rivière					
Poste de chargé de mission du contrat de rivière Dheune et appui administratif	3	poste créé en cohérence avec le territoire	5	Etude documentaire, cellule rivière, enquête, tables rondes, entretien	15
Poste de technicien de rivière du contrat de rivière Dheune	3	poste créé en cohérence avec le territoire	5	Etude documentaire, cellule rivière, enquête, tables rondes, entretien	15
Suivi et bilan de la qualité des cours d'eau du bassin versant de la Dheune et ses affluents	1	actions réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	4	Documentation, cellule rivière, entretiens, enquêtes	4
Mise en place d'un observatoire « Dheune »		pas d'informations sur ces actions			0
Volet F2 : communication					
Programme de Classes d'eau	2	actions réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
Programme de communication : journal de la Dheune, Site Internet, plaquettes (crues, Renouée du Japon, zones humides, ...)	2	actions réalisées, pas d'information sur l'adéquation budgétaire	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
Incitation des particuliers, collectivités et usagers à l'économie d'eau	1	actions réalisées mais pas d'informations sur celles-ci	1	cellule rivière	1
Concours photos « habiter sur le bassin versant de la Dheune »		pas d'information sur ces actions			0
				TOTAL VOLET F	2,24

Echelle de cotation

C1 = non atteinte des objectifs/incohérence avec territoire

C3 = atteinte objectif/cohérence avec territoire

F = nombre de sources de l'information (de 1 à 5)

F = 5 : toutes les sources d'information

(doc, informations cellule rivière, entretien, tables rondes, enquête)

NOTE PONDEREE 1,41

L'évolution des milieux aquatiques et des zones naturelles remarquables a-t-elle été positive et la dynamique enclenchée sur le territoire semble-t-elle pérenne ?

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	Notes
VOLET A : qualité des eaux superficielles et souterraines					
Volet A1 : réduire les pollutions d'origine domestique et viticole					
Amélioration des pratiques phytosanitaires en zones non agricoles	3	12 communes ont plans communaux phytosanitaires dynamique enclenchée (effets d'exemple)	1	cellule rivière	3
Lancement des Schémas directeurs d'Assainissement et/ou de zonage	3	Travaux réalisés Pas encore d'évolution du milieu, mais lancement de la dynamique	2	Etude documentaire, cellule rivière	6
Autres études (diagnostic réseau notamment)	3	Beaucoup de travaux réalisés Pas encore d'évolution du milieu, mais lancement de la dynamique	2	Etude documentaire, cellule rivière	6
Réhabilitation/création des réseaux d'assainissement	3	Beaucoup de travaux réalisés Pas encore d'évolution du milieu, mais lancement de la dynamique	2	Etude documentaire, cellule rivière	6
Réhabilitation/construction de STEP	3	Beaucoup de travaux réalisés Pas encore d'évolution du milieu, mais lancement de la dynamique	4	Etude documentaire, cellule rivière, entretien, table ronde	12
Volet A2 : maîtrise des pollutions d'origine viticole et agricole					
Optimisation de la mise en place de bandes enherbées et de la reconstitution de la ripisylve en bord de rivière	2	Plantation de plus de 4000 arbres par syndicats Incompréhension de nombreux acteurs vis-à-vis de cette action : la dynamique n'est pas lancée	5	Etude documentaire, cellule rivière, enquête, tables rondes, entretien	10
Organisation de journées techniques (maîtrise des pollutions viti-vinicoles...)		pas d'information sur ces actions			
Optimisation de la récupération des sous produits des vendanges	3	Traitements effluents viticoles passés de 48 % à 84 % Dynamique engagée	4	Etude documentaire, cellule rivière, tables rondes, entretien	12
Mise en place d'aires de lavage des pulvérisateurs	3	Dynamique lancée sur le territoire avec des projets encore en cours d'élaboration	3	Etude documentaire, cellule rivière, entretien	9
Communiquer sur les expérimentations en cours		pas d'information sur ces actions			
Formation/sensibilisation des viticulteurs aux pratiques plus respectueuses de l'environnement	2	sensibilisation des viticulteurs à la démarche bio sur le bassin de la Dheune, début de dynamique	3	Etude documentaire, cellule rivière, entretien	6
Volet A3 : réduire les pollutions d'origine industrielle et autre					
Etude des pollutions issues des activités industrielles		pas d'information sur ces actions			
Aides aux investissements des entreprises (Promethee)		pas d'information sur ces actions			
Programme de réhabilitation des décharges		pas d'information sur ces actions			
Aides techniques et conseils aux industriels (Pays Chalonnais)		pas d'information sur ces actions			
TOTAL VOLET A					2,69

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	Notes
VOLET B : Restauration et entretien des milieux aquatiques					
Volet B1					
Volet B 1 : améliorer la fonctionnalité du lit mineur					
Mise en œuvre des programmes pluriannuels d'entretien des cours d'eau : traitement sélectif de la végétation, reconstitution de la ripisylve et gestion des embâcies	2	Plantation de plus de 4000 arbres par syndicats La dynamique est lancée, mais à des difficultés à se développer	5	Etude documentaire, cellule rivière, enquête, tables rondes, entretien	10
Amélioration des conditions d'écoulement en étiage à Combault et Ladoix Serrigny	3	Opération pilote : Amélioration des conditions d'écoulement en étiage à Combault ; Amélioration des conditions d'écoulement en étiage et renaturation de la Lauve à la source f ; Dynamique pas certaine	2	Etude documentaire, cellule rivière,	6
Réalisation d'aménagements (seuils, épis, ...) pour diversifier les habitats aquatiques	2	5 sites aménagés sur près de 3 km de linéaire Pas de dynamique lancée au niveau des acteurs de terrain, qui ont des difficultés à comprendre ces actions	2	étude documentaire, cellule rivière	4
Maîtrise de la Renouée du Japon	1	pas d'informations précises permettant de caractériser une réelle dynamique	4	Etude documentaire, cellule rivière, tables rondes, entretiens	4
Régulation de la population de ragondins	1	pas d'information précises sur ces actions, pas de réelle dynamique engagée	4	Etude documentaire, cellule rivière, tables rondes, entretien	4
Aménagement d'abreuvoirs en bord de rivière	2	Aménagement d'abreuvoirs et de clôtures pour les pâtures en bordure de cours d'eau, dynamique peu importante	3	Etude documentaire, cellule rivière, entretien	6
Amélioration de la franchissabilité des ouvrages (moulin de la Barre, moulin neuf et déversoir de Champseuil)	1	Travaux non réalisés			0
Aménagement d'ouvrages pour le maintien du débit réservé : Moulin aux Moines, Moulin Pignot et déversoir de Corgenoux	2	Travaux réalisés partiellement, dynamique territoriale peu importante	2	Etude documentaire, cellule rivière,	4
Etude hydraulique et réglementaire des ouvrages de la Bouzaise	2	Opération réalisée, pas de réelle dynamique territoriale autour de cette problématique	2	Etude documentaire, cellule rivière,	4
Volet B2 : améliorer la fonctionnalité du lit majeur					
Programme d'acquisition foncière		pas d'information sur ces actions			0
Réhabilitation de 19 frayères à brochets	1	Travaux non réalisés	2	Entretiens et tables rondes	2
Opération pilote de renaturation du rentin		pas d'information sur ces actions			0
Restauration et préservation des milieux aquatiques remarquables	2	créations de zones humides, reconnexion de la petite Dheune, protection des écrevisses, dynamique territoriale peu importante	4	Etude documentaire, cellule rivière, entretiens, table ronde	8
Sensibilisation des propriétaires dont les terrains sont répertoriés en milieux aquatiques remarquables	1	Recensement des zones humides, mais pas de dynamique	1	entretien	1
TOTAL VOLET B					1,8

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	
VOLET C : Gestion de la ressource en eau					
C1 améliorer la production, la potabilité et la distribution d'eau potable					
Réduction des pertes d'eau dans le réseau (SI Basse Dheune, SI de la Vallée de la Dheune, SIVOM du Pays Beaunois, Beaune, Pommard, Auxey Duresses)	3	Actions réalisées, dynamique enclenchée	2	étude documentaire, cellule rivière	6
Travaux d'amélioration de la potabilisation de l'eau potable (SI basse Dheune, Chagny, SIVOM du Brandon, Saint Julien sur Dheune, CUCM, Saint Laurent d'Andenay, Chevannes, ... et Auxey Duresses)	2	Actions partiellement réalisées, dynamique territoriale en cours	2	cellule rivière, documentation	4
Protection des bassins d'alimentation des captages de Premeaux Prissey, Nolay et Vauchignon	3	Actions réalisées, dynamique enclenchée	2	cellule rivière, documentation	6
Travaux de sécurisation de l'approvisionnement (SI Basse Dheune, Chagny, Saint Laurent d'Andenay et Beaune)	3	Actions réalisées, dynamique enclenchée	2	cellule rivière, documentation	6
C2 : Optimiser la gestion et concilier les usages liés au canal du Centre					
Favoriser la mise en œuvre du programme de restauration et de réhabilitation du canal du centre et de ses ouvrages dans un souci d'économie et de maîtrise des besoins en eau du canal	3	actions sur 7 pelles et remise en état d'une écluse, dynamique enclenchée	3	cellule rivière, documentation, entretiens	9
Optimiser le débit réservé dans la Dheune à l'aval des prélèvements du canal		pas d'information sur ces actions			0
Information des communes riveraines de la Dheune sur les risques d'inondation	3	Actions réalisées, dynamique enclenchée	3	cellule rivière, documentation, entretiens	9
Mise en valeur touristique		pas d'information sur ces actions			0
Elaboration d'une démarche de gestion globale sur tout le territoire d'influence du canal du Centre		pas d'information sur ces actions			0
C3 Améliorer la gestion de la ressource liée aux autres usages de l'eau					
Favoriser les projets d'irrigation collective (retenues collinaires, ...)		pas d'information sur ces actions			0
Inciter les industriels du Pays Chalonnais à l'économie d'eau		pas d'information sur ces actions			0
Mettre en place un suivi des débits d'étiage sur les cours d'eau ne disposant pas d'un réseau de mesure	1	actions réalisées sur la Bouzaise, pas de réelle dynamique enclenchée	1	Documentation	1
Amélioration de la connaissance de la ressource souterraine : potentialités et impacts des prélèvements		pas d'information sur ces actions			
TOTAL VOLET C					2,73

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	
VOLET D : Protection contre les risques liés aux inondations					
D1 Protéger les biens					
Travaux de protection des infrastructures (voirie notamment) contre les inondations (Saint Martin en Gatinois, Chassey le Camp, Dracy les Couches, Villy le Moutier et Nantoux)	2	Actions partiellement réalisées, début de dynamique	2	Documentation, cellule rivière	4
Aménagement d'ouvrages (restauration, suppression) : ancien ouvrage partiteur de Maizière, moulin de Palleau, Clapet automatique d'Argilly, ...	1	Actions partiellement réalisées, pas de dynamique	2	Documentation, cellule rivière	2
D2 : Protéger les personnes					
Lutte contre l'érosion et le ruissellement dans les vignobles : plan d'aménagement d'ensemble des coteaux à Nuits Saint Georges, Premeaux Prissey et Santenay (en cours) et Ladoix Serrigny, Auxey Duresses. Actions plus ponctuelles sur Meursault, Baubigny, Meoisey et en amont de Nolay	1	Etude concluant à la non faisabilité technique, pas de dynamique	1	cellule rivière	1
Projet de ralentissement dynamique des crues : Chaudenay, St Léger, Argilly, Ruffey les Beaune, Savigny les Beaune et Auxey Duresses	2	Actions réalisées partiellement, début de dynamique	1	cellule rivière	2
Programme d'acquisition foncière (bassin de rétention)	1	actions partiellement réalisées, dynamique territoriale pas lancée	2	cellule rivière, entretien	2
Travaux d'amélioration des écoulements traitement des atterrissements, curage de Tuf (Savigny les Beaune)	2	Actions réalisées, pas dynamique territoriale	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
Protection contre les crues à Saint Loup de la Salle et Saint Léger sur Dheune (digue?)	1	Actions réalisées, pas de dynamique territoriale	1	Documentation	1
Lutte contre les inondations à Chagny : politique de gestion coordonnées des vannages, piège à embâcles sur la Dheune, réhabilitation de la petite Dheune et communication auprès des populations	2	Actions réalisées, début de dynamique	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
Autres travaux de protection contre les crues : mise en place de pièce à embâcles (Allerey sur Saone), réhabilitation d'un bras secondaire et répartition des débits (Chaudenay), création d'un bras de délestage (Ecuisses), protection de berge dans la traversée de la commune (Bligny les Beaune), rétablissement d'un bras de contournement (Taily), suppression de vestige de vannage (Meursault), création d'un bras de délestage et curage de tuf (Saint Romain) et mise en place d'un piège à embâcles et d'un décanteur (Nolay)	3	actions réalisées en partie, dynamique enclenchée	5	Documentation, cellule rivière, entretiens, tables rondes, enquête	15
Information et sensibilisation des élus et des populations exposées aux risques inondation : PPRi, PMS, atlas des zones inondables et plaquette	3	Actions réalisées, dynamique enclenchée	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	9
TOTAL VOLET D					2,09

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	
VOLET E : Mise en valeur du patrimoine paysager et potentiel touristique					
Mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du pays Chalonnais : réhabilitation/valorisation du petit patrimoine lié à l'eau (moulin, lavoir, murget), itinéraires de randonnées en bord de cours d'eau, panneaux de signalisation sur le canal du centre et rénovation des maisons éclusières	3	Actions partiellement réalisées, dynamique territoriale en cours	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	9
Mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du Pays Beaunois : réhabilitation/valorisation du petit patrimoine lié à l'eau (moulin, lavoir, murget), itinéraires de randonnées en bord de cours d'eau, aménagements des plans d'eau, aménagement du Parc de la Bouzaise, aménagement de la coulée verte à Beaune	3	Actions partiellement réalisées, dynamique territoriale en cours	4	Documentation, cellule rivière, entretiens, tables rondes	12
Aménagements d'emplacements de pêche	3	Actions partiellement réalisées, dynamique territoriale en cours	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	9
Sentier pédagogique à Levernois et Corgengoux	3	Actions partiellement réalisées, dynamique territoriale en cours	4	Documentation, cellule rivière, entretiens, tables rondes	12
TOTAL VOLET E					3

Critères	Cotation C	Argumentation	Cotation F	Argumentation	Notes
VOLET F : Coordination, suivi du contrat de rivière et communication					
Volet F1: coordination et suivi du contrat de rivière					
Poste de chargé de mission du contrat de rivière Dheune et appui administratif	3	poste créé et création d'une dynamique	5	Documentation, cellule rivière, tables rondes, entretiens, enquêtes	15
Poste de technicien de rivière du contrat de rivière Dheune	3	poste créé et création d'une dynamique	5	Documentation, cellule rivière, tables rondes, entretiens, enquêtes	15
Suivi et bilan de la qualité des cours d'eau du bassin versant de la Dheune et ses affluents	1	actions réalisées, dynamique territoriale en cours	4	Documentation, cellule rivière, entretiens, enquêtes	4
Mise en place d'un observatoire « Dheune »		pas d'informations sur ces actions			0
Volet F2 : communication					
Programme de Classes d'eau	2	Actions réalisées, pas de dynamique territoriale très importante	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
Programme de communication : journal de la Dheune, Site Internet, plaquettes (crues, Renouée du Japon, zones humides, ...)	2	Actions réalisées, pas de réelle dynamique (documents peu connus)	3	Documentation, cellule rivière, entretiens	6
Incitation des particuliers, collectivités et usagers à l'économie d'eau	1	actions réalisées mais pas d'informations sur celles-ci	1	cellule rivière	1
Concours photos « habiter sur le bassin versant de la Dheune »		pas d'information sur ces actions			0
TOTAL VOLET F					2,24

Echelle de cotation

C1 = non atteinte des objectifs/incohérence avec territoire

C3 = atteinte objectif/cohérence avec territoire

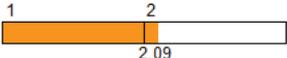
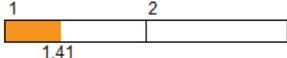
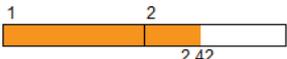
F = nombre de sources de l'information (de 1 à 5)

F = 5 : toutes les sources d'information

(doc, informations cellule rivière, entretien, tables rondes, enquête)

NOTE PONDEREE	2,42
----------------------	-------------

cotation globale

Questions évaluatives	cotation globale	Réponses
Le contrat de rivière a-t-il permis de mettre en oeuvre une gestion concertée des milieux aquatiques, avec une solidarité amont aval et une sensibilité de l'ensemble des acteurs aux milieux aquatiques ?	2,09	<p>Le contrat de rivière a permis de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux milieux aquatiques, mais les notions de gestion concertée et de solidarité amont/aval ne sont pas encore partagées par tous</p> 
La qualité des eaux du territoire a-t-elle été améliorée grâce aux actions du contrat de rivière ?	2,2	<p>Dans certains domaines, la qualité des eaux du territoire a été améliorée grâce au contrat de rivière, mais certains points de blocage subsistent, notamment concernant les interventions dans les lits mineurs des cours d'eau.</p> 
Les résultats obtenus sur le territoire sont-ils en adéquation avec le budget consacré aux actions correspondantes ?	1,41	<p>Les résultats obtenus suite aux actions mises en place ne sont pas encore tous mesurables et les actions engagées n'ont pas toutes produit les effets attendus. Les actions de communication n'ont que partiellement répondu aux attentes et une partie de la population (et des élus) souhaiteraient des actions opposées à celles retenues dans le contrat.</p> 
L'évolution des milieux aquatiques et des zones naturelles remarquables au cours des 5 ans du contrat de rivière a-t-elle été positive et la dynamique enclenchée semble-t-elle pérenne ?	2,42	<p>Une dynamique globale a été créée et semble pérenne. Une évolution positive est observée sur les milieux aquatiques.</p> 
TOTAL	2,03	